EXPERTISE COLLECTIVE DES TERRORISMES EN EUROPE

Échanges entre chercheurs et services chargés de la lutte anti-terroriste

Actes et synthèses



AGIS 2004 Avec le soutien financier du programme AGIS Commission Européenne Direction Générale Justice, Liberté et Sécurité



EXPERTISE COLLECTIVE DES TERRORISMES EN EUROPE

ACTES ET SYNTHÈSES

Institut national des hautes études de sécurité Les Borromées, 3 avenue du stade de France, 93218 Saint-Denis La Plaine cedex Tél : 01 55 84 53 00 - Fax : 01 55 84 54 26 www.inhes.interieur.gouv.fr

Conception graphique: Laetitia Bégot © INHES, 2006

Cette publication est le fruit du travail de l'équipe européenne constituée pour la mise en œuvre du projet « Expertise collective des terrorismes en Europe » dans le cadre du Programme AGIS 2004 de la Commission européenne. Grâce à des échanges constants durant plus de quinze mois, les différentes équipes ont réussi à constituer un véritable réseau de recherche à dimension européenne.

Rusen Çakir (Turquie), Jérôme Ferret (France), Michael Fischer (Allemagne), Oscar Jaime Jimenez (Espagne), Javier Jordan (Espagne), Andreas Kapardis (Chypre), Nacer Lalam (France), Laurent Laniel (France), Isabelle Lecocq (France), Antoine Mégie (France), Alexandre Mouton (France), Miroslav Nozina (République Tchèque), Pierre Piazza (France), Jean-Pierre Pochon (France), Sebastian Scheerer (Allemagne).

Ce travail a été réalisé grâce à l'appui des institutions : Institut national des hautes études de sécurité (INHES), Université de Hambourg, Université de Grenade, Université de Toulouse, Université de Chypre, Institut des Relations Internationales de Prague, Université de Navarre, Turkish Economic and Social Studies Foundation

Le projet de recherche « Expertise collective des terrorismes en Europe » et cette publication européenne ont grandement bénéficié de l'échange d'expériences et d'analyses entre de nombreux chercheurs et institutions de sécurité européenne. Nous tenons à remercier tout particulièrement:

Samir Amghar, Amélie Blom, Christian Chocquet, Pierre-Arnaud Chouvy, Xavier Crettiez, Elise Féron, Maurice Goldring, Gilbert Grandguillaume, Alain Grignard, Dominique Grisard, Jean-Paul Hanon, François-Bernard Huyghe, Jean-Marie Izquierdo, Percy Kemp, Susan Krasmann, Pénélope Larzillière, Anne Le Huerou, Werner Lehne, Luis Martinez, Bettina Paul, Robert Pelzer, Werner Schiffauer, Dominique Thomas, Manuel Torres, Michel Wieviorka, Anne Wuilleumier, Anne Wyvekens.

Louis Caprioli (ancien sous-directeur chargé de la lutte antiterroriste à la Direction de la surveillance du territoire), Bruno Laffargue (directeur des Renseignements généraux de la préfecture de Police de Paris), Jacques Poinas (inspecteur général, membre du cabinet du directeur de la Direction générale de la Police nationale), Jean-Pierre Pochon (directeur honoraire de la Police nationale). La Brigade criminelle de la préfecture de Police de Paris, le Bureau de la lutte antiterroriste de la Gendarmerie nationale française, le Bundesamt für Verfassungsschutz (BFV), le Bundesnachrichtendienst (BND), le Bundeskriminalamt (BKA), la Direction de la surveillance du territoire (DST), la Direction centrale des Renseignements généraux (DCRG), la Délégation aux affaires stratégiques (DAS), Eurojust, Europol, la Guardia Civil, le Joint Terrorism Analysis Centre (JTAC), le National Center of Intelligence espagnol, l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), les Renseignements généraux de la préfecture de Police de Paris (RGPP), la Police nationale espagnole, le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP).

Enfin, nous tenons à remercier la Direction et les services recherche, communication, finance et fabrication de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES): Monsieur le Préfet Régis Guyot (Directeur), Monsieur le sous-Préfet Marc Marfort (Secrétaire Général), Christian Mouhanna, David Solignac, Philippe Verscheure, Christine Aumont, Nicole Jequece, Élodie Chadel-Amanou, Laetitia Bégot, Daniel Vizet, Laurence Alliaume et Patricia Houllier.

SOMMAIRE

INTRODUCTION
EXPERTISE CROISÉE DES TERRORISMES EN EUROPE
Préalables méthodologiques : produire de la connaissance sur un « objet impossible »
Les nouvelles lectures du terrorisme : quelles validités ?
Afficher et faire la violence : état des lieux des connaissances sur les acteurs terroristes
Les réponses policières en Europe : quel antiterrorisme après le 11 septembre 2001 ?
Les médiatisations des terrorismes
TERRITOIRES ET IDÉOLOGIES 25 ACTES DU 1 ^{er} SÉMINAIRE
DYNAMIQUES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONS TERRORISTES 69
Les enjeux méthodologiques d'une approche comparative des organisations terroristes
Dynamiques organisationnelles
Recrutement et mode de socialisation : le rapport à la communauté
Les modes de justification
La médiatisation
Conclusion
LES DISPOSITIFS DE LUTTE ANTITERRORISTE EN EUROPE
Table ronde 1 : Les dispositifs de lutte antiterroriste au sein des États 91
Table ronde 2 : Quelle coopération contre le terrorisme au niveau européen ?

7

INTRODUCTION

L'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) est devenu l'un des lieux de débat important en Europe sur les questions liées au terrorisme. Grâce à un cofinancement obtenu de la Commission européenne (programme européen AGIS 2004), un projet d'envergure européenne a pu être mis en place sur une période de plus d'un an. Cette réflexion s'est construite à partir de trois lignes directrices.

La première interroge la rupture communément admise entre les formes de terrorisme qualifiées « d'anciennes », à l'instar des séparatismes violents, et celles considérées comme « nouvelles », essentiellement d'inspiration islamiste radicale. L'inscription du « nouveau terrorisme » dans l'histoire vise, bien entendu, à mieux appréhender les évolutions contemporaines de la violence politique, mais aussi à percevoir dans quelle mesure le savoir accumulé sur les formes de terrorisme ayant déjà fait l'objet d'analyses approfondies (séparatismes violents, actions soutenues par un État, etc.) permet de comprendre les expressions actuelles de ce phénomène.

La seconde ligne directrice tire partie de la position privilégiée de l'INHES, interface entre le monde institutionnel et celui de la recherche. Le choix de rassembler et de faire dialoguer des chercheurs et des responsables de services officiels chargés de la lutte contre le terrorisme est apparu comme l'un des éléments fondamentaux de notre démarche méthodologique.

Enfin, la troisième idée directrice réside dans l'association de chercheurs allemands, chypriote, espagnols, français, tchèque et turc au projet. Cette équipe de recherche traduit notre volonté de travailler à une échelle européenne, tant pour échanger les expériences de chacun en matière de contre-terrorisme et d'expériences terroristes que pour créer des réseaux entre différents pôles européens de recherche sur cette thématique.

Pour rendre compte des acquis détenus par les équipes européennes de ce projet, trois séminaires rassemblant des chercheurs en sciences sociales (sociologues, politistes, économistes, etc.) et des responsables de services officiels ont été organisés. Ces trois rencontres ont eu pour objectif de baliser les principales thématiques.

Le premier séminaire européen s'est tenu à Paris le 11 mars 2005. Cette journée, qui a réuni 25 personnes (chercheurs européens et membres des services), fut consacrée aux questions du territoire et de l'idéologie. Le second séminaire européen s'est déroulé à Grenade, en Espagne, le 13 mai 2005. Réunissant également 25 participants (chercheurs européens et fonctionnaires espagnols et français), cette conférence avait pour thème les dimensions sociales et financières du terrorisme. Un troisième séminaire européen s'est déroulé le 21 octobre 2005 à l'université de Hambourg. Cette réunion fut consacrée aux logiques de médiatisations propres au terrorisme (revendications, modes de communication, usage des nouvelles technologies d'information et de communication) et au travail des services de sécurité français, allemands et espagnols.

Enfin, un Colloque final européen a été organisé en février 2006, dans les locaux de l'INHES à Saint-Denis, en banlieue parisienne, réunissant des chercheurs et représentants des services européens et des institutions communautaires en charge de la lutte antiterroriste. Ce colloque de restitution

a ainsi permis de présenter les principaux résultats du projet et d'aborder la problématique centrale de la lutte antiterroriste à l'échelle nationale et européenne.

Combinant synthèses des discussions et actes de séminaires, cette publication européenne a pour objectif de restituer, dans un format pratique, le plus fidèlement possible l'ensemble des débats qui ont eu lieu durant ces séminaires. Si le dialogue entre chercheurs et membres des services de sécurité ne fut pas toujours aisé, en raison de formations et d'approches très diverses, il a été néanmoins possible de faire naître de véritables échanges qui ont permis la production d'un savoir utile loin des analyses « médiatiques » qui aujourd'hui dominent « le marché de la connaissance » sur le terrorisme. Pour des raisons de commodité et de confidentialité, nous avons fait le choix d'anonymiser l'ensemble des interventions présentées dans cet ouvrage.

Le texte introductif, intitulé « Expertise croisée des terrorismes en Europe », restitue le programme de recherche à partir duquel les principales problématiques des séminaires ont été définies de concert avec l'ensemble des équipes européennes. Les discussions, à l'origine de cette synthèse, nous ont permis d'établir un cadre méthodologique précis, essentiel à l'étude d'un objet aussi résistant à la connaissance et avide de spéculation que le terrorisme.

Les actes du séminaire AGIS du 11 mars 2005 « Territoires et Idéologies » permettent d'interroger, à partir des présentations de spécialistes de différentes aires géographiques, la dimension locale et/ou internationale des mouvements se réclamant de l'islamisme radical. De manière générale, il semble que les groupes radicaux sont toujours déchirés entre deux « aspirations » : l'envie de créer dans leur pays d'origine une structure armée qui va éliminer le gouvernement local, jugé illégitime, mais aussi l'envie, *in globo*, de frapper, *lato sensu*, l'ennemi. Le choix et la mobilisation des registres nationalistes et/ou internationalistes dépendent en réalité des opportunités et s'inscrivent dans des logiques de légitimation et de médiatisation. Dans ces conditions, les processus de radicalisation varient largement en fonction des contextes politiques et sociaux de chaque territoire.

La seconde synthèse consacrée aux « Dynamiques organisationnelles et relations terroristes » reprend les principaux éléments des séminaires de Paris, Grenade et Hambourg. Les discussions se sont essentiellement focalisées sur trois dimensions qui, largement interdépendantes, ont fait l'objet, pour des raisons de clarté, de présentations distinctes : dynamiques organisationnelles des groupes terroristes ; logiques de recrutement et de socialisation ; modes de justification et logiques de médiatisation.

Enfin, les actes du colloque AGIS du 24 février 2006 concernant « Les dispositifs antiterroristes à l'échelle nationale et européenne » posent en guise de conclusion les principales évolutions qui, depuis les attentats du 11 septembre 2001, caractérisent les réponses des services de sécurité au niveau interne mais également dans leurs relations extérieures, via en particulier la question pratique et symbolique de l'échange d'informations.

EXPERTISE CROISÉE DES TERRORISMES EN EUROPE

« Ce qu'on appelle tout aussi obscurément le « 11 septembre » n'aura ni créé ni révélé mais sûrement média-théâtralisé cette nouvelle situation. Cette médiathéâtralisation fait d'ailleurs partie intégrante et co-déterminante de l'événement. Calculée des deux côtés, elle mérite autant de questions et d'analyses que ce qu'elle semble ne faire que rapporter dans un simple et neutre processus d'information »

Jacques Derrida, Voyous, Paris, Galilée, 2003, p. 212-213.

PRÉALABLES MÉTHODOLOGIQUES:

PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE SUR UN « OBJET IMPOSSIBLE » ?

La position du chercheur

Au préalable, la question qui se pose est celle du positionnement du chercheur sur les questions de terrorisme et d'antiterrorisme. De façon assez classique, le problème est de définir le type de savoir mobilisable sur un objet *a priori* résistant à la connaissance et avide de spéculation, comme l'est *a fortiori* la question terroriste.

Les experts, faute de droit d'entrée, finissent souvent par extrapoler. En effet, le monopole du savoir est détenu par les instances répressives qui alimentent savamment les médias, de sorte que les sources d'information sont à la fois très circonscrites et quelque peu biaisées. Dès lors, si l'on se place du point de vue du chercheur, que peut-on connaître sur les formes les plus violentes d'atteintes aux États, et surtout, lorsque l'on dispose de sources, quelle est la nature de ces dernières ? De plus, sachant qu'il existe un écart significatif entre ce que l'institution de renseignement sait et ce qu'elle utilise, soit pour communiquer, soit pour engager une procédure, quel intérêt a ce type d'organisation à fournir ces informations ? La connaissance des mécanismes de recueil de l'information est essentielle pour qui souhaite mieux connaître les phénomènes violents. Ainsi, une limite naturelle et fondamentale surgit de façon évidente: un chercheur ne doit pas apparaître comme un producteur concurrent des savoirs opérationnels, il en serait bien incapable d'ailleurs. De ce fait, les chercheurs devraient se garder de la prétention d'alimenter directement les services de renseignement à partir de notes d'alerte (procédé pratiqué aujourd'hui par certains en France malgré de vives critiques).

Notons que des auteurs tels que Paul Wilkinson (spécialiste de l'étude des conflits), Peter Manning (spécialiste du *policing*) ou Jacques Derrida (dans une perspective philosophique) s'interdisent de qualifier ces phénomènes de violence, qu'ils considèrent comme impossibles à décrire. Ces auteurs en appellent à une prise de distance historique et à une forme de moratoire de la connaissance sur ces questions qui, par abus de médiatisations, finissent par rendre « naturelle » ces violences et légitimer toutes les réponses antiterroristes, faute de recul nécessaire à la compréhension. Outre la question de l'accès aux sources, émerge ici celle du jugement moral. Elle alimente, toujours aujourd'hui, nombre de débats et de controverses dans le champ académique, notamment entre une école estampillée « constructiviste » ¹ et ses détracteurs. Il est évident, mais encore faut-il le rappeler, que chercher à éclaircir le débat en mettant notamment en lumière le rôle des discours et des symboles dans la construction du problème terroriste n'équivaut ni à excuser ni à légitimer ces formes de violences, ni même à nier leur existence. De même, décrire et modéliser les mesures antiterroristes contemporaines, souligner leurs logiques et leurs philosophies ne revient pas à remettre en cause les réponses publiques. Nous nous situons dans un espace résolument différent de celui du jugement de valeur en essayant

⁽¹⁾ L'approche de type « constructiviste » a pour objectif de comprendre l'objet terrorisme à travers les logiques bureaucratiques et les discours. Cette approche s'intéresse donc, avant tout, aux réponses institutionnelles et cognitives apportées à la question terroriste. Dans cette perspective, l'objet d'étude est la labellisation de l'ennemi et les mécanismes qui l'orientent. Une telle démarche se fonde sur un refus du genre terroriste, estimant que ce dernier ne constitue pas un objet objectif du fait de sa forte dimension discursive : « les terroristes sont toujours désignés par les autres ».

de comprendre comment la question terroriste est portée à la connaissance des opinions publiques. Il en va de même pour ce qui relève des logiques des acteurs de la violence et des justifications de leurs actions.

Nous restons convaincus qu'il est possible de réfléchir à ces problématiques, en particulier dans le cadre d'une organisation comme l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) qui peut servir de pont entre chercheurs et policiers experts, deux catégories d'acteurs européens qui traitent naturellement ces questions avec un œil différent. Bien sûr, cela ne représente en aucun cas un gage automatique de « bonnes connaissances » mais, au minimum, pouvons-nous penser que la confrontation/réfutation de savoirs académiques et institutionnels est une forme de production de savoirs qui sera susceptible de garantir une validité empirique aux recherches. Les opérationnels pouvant, quant à eux, en retirer de nouveaux éléments de connaissances et un certain « recul » par rapport à leur activité quotidienne. Dans des domaines aussi opaques que les menaces violentes, seul un échange organisé de connaissances peut produire de la valeur ajoutée, à condition que ce partage soit finement organisé et qu'il suive une méthodologie précise.

Problématiques et objectif: une comparaison sociohistorique des terrorismes « anciens » et « nouveaux »

L'objectif modeste poursuivi par ce projet européen est de produire une plus-value de connaissances sans dupliquer, de façon naïve, tout ce qui a pu être écrit depuis les événements du 11 septembre 2001. Dans ces conditions, il est, selon nous, indispensable de s'appuyer sur les savoirs, dont nous disposons, concernant les violences terroristes précédemment étudiées, notamment dans l'espace européen, afin d'analyser, dans une perspective comparative, les terrorismes régulièrement qualifiés de « nouveaux ». Il s'agit de comprendre en quoi ces « nouvelles formes » de terrorisme (désignées comme telles par de nombreux commentateurs) sont spécifiques par rapport à celles, plus anciennes, principalement mises en œuvre contre les démocraties européennes. Pour saisir la « nouveauté », il convient de se pencher sur les « anciennes » formes terroristes en mobilisant l'analyse comparative synchronique et diachronique. Pour bien faire, il est nécessaire de porter des regards croisés sur un certain nombre de questions transversales. Notre travail a donc consisté à organiser des échanges en demandant à un spécialiste de l'IRA, à un second de l'ETA et à un autre chercheur travaillant sur l'islamisme radical de confronter leurs savoirs sur les rapports à l'idéologie dans l'action violente. La démarche a été conduite de la même façon pour les enjeux relatifs au financement du terrorisme ou à ses lieux de production, en entreprenant une comparaison des formes de contestations et de violences radicales dans les espaces politiques européens et musulmans. Concrètement, ce projet européen a été l'occasion de réunir, lors de séminaires, des spécialistes des questions terroristes afin de pouvoir dialoguer sur : les nouvelles lectures du terrorisme, les modes de recrutement et d'organisation des groupes radicaux violents, les causes sociohistoriques et géopolitiques des terrorismes, les formes d'organisation de la lutte antiterroriste ou encore les effets des terrorismes sur les sociétés politiques via les logiques de médiatisation.

LES NOUVELLES LECTURES DU TERRORISME : QUELLES VALIDITÉS ?

Aborder les questions de définitions revient dans un premier temps à s'interroger sur ce qu'il y a de réellement « moderne » dans ce que d'aucuns qualifient, sous diverses étiquettes, d'« hyperterrorisme » ² ou de « risque terroriste ». Quelles sont les nouvelles lectures de la question terroriste depuis le 11 septembre 2001 ? Ouelles sont les différences majeures entre « anciens » et « nouveaux » terrorismes en Europe ? Que deviennent les « vieilles luttes séparatistes » ? Quelles formes prennent ou, plus logiquement, seraient susceptibles de prendre, ces nouvelles formes extrêmes d'action violente ? Si risque il y a, une fois identifiés les réseaux constitués connus, il convient de les comparer avec les réseaux existants supportant des séparatismes violents comme l'ETA ou l'IRA ou bien, de manière plus éloignée, avec les actions terroristes idéologiques d'extrême gauche qu'ont connues l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie dans les années 1970. Quelles sont les différences de socialisation, de modes d'organisation et d'action entre un acteur « ancien » et un acteur « moderne »? Pour essayer de répondre à ces interrogations générales, il convient d'étudier la question dans des pays qui ont une longue histoire terroriste et antiterroriste, tels que l'Allemagne et l'Espagne. Cette démarche permettra de comprendre, au travers d'une étude comparée des sources disponibles, comment les chercheurs et les acteurs antiterroristes de ces pays analysent les différences de parcours, de carrières, de revendications et de modus operandi des structures violentes sur leur territoire.

Les événements du 11 septembre ont incontestablement modifié les analyses du terrorisme et les cadres de compréhension de ce phénomène. Les débats sur les usages juridiques, politiques et les limites de ce concept étaient déjà nombreux. Des auteurs comme Isabelle Sommier, Didier Bigo ou Xavier Crettiez ³ nous ont déjà alertés sur l'improductivité du concept de terrorisme qui agglomère des réalités très différentes et finit par empêcher des diagnostics objectifs sur ces dernières. Ce qui semble « nouveau » depuis le 11 septembre 2001, est la manière dont des sociologies et des modèles théoriques se saisissent de cet objet qu'ils ignoraient auparavant. Ainsi, peut-on, dans le monde scientifique, observer des glissements sémantiques et une mobilisation de catégories d'analyse qui s'emparent de cette question du terrorisme à l'instar de la sociologie du risque, des analyses stratégiques et études de défense ⁴, des relations internationales ou encore de la criminologie ⁵.

Il convient, dès lors, de revenir sur le contenu de ces approches et sur le regard qu'elles portent sur le phénomène. Plus largement, il est essentiel de s'interroger sur ce que révèle cette « vampirisation » de l'objet terrorisme par les sciences sociales en questionnant les lignes de fracture qui délimitent sa perception. Quelles sont les lectures qui ont le plus d'écho hors de la sphère des spécialistes ? Quelles sont les théories qui ont le plus de poids chez les décideurs nationaux, européens et internationaux ? Ces questions ne sont pas de pure forme. Ce sont des figures de discours qui masquent des idéologies

⁽²⁾ Voir entre autres: Heisbourg (F), Hyperterrorisme, la nouvelle guerre, Paris, Fondation pour la recherche stratégique, 2001; Boniface (P), Les guerres de demain, Paris, Seuil, 2001.

⁽³⁾ Bigo (D), « La relation terroriste I », Études polémologiques, n°30, 1984 ; Sommier (I), Le terrorisme, Paris, Flammarion, 2000 ; Crettiez (X), « Les modèles conceptuels d'appréhension du terrorisme », Les Cahiers de la sécurité intérieure, n°38, 1999, p 199-217.

⁽⁴⁾ Voir notamment en France les travaux menés par l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN).

⁽⁵⁾ Voir le numéro de janvier 2002 de la Revue suisse de Criminologie.

et des représentations du monde. Elles ont une influence significative sur les analyses officielles, en particulier pour un objet comme le terrorisme qui s'est toujours dérobé à la connaissance. L'information sur les questions de terrorisme se construit principalement à travers l'activité de ceux qui travaillent sur ces insécurités : polices, politiques et médias. Ces champs professionnels produisent ainsi l'essentiel des représentations et « fabriquent » véritablement une opinion sur les terrorismes. Il en va de même d'ailleurs pour le marché « intellectuel » qui investit ces nouvelles catégories, de sorte qu'un système de savoirs se crée et se pérennise en s'auto-alimentant ⁶.

Dès lors, les définitions et diagnostics portés par ces institutions et autres experts ont une résonance considérable dans les opinions publiques. C'est sur cette idée qu'insiste Bankoff 7 dans son analyse du terme terrorisme qui selon lui est devenu un mot valise dans le sillage des événements de septembre 2001. Notons au passage, selon les chiffres avancés par cet auteur, l'existence d'un décalage entre la préoccupation publique internationale pour le terrorisme et la baisse des faits terroristes recensés par l'administration américaine : près de 700 en 1987 contre un peu plus de 300 en 2001, avec un total de 11 415 attaques terroristes entre 1977 et 2001. Cependant, selon Bankoff, la nouvelle rhétorique du « risque terroriste » ne serait qu'une partie d'un discours occidental plus large et plus ancien forcé de décrire des cultures non familières. À ses yeux, terrorisme et risque terroriste s'inscriraient en réalité dans une longue histoire des représentations de l'Orient qui serait composé de régions dites à risques. Ainsi, la préoccupation actuelle et le sentiment d'insécurité international face au terrorisme ne seraient pas seulement la conséquence du 11 septembre 2001 mais aussi l'actualisation d'un discours occidental enchâssé dans une construction du savoir datant au moins des croisades 8. Selon l'auteur, aux catastrophes naturelles, au sous-développement et à la « tropicalité » d'hier, s'ajoute aujourd'hui l'image du terrorisme dans les expressions d'un discours essentialiste sur les sociétés pensées et perçues comme « exotiques ». En écho à ces représentations du monde, on trouve des réponses tout aussi occidentales : aujourd'hui État de droit et démocratie, jadis science, aide économique, investissement et médecine. Tous les efforts des agences de renseignement devront désormais se porter sur la localisation et la veille des régions à risques. Ces types de discours peuvent aussi être repérés dans d'autres secteurs des insécurités nationales et transnationales. Le terrorisme comme le crime organisé ou la traite des êtres humains deviennent des catégories d'action publique à part entière. Elles mobilisent des énergies bureaucratiques considérables.

⁽⁶⁾ On peut ici se référer à la collection « Criminalité internationale », éditée aux PUF et dirigée par Xavier Raufer.

⁽⁷⁾ Al Qaeda, Studies in Conflict and Terrorism, n° 26, 2003, p 391-457.

⁽⁸⁾ Lewis (B), Les Assassins, éd. Complexe, Bruxelles, 2001.

AFFICHER ET FAIRE LA VIOLENCE:

ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES SUR LES ACTEURS TERRORISTES

À la suite de l'étude de ces questions de définition et de labellisation, il s'agit de passer à l'état des lieux des violences politiques radicales. Se pose bien sûr ici en creux le problème de la comparaison entre des violences mieux « connues » car étudiées de longue date (séparatismes violents, terrorisme transnational importé) et des violences d'obédiences religieuses qui restent encore très floues, hormis pour certains spécialistes.

Les lieux de production des terrorismes : contestations et violences dans les espaces politiques européens

Avant de travailler à partir de terrains empiriques particuliers, il est essentiel, là aussi, de poser un certain nombre de questions transversales. Quelles sont les conditions sociales et politiques générales qui influent ou non sur la constitution de groupes contestataires ayant recours à la violence dans une société donnée ou un espace politique externe ? Nous devons mobiliser ici la sociologie comparée des États afin de mettre en lumière la façon dont la formation d'espaces politiques est susceptible de favoriser ou, au contraire, d'empêcher l'expression de terreaux de contestation. Les dimensions structurelles, économiques, sociales et culturelles doivent nécessairement être prises en considération pour appréhender ces phénomènes violents. On sait par exemple que, dans des cas très particuliers, le niveau d'accès aux postes de pouvoir, le niveau de fermeture du système de recrutement des élites, l'autonomie ou non du champ politique par rapport au champ religieux constituent autant d'humus favorables à l'émergence de revendications, de frustrations et de violences radicales. La sociologie historique d'Eric Hobsbawm ou de Bertrand Badie 9 ouvre des pistes de réflexion intéressantes qui permettent à la fois d'éclairer la genèse des contestations violentes et de prendre une distance historique nécessaire avec ces dernières. Dans un article, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 10, Eric Hobsbawm estimait que les acteurs terroristes des attentats de New York et Washington représentaient, en quelque sorte, une classe dirigeante de rechange; ces individus voulant, avant tout, par leur action spectaculaire, déstabiliser les soutiens occidentaux aux régimes arabes contestés comme l'Arabie Saoudite. Il pourrait être intéressant de porter une attention toute particulière à l'histoire des systèmes politiques arabes et aux modes de recrutement des élites dirigeantes musulmanes en vue de les comparer aux systèmes occidentaux produisant eux aussi des violences terroristes.

La situation nouvelle créée par les attentats du 11 septembre 2001 et son impact médiatique semblent sonner le glas des revendications ethnonationalistes surannées ou, comme a pu le dire un fin connaisseur des questions irlandaises, relèguent nos violences européennes à des « queues de comète idéologiques ». Pourtant, cette redéfinition de l'agenda des violences doit-elle nous conduire à sacrifier la question des ethnonationalismes radicaux que connaît l'Europe depuis les années 1960 ? Ces formes historiques de violences politiques territorialisées qu'ont connues et connaissent encore

⁽⁹⁾ Badie (B), Les deux Etats : pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam, Paris, Seuil, 1997.

⁽¹⁰⁾ Libération, 20 septembre 2001.

l'Irlande, la France ou l'Espagne sont-elles réellement sur le déclin et indignes d'investigations scientifiques ? Cela constituerait une erreur que de passer outre ces phénomènes historiques. Le simple fait de lire la presse, d'écouter les débats politiques et d'interroger les policiers du renseignement suffit pour se rendre compte que les questions corse en France, basque en Espagne et irlandaise au Royaume-Uni structurent toujours une partie de la sécurité interne et des espaces politiques. Indéniablement, ces luttes alimentent toujours les champs professionnels, médiatiques et politiques dans les différents pays. De même, la « renaissance » de mouvements d'extrême gauche ou anarchistes en Italie soulève beaucoup d'intérêts depuis l'attentat de 2002 à Bologne. Ces questions sont toujours présentes et consommatrices de ressources considérables dans les administrations, même si on établit en secret un « classement » entre formes de terrorismes graves et formes parfois considérées comme plus « folkloriques » de séparatismes. Par conséquent, il n'est certainement pas illégitime de s'interroger plus finement sur les reconfigurations actuelles de ces luttes.

À la lecture de travaux récents sur les séparatismes violents en Europe, il est intéressant de se poser la question des effets des pactes de réconciliation (Stormont en 1998 pour l'Irlande du Nord ou les accords de Matignon en 2002 pour la France) et des alliances entre États européens et organisations violentes. Tout d'abord, on observera que les solutions négociées ont, en principe, pacifié les espaces politiques en mettant fin à la radicalité de l'affrontement. Ainsi, en Irlande du Nord, on remarque que l'espace politique a intégré des anciens parias devenus des leaders politiques légitimes et démocratiquement élus ¹¹. Cependant, une fois le champ politique relativement pacifié et ordonné autour de règles de négociation inscrites dans la démocratie, ne risque-t-on pas de voir d'autres franges de la société civile s'emparer du conflit pour le raviver et l'entretenir selon des modes d'action certes différents mais tout aussi violents (violences de rue qui dégénèrent, reconstitutions de groupes armés, etc.)? D'ailleurs, c'est en partie dans cette optique que l'on peut analyser l'histoire entière du conflit basque espagnol, fait de scissions et de recompositions permanentes des groupes de lutte ¹². Si l'on suit cette idée de la « renaissance », à partir des travaux d'Elise Féron sur l'Irlande du Nord ¹³, les termes du conflit seraient repris par le bas (les associations, les bandes organisées et autres groupes paramilitaires) via la question sous-jacente de la criminalisation (au regard de la situation corse et irlandaise notamment) et des relations entre criminalité et groupes terroristes. Comment décrire précisément ce passage de la revendication violente d'une sphère gérée par les élites politiques vers la société civile, composée de multiples mouvements sociaux plus ou moins violents?

Au-delà de cette hypothèse du décentrement, nous voyons aussi poindre un autre questionnement : la transnationalisation des mouvements violents et les connexions entre mouvements altermondialistes et mondes séparatistes ¹⁴. Le développement d'une frange du mouvement altermondialiste qui ne recule pas devant l'action violente pose une question : donnera-t-il naissance à de nouveaux groupes qualifiés de terroristes ? Il faut ici bien se garder de la confusion des genres. Action violente ne signifie pas terrorisme. Il n'en demeure pas moins que la question peut être posée en des termes scientifiques.

⁽¹¹⁾ Goldring (M), « Sorties de conflit », Le silence des armes ? : l'Europe à l'épreuve des séparatismes violents, sous la direction de Xavier Crettiez et Jérôme Ferret, Paris, La Documentation française, 1999.

⁽¹²⁾ Elorza (A), Garmendia (J M), Jáuregui (G), ETA, une histoire, trad. de l'espagnol, Paris, Denoël, 2002.

⁽¹³⁾ Féron (E), « Irlande du Nord : la paix en haut, la guerre en bas ? », Critique internationale, juillet, n°16, 2002, p.24-30

⁽¹⁴⁾ Voir notamment sur cette question : Izquierdo (J-M), « L'expansion transnationale de la "question basque" », in Duchastel (J) (dir), Crise de l'État, revanche des sociétés, Montréal, Athéna, 2006 ; Izquierdo (J-M), « Todavía existe la frontera ? », in Letamendía (F) (dir.), Acción colectiva Hegoalde-Iparralde, Madrid, éd. Fundamentos, 2006; Saunier (I), Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation, Paris, Flammarion, 2001.

Une frange radicale violente peut-elle émerger de cette mouvance ? Comment analyser les signes apparents de sa radicalisation ? Pour faire un raccourci historique, les agitations estudiantines des années 1960 ont pu constituer un terreau idéologique pour de futurs groupes terroristes d'extrême gauche agissant dans les années 1970. Aujourd'hui, l'agitation anti-mondialisation, les mobilisations contre la guerre en Irak et d'autres facteurs pourraient-ils fournir un terreau similaire comme certains représentants des services de sécurité tendent à le penser ?

La dimension géopolitique : logiques de radicalisation locales et internationales

À travers ces séminaires, l'une des questions qui se pose est celle de l'identification de nouvelles organisations déjà nées ou naissantes dans l'espace européen. En ce sens, l'Europe comme entité politique est-elle, comme semblent l'indiquer les attentats de Madrid et de Londres, un lieu où se forment des terroristes ou davantage encore : un territoire-cible potentiel ? Quelle est l'actualité des savoirs sur ce thème ? Dans l'hypothèse où le territoire européen serait une cible potentielle d'actions de terrorisme de masse, quel est l'état des savoirs sur des organisations ou des cellules terroristes ayant des liens avec des organisations médiatisées telles qu'Al Qaeda? Quelles sont les conditions de connaissances de ces organisations? Il s'agit de tester les savoirs disponibles sur leurs activités dans des villes supposées abriter de telles formations comme Hambourg, Londres ou Madrid. Est-on en face d'une « nouvelle génération internationale sans base précise » ou, à l'inverse, en face de structures territorialisées naissant dans des contextes socio-politiques précis? Ces supposés terroristes errants se distinguent-ils vraiment de terroristes nationalistes ou d'obédience révolutionnaire? Quels rôles jouent les milieux islamistes associatifs en comparaison des structures locales de soutien de groupes comme ETA et IRA? Quel est leur niveau d'intégration dans les sociétés locales? Quels sont les nouveaux discours et registres de justification employés? On est en droit de se poser la question des contours et des modes opératoires de mouvements qui se réclament d'idéologies minoritaires de l'islam en France ou en Espagne et, notamment, des sectes et mouvements sectaires comme les mouvances salafistes, un groupe comme Takfir wal Hijra ou encore l'organisation turque Milli Gorus en Allemagne.

À la lecture des analyses produites par les spécialistes espagnols ¹⁵, il apparaît qu'une des principales préoccupations publiques actuelles en Espagne est l'apparition d'identités de résistances, au sein de communautés musulmanes installées de longue date dans le pays. En d'autres termes, se construisent actuellement des noyaux radicaux en forte concurrence au sein de collectivités musulmanes traditionnelles. Cette radicalisation peut aussi être étudiée à travers certains groupes de prédication qui, œuvrant dans les milieux pratiquants, reçoivent des aides financières extérieures. Comment, et selon quels modes de socialisation, ces lectures radicales peuvent-elles influer sur la constitution de réseaux violents ? Cette relation est-elle aussi mécanique qu'elle nous l'est souvent présentée ? En quoi certaines théories de l'escalade sont-elles infondées ?

La résonance des conflits internationaux dans l'espace politique européen constitue une autre question qui mérite d'être abordée. Ainsi, afin de cerner au mieux les violences religieuses qui, *a priori*,

⁽¹⁵⁾ Voir notamment: Jordan (J), « Mapping Jihadist Terrorism in Spain », Studies in Conflict and Terrorism, vol. 28, n°.3, 2005.

font l'objet de toutes les attentions en Europe, il convient de les territorialiser et d'étudier les répercussions locales d'un conflit international dans l'espace politique européen. Dans quelles mesures et sous quelles formes s'expriment les répercutions de conflits géopolitiques majeurs sur le territoire européen? Comment évaluer sereinement une radicalisation de mouvements existants sans tomber dans la spéculation paranoïaque? Quels sont les risques d'importation de ces luttes lointaines dans l'espace européen? Au-delà de ces interrogations, quels sont les réseaux clandestins sur lesquels pourraient s'appuyer les organisations trans-nationales pour exporter leurs activités sur des territoires européens? En quoi les discours de groupes, qualifiés de terroristes religieux du Moyen-Orient (mouvances Hamas en Palestine, par exemple) ont-ils un impact sur les réalités locales allemandes, espagnoles, françaises ou turques? Quels liens suffisamment solides peut-on établir entre une réalité internationale violente et des réalités locales européennes? Quels types de relations symboliques et matérielles observe-t-on entre des événements inter-nationaux et des organisations localisées œuvrant dans des quartiers de relégation sociale? Il y a, selon nous, un vrai danger à établir une relation logique et mécanique entre des conflits moyen-orientaux et la création, la pérennisation d'organisations violentes dans les espaces européens. Les savoirs semblent cruellement manquer en la matière.

Parmi les nombreux ouvrages, plus ou moins sérieux, qui paraissent depuis quelques années sur les courants islamiques extrémistes ¹⁶, on note une tendance assez constante à établir un lien avoué ou non entre présence musulmane et « risque » terroriste. Il s'agit ici de mettre à l'épreuve cette association généraliste et d'éclairer de manière un peu plus objective les présences de réseaux dits « dormants », les univers de croyances, les formes de recrutement et les types d'actions violentes revendiquées. De l'avis des auteurs d'un rapport de l'ESISC ¹⁷ paru en 2002, il est possible d'estimer à 18 000 au moins le nombre de combattants djihadistes « internationalistes » dispersés actuellement à travers le monde. Parmi ceux-ci, 1 500 à 2 000 pourraient être détenteurs d'un passeport européen et disposer ainsi de capacités de déplacement plus aisées. À noter, à titre comparatif, que Pierre de Bousquet de Florian, directeur de la Direction de la surveillance du territoire français (DST), indiquait, dans un entretien radiophonique accordé à RTL le 11 septembre 2003, que ses services estimaient à une bonne centaine au moins en France le nombre d'individus dans cette mouvance suffisamment « motivés et formés pour présenter une menace. Ce sont ces individus, ainsi que leurs relais, leurs soutiens logistiques, que nous nous acharnons à débusquer ». À cette occasion, il soulignait également que, durant les deux années précédentes, l'absence d'attentats dans un pays occidental ne signifiait pas l'absence de tentatives d'attentats. Ces propos rejoignent sur ce point les observations de l'ESISC. Certes, tout en dressant ce constat préoccupant, sur un plan plus global, Pierre de Bousquet de Florian et les auteurs du rapport rédigé pour l'ESISC reconnaissent que les « masses musulmanes » n'ont pas basculé dans le camp radical. Toutefois, précisent-ils, un climat de « polarisation » sur ce camp fait qu'une sympathie diffuse en sa faveur aurait augmenté. Les « djihadistes » éprouveraient des « difficultés à frapper les États-Unis et l'Europe chez eux », ce qui expliquerait pourquoi la majorité des actions aient choisi des cibles dans d'autres zones.

⁽¹⁶⁾ Guendouz (O), Les soldats perdus de l'islam. Les réseaux français de Ben Laden, Paris, Editions Ramsay, 2002 ; Marcy (P), Enfants perdus de l'Islam : des cités au terrorisme, Paris, L'Harmattan, 1999. Nous citons ces deux ouvrages pour donner un exemple de production littéraire n'hésitant pas à construire un lien entre problèmes de quartiers et question islamiste radicale.

⁽¹⁷⁾ L'European Strategic Intelligence and Security Center (ESISC) est un centre de recherche et de conseil stratégique indépendant fondé en mai 2002. Installé à Bruxelles et animé par Claude Moniquet, qui a derrière lui une vingtaine d'années de carrière dans le journalisme d'investigation et un intérêt de longue date pour les questions d'extrémisme et de terrorisme, l'ESISC a publié le 11 septembre 2003 un rapport proposant une évaluation de la menace constituée par « Al Qaeda et la mouvance du Djihad ».

Les analystes de l'ESISC se disent convaincus des efforts déployés par la « mouvance du Djihad » en vue de s'impliquer « dans des combats où leur intervention n'était, jusqu'alors, que marginale ». Cependant, poursuivent-ils, « si les intérêts occidentaux continuent à être frappés dans les zones périphériques, Al Qaeda et la mouvance du Djihad poursuivront leurs tentatives d'attaques dans les métropoles elles-mêmes. Les pays occidentaux les plus menacés sont : les États-Unis, la Grande-Bretagne, Israël, l'Australie, la France et la Belgique ». Bien évidemment, les appréciations de ces institutions sur la situation européenne ont quelque chose de subjectif et probablement de réducteur, à l'instar de ce qui existe sur les diverses questions criminelles (drogues ou crime organisé ¹⁸). Face à une situation complexe et aux tendances contradictoires traversant les populations musulmanes en Occident, il faudrait pouvoir disposer de savoirs sociologiquement établis.

Qu'est-on en mesure de savoir sur le recrutement opéré par ces « cellules locales » ? On pourra s'interroger sur des trajectoires de vie et des récits retraçant des parcours de rencontres avec les groupes radicaux. Entre-t-on dans une carrière d'activiste par la voie criminelle ? La prison sert-elle de lieu de recrutement, de rencontres et d'encadrement *via* des réseaux de solidarité établis faisant rompre certains individus avec les milieux criminels ? Il convient, aussi, pour les écarter ou les confirmer, d'évoquer les thèses associant « banlieues » ou « cités » des périphéries des grandes villes européennes et activités islamistes radicales. Quels sont les facteurs qui président au choix de s'orienter vers l'action violente et quelles justifications mettent en avant ceux qui décident de partir au secours des Afghans, des Tchétchènes ou des Irakiens ? Selon les sources existantes et contrairement à ce qu'affirment certains médias, les réseaux encadrant les militants ne semblent pas disposer localement de moyens financiers considérables. En revanche, ils paraissent bien organisés. Dès lors, quel lien peut-on établir entre ces structures et des groupes transnationaux ? Apparemment, ces réseaux n'auraient aucune difficulté à fournir de faux documents d'identité et à organiser des déplacements, par exemple vers ce sanctuaire qu'a pu constituer l'Afghanistan à une certaine époque.

Sans pouvoir forcément prévoir l'imprévisible, ce qui n'est pas la fonction principale du chercheur même si certains s'érigent en "devins", on peut, dans un objectif de connaissances, s' interroger légitimement sur les formes et les contenus que prennent ces projets terroristes se réclamant de logiques transnationales.

Dynamiques organisationnelles des acteurs terroristes et modes de justification des passages à l'acte

D Clandestinité et action violente. Pour avoir étudié les formes d'organisations et d'actions des séparatismes violents en Europe, on sait qu'il existe des rapports à la violence très variables selon les organisations. Ainsi, le fait que la clandestinité soit moins hermétique dans le cas corse que dans le cas basque, avec les etarras, peut expliquer les degrés différents d'escalade dans la violence ¹⁹. De plus, les cibles choisies varient aussi entre le FLNC (groupe corse) privilégiant historiquement les atteintes aux biens publics, et l'IRA ou l'ETA qui s'attaquent aux vies de personnes représentatives

⁽¹⁸⁾ Voir notamment : Shepticky (J), Vers une sociologie de la surveillance à l'ère de la globalisation, Larcier/De Boeck, Bruxelles, 2005.

⁽¹⁹⁾ Sommier (I), op. cit., 2000.

de l'État qu'ils combattent ²⁰. Face à ces connaissances, la question ô combien centrale du passage à l'acte des acteurs terroristes demeure cependant encore largement posée. Les idées fausses font souvent bon ménage avec les analyses « psychologisantes » des acteurs terroristes. Au fond, la question est de savoir ce qui mène une personne au recours à la violence politique. À l'inverse, comment abandonne-t-on la lutte et comment épouse-t-on des règles de fonctionnement non violentes ?

D Un « nouveau » terrorisme religieux ? Cette question occupe une place particulière dans le débat actuel. Elle est très difficile à appréhender du fait non seulement du contexte « d'hystérisation » et de panique sociale des opinions publiques mais aussi des discours politiques sur ce thème en Europe ²¹. Il s'agit donc de bien cerner le problème et de poser correctement la question. Théoriquement, comment lier légitimement religion et violence ? De quoi parlons-nous exactement lorsque l'on évoque la question de l'islamisme radical ? Quelles formes revêt-il réellement en Europe ? Peut-on sérieusement isoler la fonction religieuse, d'ailleurs au risque de la décontextualiser, ou doit-on la lier aux environnements politiques et sociaux européens très différents des mondes arabes non européens ? Cette discussion théorique est fondamentale quand on sait à quel point ces facteurs sont régulièrement mis en relation sans être sérieusement interrogés. Il conviendrait même de dresser une cartographie des différents groupes radicaux religieux ayant déjà opéré en Europe et de s'interroger sur la présence de ramifications idéologiques entre ces groupes et les structures dites transnationales.

LES RÉPONSES POLICIÈRES EN EUROPE : QUEL ANTITERRORISME APRÈS LE 11 SEPTEMBRE 2001 ?

Il est impératif de prendre en compte les stratégies policières et les représentations du problème portées par les bureaucraties du renseignement afin de bien saisir toutes les dimensions des « phénomènes terroristes ». La prise en compte des interactions entre acteurs terroristes et acteurs antiterroristes permet d'aborder le phénomène en donnant voix au chapitre à l'ensemble des agents du conflit. La question posée est celle de la réorganisation (supposée ou réelle) des administrations policières européennes après le « 11 septembre », à l'instar de la problématique concernant les stratégies militaro-policières américaines. L'Europe a une longue tradition de lutte et d'analyse des milieux terroristes. Reste à savoir en quoi les administrations policières sont ou non bousculées par les reconfigurations des milieux et comment elles appréhendent les « nouvelles menaces » ? De même, il est essentiel de considérer la politisation des débats et les effets qui en découlent sur les politiques pénales. Inscrire notre réflexion dans une approche des phénomènes terroristes en termes de « configuration » ou de « relation » ²² conduit à intégrer la problématique de la riposte

⁽²⁰⁾ Crettiez (X), Ferret (J), op. cit.

⁽²¹⁾ Les déclarations de Silvio Berlusconi en Italie relatives à la supériorité supposée de l'Occident sur l'Islam durant la campagne électorale du printemps 2001.

⁽²²⁾ Bigo (D), « La relation terroriste I », Études polémologiques, n°30, 1984 ; Crettiez (X), « Les modèles conceptuels d'appréhension du terrorisme », Les Cahiers de la sécurité intérieure, n°38, 1999, p 199-217.

policière, militaire et politique qui formate et conditionne les stratégies des acteurs terroristes autant qu'elle les combat. Les bureaucraties occidentales du renseignement ont lutté durant les trente dernières années contre des organisations européennes identifiables et terrirorialisées. Les « ennemis » avaient et ont toujours un visage, ce qui laisse d'ailleurs des possibilités d'identifier clairement le projet terroriste et les capacités de négociations. À l'inverse, l'acte terroriste contemporain privilégierait les projets politiques partiels et déterritorialisés ²³

Contrairement aux séparatismes violents et aux ethnonationalismes radicaux européens qui ont forgé la culture professionnelle des policiers antiterroristes britanniques, espagnols et français, les « nouveaux terroristes » privilégieraient les structures purement situationnelles qui existent uniquement le temps d'une « opération ». À l'image d'un terroriste ancré territorialement et idéologiquement, s'oppose la figure d'un acteur violent sans nom et sans visage. Actuellement cette dimension constitue la représentation dominante et la source d'embarras majeure pour les services de renseignement et de police qui souffrent logiquement de difficultés inhérentes à l'appréhension épistémique du phénomène : la primauté de la déstabilisation sur la revendication pose le problème du niveau de négociation, le recours à des structures situationnelles et éphémères contrarie les entreprises de fichage et le travail de détection.

Les appareils de renseignement d'État sont dans l'incertitude. Il convient ici de se demander dans quelle mesure ils se réorganisent et réorientent leur action face à cette conjoncture. Quelles sont les nouvelles stratégies déployées sur le plan des pratiques de renseignement ? Disposant d'une longue histoire de l'antiterrorisme et d'une connaissance culturelle des mondes islamiques, des pays comme l'Allemagne, l'Espagne, la France et la Turquie sont-ils mieux « armés » et, si oui, pourquoi ? Sachant qu'il n'existe plus d'espaces isolés en Europe et dans le monde, les lieux de coopération policière institutionnalisés sont-ils opérationnels ou doit-on créer de nouveaux espaces de négociation et de collaboration plus efficients ? S'ouvrent ici de multiples interrogations, notamment sur les effets des nouveaux dispositifs législatifs qui, adoptés en Europe, peuvent porter atteinte aux libertés publiques. Il est essentiel de les décrire en essayant de voir ce qu'ils recèlent. Un paradoxe peut d'ailleurs servir de sujet : la rupture d'un triptyque sécurité/liberté/terrorisme au profit de la sécurité et donc contre les libertés ne sert-elle pas la cause des agresseurs, lesquels cherchent à déstabiliser les régimes démocratiques ? Si le terrorisme est un domaine de coopération classique entre polices européennes, balisé depuis de nombreuses années, reste à comprendre en quoi ce régime de collaborations bilatérales et européennes est affecté par de nouvelles coopérations effectives et informelles.

⁽²³⁾ Kemp (P), « La nouvelle Rome et ses Carthage », Esprit, 2002, n°8-9, p 147-165.

LES MÉDIATISATIONS DES TERRORISMES

Une des caractéristiques fondamentales des actes du 11 septembre est, sans conteste, la représentation de la violence et la survisibilité du terrorisme. On peut aller jusqu'à affirmer que la relation des acteurs terroristes aux médias s'est brutalement inversée. Ce ne sont pas les acteurs terroristes qui cherchent l'appui du regard médiatique pour populariser une cause ou rendre visible une rancœur. Le spectacle terroriste est ici tout entier un spectacle médiatique, ou plus exactement un spectacle des médias. Le terrorisme ferait surtout appel à une symbolisation tragique en recréant sans cesse la « scène sacrificielle ». Il a, par-dessus tout, une immense « capacité mythifiante ». Antoine Garapon évoque une « déformalisation » des conflits propre au terrorisme car, selon lui, « il n'y a plus de champ de bataille, il n'y a plus d'ennemi visible, il n'y a plus de limite intérieure/extérieure ²⁴ ». S'organisant en « réseaux », le terrorisme serait une forme de criminalité « événementielle », un phénomène de manipulation, tout en étant un effet de la communication. S'il joue de l'excès, sa manifestation violente n'est pas dépourvue de sens, car il « recherche moins ses effets par le nombre de ses victimes que par la dramatisation spectaculaire à laquelle il les emploie ; il en fait les instruments d'une réalisation tragique de la politique ²⁵ ».

À propos de cette question relative à la surmédiatisation des terrorismes, l'interpénétration des champs médiatique et policier constitue également un point important caractéristique des phénomènes politiques et criminels. Cette interpénétration du travail journalistique et des agences de lutte contribue à ce que l'on pourrait appeler un *management* des apparences et des présentations publiques de la question terroriste, *via* des messages symboliques. Ainsi, on reste très interrogatif sur les nouveaux modes de communication utilisés par les agences de renseignement afin d'expliquer la nature des menaces qui pèseraient sur les pays européens. Pourquoi adopter ces nouveaux modes de communication? Quelle est la nature de ces messages?

Une autre question importante est celle des effets des discours antiterroristes sur les champs politiques et sociaux internes des démocraties européennes. Comme nous le précisions en amont, la connaissance sur ces questions de terrorisme n'est construite qu'à travers l'activité de ceux travaillant sur ces insécurités. Ces champs professionnels produisent l'essentiel des discours sur les « réalités terroristes » et on voit mal d'autres sources pouvoir les contredire, de telle sorte qu'ils fabriquent l'opinion sur les terrorismes.

Il est possible de repérer quelques-uns des effets de ces représentations. D'abord, les forces politiques sont sommées d'être consensuelles sur ce thème, ce qui peut aboutir à une uniformisation des discours. En réalité, quand on regarde ceux qui les portent en Europe, on constate que les analyses politiques officielles sont loin d'être neutres politiquement et surtout que ces positions officielles servent à se situer dans l'espace politique interne ²⁶. S'incarne alors derrière la « Sainte Alliance nationale » a possibilité de porter en sous main des valeurs autres.

⁽²⁴⁾ Garapon (A), « Désaccords euro-atlantiques : à propos de la justice internationale et de la lutte contre le terrorisme », Esprit, 2002, n°8-9, p. 195-207.

⁽²⁵⁾ Ibid.

⁽²⁶⁾ José María Aznar, chef du gouvernement espagnol depuis six ans, quitte son poste en mars 2004. Interrogé longuement sur une chaîne publique espagnole pour faire le bilan de ses deux législatures, il se montra satisfait de son action entièrement tournée vers le bien-être, la prospérité et ... la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes. Le terrorisme et son éradication sont des enjeux politiques internes très forts en particulier en Espagne et en Grande-Bretagne.

Par ailleurs, on peut se demander si cette médiatisation des terrorismes ne participerait pas à un risque de « racialisation » des politiques de lutte contre le terrorisme, en niant la conflictualité au profit d'un pragmatisme d'État classique sur les questions de sécurité. Ce néo-pragmatisme réduit l'espace des discussions et valide les choix fixés notamment par les spin doctors experts en terrorisme international. L'approche en termes de menace ou de risque que ces derniers vendent aux décideurs repose sur l'idée qu'une menace existe potentiellement et qu'un acteur rationnel se dissimule dans des groupes à risques. Groupes qu'il est ainsi indispensable de repérer et de suivre au moyen de technologies de surveillance sophistiquées. Il n'y a qu'à constater, par exemple, les multiples lois de sécurité adoptées en Europe après le 11 septembre 2001, mesures qui avaient auparavant suscité de très fortes résistances ²⁷ . Il convient ici de s'interroger sur la nature et la valeur du concept de « sécurité absolue » contenues dans ces annonces de politiques antiterroristes : suspicions, majorités contre minorités, détérioration des climats de paix civiles et de coexistences communautaires, proportionnalités des sanctions pénales. Peut-on raisonnablement ne pas étudier la mise en avant du mythe de la « sécurité absolue » sans imaginer des effets pervers sur la vie en communauté? C'est ce que semble souligner Peter Manning concernant l'imposition d'une nouvelle rhétorique de la sécurité à travers les recompositions actuelles des questions de sécurité dans les systèmes politiques occidentaux ²⁸. Selon l'auteur, on assiste à la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation politique très puissante composée d'une dramatisation de la prévention contre le risque terroriste, de dispositifs perfectionnés de surveillance et de renseignement rendant caduques les frontières entre local, national et international, policing et war making, public et privé.

L'ensemble de ces problématiques constitue bien évidemment un programme de recherche extrêmement vaste qui nécessiterait certainement plus d'une année de séminaires. Néanmoins, à travers ce texte programmatif il a été possible, de concert avec toutes les équipes européennes, de définir les principales thématiques que nous avons abordées lors des trois séminaires et du colloque de l'année 2006.

⁽²⁷⁾ Voir sur les nouveaux dispositifs antiterroristes : Laniel (L), Piazza (P), « L'encartement, réponse au terrorisme (France, Grande-Bretagne) ? », in Crettiez (X), Piazza (P) (dir.), Du papier à la biométrie, Paris, Presses de Sciences Po, 2006 ; Cultures et Conflits, « antiterrorisme et société », Paris, L'Harmattan, n° 61, 2006 ; voir également les travaux du programme européen Challenge sur liberté et antiterrorisme : www.libertysecurity.org

⁽²⁸⁾ Manning (P), « La "sécurité intérieure" aux États-Unis au lendemain du 11 septembre », Les Cahiers de la sécurité intérieure, n°56, 2004, p. 9-36.

ACTES DU SÉMINAIRE N° 1, Vendredi 11 mars 2005, Saint-Denis

TERRITOIRES ET IDÉOLOGIES

(...)

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

Il m'échoit la lourde tâche d'initier la séance. Je suis un petit peu un être hybride, puisque je suis un policier qui a appris à lire et à écrire sur le tard. J'ai, en effet, recommencé des études d'orientalisme au cours de ma carrière. Cela fait vingt-cinq ans que je travaille sur l'islamisme radical. À cette époque-là tout le monde me prenait pour un fou. Tout le monde me prend toujours pour un fou, mais je crois distinguer, parfois, une pointe de jalousie. J'aurais pris sans le savoir peut-être un « créneau porteur ».

Le thème de mon intervention sera double. Je vois ici, dans le programme du séminaire, « territoire et idéologie, du local au global ». En réalité, entre le local et le global, il y a une sorte d'équilibre, comme un équilibre chimique qui s'est déplacé au cours de l'histoire. Pour étayer mon propos, je veux d'abord, en quelques mots, expliquer ma vision personnelle de l'islamisme radical qui est, pour moi, une idéologie globalisante par nature. Les musulmans radicaux font généralement référence à l'Oumma, qui est une nation sans frontières. Dans les faits, on a bien pu constater que la plupart des mouvements islamistes étaient des mouvements islamo-nationalistes, puisqu'ils se sont illustrés dans des pays tels que l'Égypte, la Syrie, l'Algérie, etc. À l'heure actuelle, nous avons plutôt basculé vers une globalisation au niveau organisationnel. Je vais essayer de vous le montrer à travers l'exemple belge. Mon propos aura pour objectif d'expliquer comment la Belgique, qui pourtant est un petit pays avec très peu de moyens par rapport à un pays comme la France, a pu voir ce type de réseaux auxquels ont eu affaire les autres États européens.

En quoi l'islamisme radical est une logique globalisante, au sein de laquelle tout le monde peut se retrouver? Vous savez comme moi que la référence des islamistes est une utopie, disons, représentée par la société du prophète et de ses compagnons. Le prophète est la personne qui allume la lumière dans les ténèbres avec la volonté de transformer une société tribale archaïque en une société sans frontière, plus égalitaire et plus redistributrice. Il y a beaucoup d'exemple dans ce sens-là, la zakât, qui n'est pas une aumône mais un impôt religieux. Tout le monde est bien d'accord dans le mouvement islamiste pour dire que l'époque du prophète et de ses compagnons est une époque bénie. Il existe alors toute une série d'interprétations et de sensibilités par rapport à ce retour à l'époque du prophète. J'ai matérialisé cette sensibilité à travers deux axes, un axe que j'appellerai « axe des projets » et un autre que j'appellerai « axe des moyens ».

Au niveau des projets politiques, tout le monde s'accorde sur la croyance qu'il faut retourner à l'époque du prophète et qu'il est nécessaire de bien saisir le sens politique de son apparition. Par contre, d'emblée, certains se situeront à une extrémité de l'axe dans la mesure où ils diront : « il faut effectivement retourner à l'époque du prophète et des compagnons, mais il faut adapter l'islam moderne. Les choses ont changé, nous devons tenir compte de cela ». Il faut savoir que les premiers islamistes historiques, c'est-à-dire ceux qui ont donné une dimension politique à l'islam, étaient plutôt des gens de cette extrémité, tout à fait honorable. Malheureusement, à une autre extrémité, d'autres personnes sont d'accord pour retourner à l'islam de l'origine mais, ils estiment qu'il ne faut en aucun cas modifier ou adapter l'islam. Ainsi, dans cette perspective, la seule solution réside dans l'imitation servile de ce que le prophète et ses compagnons ont fait. Ce sont les mouvements que l'on peut appeler fondamentalistes, que l'on appelle également salafistes, mais ce ne sont jamais que des mots. Ces personnes ont une stricte observance par rapport à la manière de vivre du prophète

et de ses compagnons. On retrouve cette logique dans les mouvements islamistes se réclamant du salafisme où toutes les justifications se rapportent aux actes du prophète et de ses compagnons. S'il est facile de déterminer ceux qui sont aux extrémités de cet axe, il est beaucoup plus compliqué de situer tous ceux qui sont entre ces deux extrémités. D'ailleurs, il est illusoire de vouloir tracer une droite en disant, de ce côté ce sont les bons et de l'autre ce sont les mauvais. D'autant plus que la lecture est, disons, parfois multiple, dans la mesure où même les plus rétrogrades parmi les plus rétrogrades utilisent des moyens de communication et des armes modernes. Donc par rapport à la modernité, il y a beaucoup d'ambiguïtés. Le mouvement des Frères musulmans, que tout le monde connaît, se situe globalement sur l'extrémité conservatrice de la droite, du moins globalement parce que tous les membres de ce mouvement ne le sont pas.

Une seconde question se pose : quels sont les moyens utilisés par ces mouvements pour arriver à leurs fins politiques ? Nous pouvons de nouveau matérialiser grâce à une droite, avec d'un côté la prédication, l'exemple, et de l'autre l'idée d'une avant-garde qui doit agir, conformément aux écrits et éclairer les masses. Ces discours ont largement été entendus de la part d'autres terroristes qui pouvaient avoir une lecture religieuse d'un texte politique, alors qu'aujourd'hui on assiste à une lecture politique d'un texte religieux. Il est, encore une fois, illusoire de vouloir tracer une frontière. Deuxième idée : le fait d'être rétrograde ne signifie pas que l'on est nécessairement violent, par exemple les « témoins de Jéhovah musulmans ». À l'inverse, des non fondamentalistes peuvent avoir une action violente. Le fondamentalisme prédispose-t-il à la violence ? Dans une certaine mesure, oui. Selon moi, plus votre utopie politique est éloignée de la réalité du monde dans lequel vous vivez et plus les changements qui devront être apportés sont importants et radicaux et, donc, poussent davantage à la violence.

Le but de ces petits schémas est de montrer que tous les mouvements peuvent, en fait, y trouver leur niche. Une infinité de mouvements qui, au départ, n'avaient rien d'islamistes, peuvent très bien trouver leur compte dans telles lectures ou tels moyens. D'ailleurs, de façon, parfois surréaliste. Je fais lire à mes étudiants un petit journal qui s'appelle L'Islam révolutionnaire, écrit par Carlos qui n'est pas orientaliste mais qui est terroriste. Dans cet ouvrage, Carlos explique sa conversion à l'islamisme, lorsqu'il est en prison, grâce au cheik Oussama qu'il voit comme le nouveau Che Guevara. Ce livre est tout à fait édifiant parce qu'il montre à quel point on peut dévoyer le projet religieux. L'islamisme constitue une instrumentalisation de la religion musulmane et une perversion que l'on retrouve un peu partout, notamment avec le takfir, qui permet de justifier dans une religion les actions d'un groupe au prix d'acrobaties éthologiques. Ce que je veux démontrer, c'est que l'islamisme est un phénomène en pleine expansion, dans lequel tout le monde peut se reconnaître.

Au-delà de cette globalisation idéologique, on assiste aussi, ces dernières années, à une globalisation organisationnelle. Pourquoi ? Car même si ce sont des mouvements « oummistes », c'est-à-dire se réclamant d'une société supranationale, dans la réalité nous avons affaire essentiellement à des groupes fortement empreints de nationalisme, plutôt de type islamo-nationaliste. En fait, les choses ont un peu changé, à la faveur de l'Afghanistan. Les différents groupes qui étaient déjà créés, comme le GIA, ou qui auraient voulu atteindre ce niveau, comme au Maroc et en Tunisie, ont fini par faire un pool idéologique qui est passé par Londres. L'Angleterre porte ici une énorme responsabilité. Toutes ces personnes se sont retrouvées un jour en Afghanistan, seul pays non critiquable du point de vue islamique. C'était un pays « islamiquement pur ». Toutes les personnes qui sont passées par Londres, sont devenues importantes et ont été « boostées » par leur passage en Afghanistan. Elles l'ont

été d'autant plus qu'elles ont rencontré d'autres personnes, comme les représentants d'Al Qaeda. On pourra peut-être s'étendre sur le concept d'Al Qaeda et notamment sur tout ce que l'on raconte dessus. On réfléchit plus avec les hormones qu'avec les neurones. Le fait que ces personnes aient rencontré Oussama Ben Laden, qui au départ avait un contentieux avec l'Arabie Saoudite et les États-Unis, a permis à ce dernier de s'étendre et de disposer d'une série de réseaux en Europe. Ce sont des gens qui ont mis à sa disposition toute une série de contacts qui sont aujourd'hui dispersés à travers la planète.

Je montrerai à présent comment en Belgique, qui est un petit pays avec peu de moyens, nous avons eu depuis quinze ans affaire à ces formes d'actions terroristes.

Représentant de la gendarmerie nationale française :

J'avais une question à vous poser sur votre schéma. On a eu une petite discussion entre services au sujet du mouvement tabligh que vous avez décrit tout à l'heure. Nous rejoignons, bien sûr, ce que vous dites, c'est-à-dire rétrograde, fondamentaliste et non violent. Est-ce que dans vos études vous considérez que le mouvement tabligh peut constituer l'antichambre de futurs mouvements terroristes ? En d'autres termes, est-ce que le tabligh dérivera tôt ou tard sur le salafisme, et est-ce que parmi les tablighs on peut détecter d'emblée, très en amont, les futurs terroristes et donc, est-ce qu'on a intérêt finalement à bien surveiller ce mouvement ?

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

Il est clair que le mouvement tabligh a été dans l'immigration la porte d'entrée d'un nouvel islam. La première génération qui est arrivée en Belgique n'avait pas de préoccupations religieuses affichées. Ce sont des gens qui venaient uniquement pour travailler et débarquaient par hasard en Belgique. Dans les années 1960 on ne connaissait rien de la pratique religieuse du culte musulman. C'est la preuve que cela n'intéressait vraiment personne. C'est dans la deuxième période, c'est-à-dire dans les années 1970, que les personnes, livrées à elles-mêmes du fait de la crise économique, ont été aspirées vers quelque chose de sécurisant, c'est-à-dire de religieux comme ils l'avaient connu dans les lieux d'où ils venaient. Ces personnes connaissaient la religion comme nos grands-parents la pratiquaient dans nos campagnes. À partir du moment où il y a une recherche d'identité et que la demande existe, l'offre est arrivée via notamment le tabligh, qui est, encore une fois, mutatis mutandis, l'équivalent de nos témoins de Jéhovah. La rencontre a été, je dirais, explosive.

En Belgique, à la fin des années 1960, il n'y avait quasiment pas de mosquées répertoriées. Au milieu des années 1970, il y en avait à peu près 300 et la plupart suscitées par le tabligh. On retrouve d'ailleurs cela dans les statuts d'origine. Le tabligh est un phénomène qui a été sous-estimé, bien sûr. D'abord, il a créé la première cristallisation par rapport à la religion. Les immigrés du Maghreb, essentiellement marocains qui travaillaient à la mine, ne se distinguaient en rien de leur collègue d'origine belge ou européenne, excepté par certaines pratiques alimentaires. Puis on a commencé à voir des changements dans les comportements vestimentaires. Cela a été la première prise de conscience de la présence de l'autre. Le tabligh a été minimisé, parce qu'on a estimé que ce mouvement, et dans certains pays musulmans c'était réellement le cas, était inoffensif. On l'a même encouragé :« Tant qu'ils prient, ça ne pose pas de problèmes ». En réalité, c'était une grosse erreur, et cette erreur a été signalée par nos

services dès le départ, ainsi qu'en France. Nous avons signalé ce phénomène dans la mesure où, même s'ils dénoncent l'islam politique, ils constituent une antichambre au sein de laquelle on peut recruter des gens et les programmer autrement. En effet, on a affaire à une programmation très fruste, d'une part, et d'autre part, le mode de vie qui est prôné par le tabligh est tout à fait aux antipodes du mode de vie qui a été choisi dans une société comme la nôtre. Donc le clash étaitinévitable. Maintenant, tout cela est à nuancer. C'est un petit peu le débat des drogues dures et des drogues douces, c'est-à-dire, est-ce que c'est parce que l'on est tabligh que l'on devient un terroriste ? La réponse est non. Mais il existe des mécaniques qui peuvent s'emballer et qui peuvent aller jusque-là.

Représentant de la Direction centrale des Renseignements généraux français (DCRG):

Je partage votre analyse en ce qui concerne le caractère piétiste du mouvement tabligh, le fait que c'est un mouvement qui a pour but d'encourager les croyants à redécouvrir des valeurs traditionnelles et qui ne s'inscrit absolument pas dans la propagande extrémiste. Toutefois, nous avons pu constater, dans la banlieue parisienne notamment, que ce mouvement servait de couverture à des mouvements plus extrémistes. Le fait est qu'il existe des missionnaires chargés d'envoyer en dehors de l'Europe, et/ou en Europe, des élèves afin qu'ils assistent aux séminaires religieux du tabligh, dans des établissements d'enseignement supérieur au Pakistan. Ainsi, nous avons pu constater qu'à leur retour, certains de ces étudiants avaient changé complètement de personnalité. À partir du recrutement tabligh, ces personnes sont revenues dans notre société avec une réintégration dans la société occidentale impossible.

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

Je n'ai pas dit autre chose. Mais, vous me parlez du tabligh version actuelle. Moi, je vous parle du tabligh comme il est apparu dans les années 1960-1970. Ce n'était pas la même chose que le mouvement d'aujourd'hui. Il y a eu une grosse évolution dans le tabligh. Toute la délinquance que le tabligh a aspirée dans son sillage et que l'on a envoyée se faire laver le cerveau dans les *madrasas*, tous ces individus sont revenus différents. Cependant au départ, ce n'était pas du tout ça. Je situe le tabligh dans le contexte de la réislamisation.

Chercheur français (A):

Une petite précision justement sur la question du tabligh. Le tabligh, au sein des mouvements qui prônent un islam politique est, également depuis plusieurs années, en débat contradictoire et en opposition avec la source essentielle de ce que l'on appelle aujourd'hui le salafisme. Les prédicateurs de ce dernier mouvement sont très largement saoudiens. Actuellement, cette contradiction est matérialisée par un certain nombre de conseils, d'avis ou de *fatwas*, entre une partie des oulémas salafistes saoudiens - qu'on nomme, même si je n'aime pas le terme parce que c'est une conception assez occidentale, « wahhabite »,« ceux qui suivent », mot qui en Arabie Saoudite n'a aucun sens puisque les prédicateurs ne se définissent pas comme wahhabites mais comme salafistes - et le mouvement tabligh. Un certain nombre de *fatwas* sont apparues en Arabie Saoudite pour condamner le mouvement tabligh en tant que mouvement égaré qui, même s'il ne prône pas la violence comme moyen, se serait égaré

dans une dérive d'adoration du prophète, ce qui bien entendu pour le rigorisme du salafisme est totalement contradictoire. Le corpus du tabligh est imprégné par des pratiques de l'islam populaire, que je qualifierais de soufi, notamment dans le tabligh à dominance marocaine où l'influence de l'islam marocain peut parfois déteindre sur le mouvement tabligh. Tout cela fait partie des débats qui existent au sein de la communauté, au sein de l'islam politique. Ces logiques sont illustrées dans un certain nombre de revues, qu'on peut se procurer sur ces groupes.

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

Ce n'est pas le moment d'entamer un débat sur le mouvement tabligh, tant la chose est complexe. Le titre de mon intervention est : « Quinze ans de présence des combattants islamistes en Belgique et en Afrique du Nord, histoire d'une globalisation ». À partir de 1992-1995, nos services sont confrontés au problème du GIA. C'est, en effet, le seul mouvement qui se manifeste chez nous de façon plus ou moins spectaculaire. À cette date, je terminais mes études d'orientalisme et de sciences politiques, donc je travaillais sur les documents et notamment sur la propagande du FIS qui était la plus nombreuse dans les mosquées. D'ailleurs, cette propagande aujourd'hui n'est plus que sur Internet, ce qui devient ingérable. À l'époque, on avait affaire à du papier, ce qui était plus pratique. On trouve une série de présentations avec des journaux de propagande du FIS, du GIA, notamment la revue Al Ansar et ses 146 numéros au total depuis sa création.

On découvre, parallèlement, au moins une cinquantaine de groupes qui diffusent de la propagande en Belgique : égyptienne, marocaine. Il existait de nombreux groupes, même si leurs membres se comptaient parfois sur les doigts de la main. On trouve aussi les premiers signes du mouvement afghan, puisqu'il y a un bureau des moudjahiddins afghans qui s'installe en Belgique et qui diffuse une revue. Une chose est alors très intéressante lorsque l'on travaille sur les sceaux. En découvrant le sceau du groupe *Isba Islami*, on constate que c'est ce dernier qui a été pris comme modèle par le GIA en modifiant, disons, les bandeaux. Tout le monde sait que le GIA a comme aïeul la résistance afghane, mais le cachet est assez caractéristique. En 1995, on démantèle le réseau Zaoui, avec l'aide de la France. On découvre alors effectivement, que nous avons affaire à un réseau qui est principalement articulé sur la problématique algérienne. Au sein du réseau, présent en Belgique, on retrouve toutes les tendances qui existent sur le terrain en Algérie : des gens du GIA, des membres du FIS qui sont plutôt pacifistes, d'autres qui au contraire sont plus agressifs, et enfin différents petits mouvements. Toutes ces personnes coexistent dans une paix relative. C'est un réseau qui est plus logistique qu'opérationnel, mais on retrouve déjà d'autres mouvements associés, notamment le mouvement islamique combattant libyen qui deviendra important plus tard.

Nous découvrons donc un mouvement algérien lié, apparemment, à la campagne d'attentats en France de 1995, puisque dès les premières perquisitions on trouve les photos de Walam Ben Saïd et de Aïd Ben Kassem dans la boîte postale de Maroufi Tarek. Nous signalons tout cela aux autorités françaises. À ce moment-là, en France, les services sont occupés par d'autres affaires et tout cela est laissé de côté, ce qui est dommage. Dans ces réseaux Zaoui, on découvre également les premiers liens avec l'Afghanistan, ainsi que des gens qui vont devenir très célèbres plus tard, notamment Brahim Benmerzouga qui a été extradé plus tard vers la France. Nous découvrons, je pense pour la première fois, les premiers manuels du Djihad dont les Américains ont fait grand cas à partir de 2001. Sur un support informatique, on trouve 8 000 pages concernant la guérilla, la fabrication des bombes,

la guerre subversive. Si maintenant ce type de document se trouve partout, à l'époque, il s'agissait d'un des rares exemplaires. On découvre surtout une dédicace à Oussama Ben Laden, en 1995, et à son mentor Abdullah Azzam.

Entre 1995 et 1998, on démantèle toutes les queues de réseaux, souvent en collaboration avec les services français. De plus en plus, on constate des liens avec la Grande-Bretagne, et je cite Abû Quatada parce que je fais une fixation sur le personnage qui, à lui tout seul, a une grande responsabilité dans tous les problèmes que nous connaissons. En 1998, on démantèle le réseau Mélouk, banlieusard déjà condamné, et bien connu des services français. On démantèle le réseau, notamment avec le soutien de la DST, et on découvre des explosifs et toute une série de documentations. Ce réseau représente une étape vers un mouvement plus global. C'est là que je voulais en arriver. En effet, dans ce groupe, il n'y a pas seulement des Algériens, il y a aussi des Marocains, des Tunisiens et des Syriens. Dans la documentation trouvée, on constate des relations avec tous les mouvements islamistes que l'on connaît à l'époque : algériens, tunisiens, libyens, marocains. On découvre notamment le livre de Saïd Mansour, édition Abdour, qui est un livre sur le Djihad, richement relié, tiré à 400 exemplaires qui étaient destinés à être distribués dans les librairies islamiques. Ce livre n'a jamais vu le jour du fait de notre intervention. Cet ouvrage est, en réalité, une réfutation de la théorie du Djihad Almouti, qui est un théologien connu dans le monde musulman pour sa position relativement « soft » sur le Djihad. Position globalement acceptée dans le monde musulman. À l'inverse dans l'ouvrage trouvé, le Djihad consiste à tuer tout le monde et à faire la république islamiste par les armes. C'est donc une caricature. Chose intéressante, dans ce livre, les liens avec la zone pakistanoafghane et la Bosnie sont omniprésents.

Nous découvrons également à cette époque, l'importance des manuels du Djihad, et la place centrale d'un des personnages du réseau, Madash alias Abû Kasim, qui est un des responsables de camp en Afghanistan. Ce dernier était chargé du tri des moudjahiddins qui venaient d'Europe, ainsi que d'un trafic de faux documents assez original. Ils volent en Belgique une série de papiers, cartes d'identité, formulaires avec des cachets officiels. Ils envoient ces documents en zone pakistano-afghane, où l'on fabrique des faux papiers et des sceaux métalliques. Ces derniers sont, ensuite, renvoyés par voie postale le plus simplement et le plus légalement du monde, par DHL. Ces sceaux vont servir à poser des cachets sur des passeports et c'est à ce moment-là que l'on retrouve toute une série de passeports marocains trafiqués, puisque ce groupe a, apparemment, des velléités de susciter au Maroc une structure armée. C'est également à cette époque que l'on découvre une forme achevée de manuel, relié et près à la distribution, fait à partir d'un brouillon trouvé à Crémone quelques mois auparavant. Il s'agit du manifeste de création du Groupe islamique combattant marocain (GICM). Remarquez pour les connaisseurs, on parle ici du groupe Al Moudjahidad et non pas Al Boukatila comme cela a été évoqué par les journaux. On se rend compte que les Marocains sont arrivés à un stade abouti, grâce à l'étude notamment d' Al Ansar. Ils voulaient susciter un groupement armé, et le GICM est arrivé.

En 1998 et 2001, cette affaire se termine tandis que commencent deux nouveaux dossiers. Le cas Wawa nous a obligés à travailler dans les milieux islamistes liés au milieu criminel, ce que l'on appelle le *Takfir Wajiha*, qui n'est pas un groupe mais un concept, puisque lorsqu'on discute avec ces gens, ils ne se définissent jamais comme takfir. Ils dénient toujours à l'autre le droit d'être un bon musulman. On identifie d'ailleurs à cette époque-là un certain Isa Trabelsi qui vient d'Allemagne. Cette affaire va s'emballer puisque Trabelsi est surpris dans des conversations téléphoniques avec d'autres « clients ». Nous voulons continuer notre surveillance, mais arrivent les attentats du 11 septembre 2001.

Nous n'avons plus le choix, nous devons intervenir tout de suite parce que si le lendemain Trabelsi jette un pétard dans une poubelle, on est tous à la porte. L'intervention sur Trabelsi est donc précipitée et le réseau est démantelé. On s'aperçoit que ce réseau a pour caractéristique d'être lié avec le milieu criminel. C'est d'ailleurs une caractéristique des réseaux de ces dernières années : l'interpénétration complète entre le criminel et le religieux. C'est une enquête qui a donné des résultats assez intéressants puisqu'elle a permis d'identifier, avec le soutien de certains États, un des tueurs de Massoud. Encore une fois, il s'agit d'un réseau qui est complètement imbriqué avec la zone pakistano-afghane et le noyau d'idéologues présent en Grande-Bretagne.

Ces cas, que je viens de décrire, donnent une bonne idée de la manière dont les groupes se sont organisés à partir de l'Afghanistan et ont coopéré entre eux. On en est maintenant au stade du démantèlement des Groupes combattants islamiques marocains. La conclusion : dans les dix dernières années, le mouvement extrémiste islamiste s'est globalisé idéologiquement et structurellement, de groupes islamistes nationalistes vers un réseau global qui a été plus ou moins formé dans le creuset afghan avec Londres comme marchepied. La Belgique n'a pas, dans ce contexte, un rôle capital, il ne s'agit que d'une pièce d'un puzzle. Je pense que dans les pays où il ne se passe rien, cela signifie que la police travaille mal parce que, selon moi, il est possible de trouver des groupes islamistes un peu partout. Merci.

Membre de l'équipe française (1):

Merci. Concernant le concept de « déterritorialisation », qui émerge de manière très régulière, est-ce que cela confirmerait cette idée d'un passage des mouvements islamo-nationalistes à des mouvements beaucoup plus internationalistes voire transnationaux ? Dans quelle mesure ce phénomène sonne-t-il le glas des islamo-nationalistes ou, au contraire, est-ce que l'on assiste plus vraisemblablement à une superposition et coexistence ?

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

Ce n'est jamais qu'une supposition, je ne suis pas extralucide. Je crois qu'il ne faut pas être rigide. Je l'ai dit au début, il s'agit d'un équilibre chimique, qui se déplace parfois dans un sens parfois dans l'autre, en fonction des événements politiques. En fait, les groupes que l'on retrouve sont toujours déchirés entre deux envies : l'envie de créer, dans leur pays d'origine, une structure armée qui va éliminer le gouvernement local, jugé illégitime, mais aussi l'envie, in globo, de frapper, lato sensu, l'ennemi. Je vous rappelle que dans l'islam orthodoxe mal digéré, le monde est divisé en deux, le monde des musulmans et le monde des impies, que certains appellent aussi le monde de la guerre. C'est, donc, généralement en fonction des opportunités que les frappes s'organiseront. Le réseau de Francfort est un réseau qui était divisé par rapport au type de frappes qu'ils allaient commettre. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils se sont disputés avec Abou Doha qui est alors retourné à Londres. Parmi les gens du GICM que l'on a arrêtés, vous trouverez des combattants qui voulaient renverser le régime au Maroc, mais vous en trouverez aussi qui désiraient aller en Irak ou agir en Europe. Encore une fois, il n'y a rien d'absolu. Je ne veux pas faire des classements trop rigides, c'est ce qui nous a perdus déjà au départ. Quand on parle de nébuleuses, de mouvances, je crois qu'il faut avoir un esprit très plastique par rapport à cela. Même entre eux, il y a une infinité de querelles doctrinales qui pourraient faire sourire dans d'autres contextes.

Chercheur de l'équipe turque :

Une petite question. On sait qu'il y a des Turcs islamistes en Belgique et en France. On parle de l'Oumma, de globalisation des mouvements islamistes, mais quand on regarde l'Europe, on ne voit pas beaucoup de mélanges entre islamistes arabes et islamistes d'origine turque. Pourtant, on sait bien qu'en Afghanistan, en Bosnie ou en Tchétchénie, il existe des combattants turcs, y compris des immigrés vivant en Europe. Par exemple, à Guantanamo, il y a quatre ou cinq détenus turcs venant d'Allemagne. Cela peut être un bon sujet de discussion parce que l'on parle de globalisation mais en Europe, il n'y a pas d'Oumma entre Turcs, arabes ou pakistanais. Cela dit, ils se retrouvent en Afghanistan, en Bosnie, etc.

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

Vous avez tout à fait raison. Il y a effectivement des ressortissants belges, un ou deux, d'origine turque à Guantanamo également. C'est un fait très récent.

Chercheur de l'équipe turque :

C'est un fait très nouveau, mais je sais qu'il y a des Turcs en Afghanistan depuis les années 1980, ainsi qu'en Bosnie. On s'aperçoit qu'ils sont ensemble dans de nombreuses zones, sauf en Europe où l'on ne voit pas de réseaux combinant Turcs et Arabes. Vous parliez de Londres tout à l'heure. On voit des réseaux où sont présents Indiens et Pakistanais mais point de Turcs. Je crois qu'il y a là une tension intéressante avec d'un côté une globalisation et de l'autre un terrorisme nationaliste surtout chez les Turcs. Peut-être faut-il y voir une globalisation dans le concept de l'islam, mais s'agissant des Turcs ils préfèrent être avec leurs concitoyens. Pour mieux comprendre les réseaux d'Al Qaeda, cette entrée peut être un bon départ.

Chercheur français (A):

Très concrètement, il existe ces « rencontres », par exemple sur Londres depuis l'arrestation de Abou Hamza en mai 2004. Ce leader spirituel est devenu un symbole et dirige le groupuscule qui s'appelle Supporters of Charia, bien implanté dans la mosquée de Finsbury Park. Le phénomène dominant de ce groupe est qu'il a su être une structure transversale, associant une base algérienne avec des membres des British muslims ou Black muslims. Ces personnes étaient issues du quartier de Brixton avec, par exemple, des ressortissants des Caraïbes, des Albanais, des Tchétchènes et des Turcs venant de Chypre. À titre d'exemple, le nouveau « chef » de ce groupuscule est un Chypriote né en Grande-Bretagne, qui parle très mal l'arabe. Il a donc un peu de mal à maîtriser toute la partie idéologie. Cette dimension est plutôt dirigée par le fils d'Abou Hamza, qui a été mis sur le devant de la scène. Tout cela montre qu'il peut y avoir à un certain moment, des mécanismes, certes très localisés, mais transversaux où on retrouve un certain nombre de groupes extrêmement hétérogènes. C'est, de mon point de vue, un peu la force de la nébuleuse islamo-internationaliste d'avoir pu fédérer sous un même cadre idéologique des personnes si diverses du point de vue linguistique, culturel, de la Turquie, en passant par la Tchétchénie, au monde arabophone. Sur l'Allemagne, il ne serait pas étonnant que l'on découvre un jour que des militants turcs aient intégré certains groupuscules que l'on connaît.

Membre de l'équipe française (2):

Les représentants de l'équipe espagnole n'étant pas là, je me permets de réutiliser ce qu'ils nous ont livré, concernant notamment les structures au niveau de Madrid, qui étaient à l'origine des attentats du 11 mars. Javier Jordan avait expliqué finalement une organisation en cercles, avec un noyau de dirigeants d'origine syrienne au cœur du dispositif. Javier Jordan nous avait alors expliqué que ces cercles se constituaient essentiellement à partir des nationalités. C'est-à-dire que des personnes d'origine algérienne n'allaient pas vers des personnes d'origine marocaine, mais au contraire restaient vraiment dans leurs communautés. On voit bien que, malgré l'idée d'une guerre internationale, il existe des logiques locales et communautaires très fortes qui laissent peu de place aux relations transversales.

Chercheur français (A):

Je dirai que c'est une exception, enfin, c'est quelque chose que l'on connaît moins. Ce phénomène de regroupements communautaires est fondamental dans les structures arabes. On avait, par exemple, en Afghanistan le camp d'Erat dans lequel il y avait uniquement des Jordaniens, et d'autres camps où il n'y avait que des Algériens, d'autres encore où il n'y avait que des Libyens avec quelques Marocains, d'où cette connexion entre le GICM et le GICL au départ. Il y a eu, comme ça, des phénomènes de regroupements. Par exemple, pour la Jordanie, c'est une évidence. On se trouve alors sur des logiques communautaires. Mais, il existe des exceptions, des réseaux européens où ces échanges peuvent avoir lieu. Il existe parallèlement des contre-exemples, comme en Allemagne où l'on a découvert des réseaux jordaniens, et de surcroît jordaniens d'origine palestinienne.

Membre de l'équipe française (2):

Je pose cette question, en fait, par rapport à la place des dynamiques locales. Nous avons tendance à ne voir que des personnes qui viennent de l'extérieur alors que dans la plupart des cas il s'agit en fait de « productions » des pays européens. C'est-à-dire qu'il est possible de faire le lien entre un combat international et une résistance locale à des régimes bien particuliers. C'est une question que je pose aussi aux personnes des services, est-ce que vous retrouvez cette dimension au niveau des groupes ou des différentes propagandes auxquelles vous pouvez avoir accès ? Est-ce que vous constatez cette tension entre un combat international et des logiques locales très fortes, notamment dans l'organisation et dans la propagande ?

Représentant de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT):

Pour l'exemple de la déterritorialisation, je voudrais évoquer l'affaire de Richard Reed, qui est à mon avis symptomatique puisque Richard Reed est, comme vous le savez, britannique mais d'origine jamaïcaine. On pense qu'il a utilisé les structures du tabligh pour essayer de se constituer un réseau de contacts au sein des mosquées européennes. Il a été manifestement pris en charge à Paris par un Britannique d'origine pakistanaise, lequel, à l'occasion, a pu aider des Français d'origine algérienne, à partir s'entraîner au Cachemire. Alors même que ces Algériens, quelques années auparavant, ignoraient jusqu'à l'existence de l'endroit et du lieu où ils allaient s'entraîner. On sent donc qu'il y a une déconnexion complète entre la notion de nationalisme pur et cette logique de combat mondial dans laquelle s'était

inscrit notamment Richard Reed, qui a essayé de faire sauter un avion Paris-Miami. Cible qui n'avait, par ailleurs, aucun rapport avec ses origines.

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

C'est, en fait, ce que j'ai essayé d'expliquer. Ce sont des tendances vraiment contradictoires qui existent au sein de tous les groupes. Il est clair que, par exemple, le GICM, que l'on démantèle maintenant, est présent dans toute la diaspora marocaine. Les Marocains sont hébergés entre Marocains et vont de communauté marocaine en communauté marocaine, de la Hollande vers la Belgique, de la Belgique en Espagne, et tout cela a commencé en Syrie. Il est clair, également, qu'au niveau des cercles des idéologues, les Syriens occupaient un rang plus élevé. La dimension ethnique et nationale reste donc toujours présente, notamment au niveau logistique.

Chercheur français (B):

Je ne sais pas si c'est une question ou des commentaires, mais j'ai été intéressé par la comparaison avec le mouvement communiste international à l'époque où il existait. Tous les militants de l'internationale communiste se trouvaient chez eux, là où ils étaient, y compris du point de vue du territoire, c'est-à-dire qu'un communiste était accueilli par un communiste. Par rapport à notre sujet, dont je ne suis pas du tout spécialiste, cela peut être intéressant. Je suis assez âgé pour avoir connu la guerre froide, et je me rappelle que, à l'époque, tout ce qui était révolte, mouvements de colère, de dissidence, était caractérisé comme communiste. D'une certaine manière, on renvoyait ainsi des gens qui n'étaient pas du tout communistes dans une sphère qui n'était pas la leur. La question que je me pose est la suivante : ne doit-on pas produire un travail politique beaucoup plus important à tous les niveaux, universitaire, politique, etc., pour très soigneusement distinguer ceux qui ont des aspirations, parfois de type communautaire ou religieuse, et la sphère de ceux qui basculent dans le militaire ? De même qu'on rassemblait à l'époque des gens qui étaient très éloignés du communisme, simplement par une espèce de stigmatisation de leur mouvement.

La deuxième question renvoie à la nécessité d'étudier de beaucoup plus près cette écrasante majorité qui se rattache par leur culture ou par leur religion à l'islam et qui refuse totalement de participer de près ou de loin à cette lutte armée. Dans les mêmes circonstances, avec les mêmes origines, les mêmes modes de vie, la majorité des musulmans en Europe est très éloignée de la lutte armée. Du point de vue de la lutte contre le terrorisme, on peut se demander, pourquoi ces gens-là ne basculent pas, puisqu'ils sont dans les mêmes circonstances objectives ?

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

En fait, c'est l'un des paradoxes de la lutte contre le terrorisme. Tout le monde sait ici que les remèdes au terrorisme sont structurels, et que si ces derniers fonctionnent, c'est nécessairement après pas mal de temps. En attendant, on doit gérer l'effet. Le problème réside dans le fait que ces attentats qui se déroulent à Madrid ou ailleurs contribuent à creuser le fossé justement entre la communauté musulmane, en l'occurrence, *lato sensu*, et les autochtones. Le regard suspicieux que l'on porte de plus en plus sur l'autre va le pousser précisément où on ne veut pas qu'il aille. C'est ce que l'on voit en

permanence. Si le pauvre Marocain qui prend, maintenant, le bus à Madrid, se laisse pousser la barbe parce qu'il a des problèmes dermatologiques, porte un sac de sport parce qu'il va à son entraînement de football et voit tout le monde descendre de l'autobus, il est clair que cela peut le mettre dans un état d'esprit à partir duquel il pourra être réceptif à des gens qui vont l'entraîner sur des sentiers auxquels vous faisiez allusion. C'est la grande question. La réponse est assez complexe, vous en conviendrez.

Représentant de la Direction centrale des Renseignements généraux français (DCRG):

Je voulais réagir à ce que disait Monsieur [membre de l'équipe turque]. Je suis d'accord avec lui sur ses propos concernant l'Allemagne et la communauté turque présente. Soutenu en Turquie par un mouvement qui prône la réislamisation de l'État laïc et une très forte implantation nationaliste, on peut constater, qu'une très petite partie de la diaspora peut être amenée à rencontrer, comme cela a été dit précédemment, des individus qui, eux, gravitent dans des sphères différentes et plutôt transnationales.

Je souhaitais rappeler une chose assez basique, que nous avons constatée notamment au début avec le GIA en Algérie. Il ne faut pas perdre de vue que dans ces réseaux terroristes, le premier lien entre eux est la confiance qu'ils se donnent l'un à l'autre. Parce qu'ils connaissent notre activité de renseignement pour les infiltrer et essayer de les détecter, le premier lien que l'on a constaté avec le GIA est le lien, tout simplement, du village. Très souvent, ils se connaissaient avant de basculer dans la mouvance extrémiste, avant de se retrouver dans un camp, dans une mosquée, en France, en Belgique ou ailleurs. Du village on passe au camp d'entraînement, au Pakistan, en Afghanistan. Par la suite, on passe à une solidarité de combattants en Bosnie ou sur d'autres terres de Djihad. Tout cela peut évidemment s'éparpiller du fait des différentes nationalités qui se retrouvent sur ces terres de combat et ces camps d'entraînement. Actuellement, on observe des solidarités, et c'est un gros problème en France, en raison de passage dans les prisons. Ces réseaux ont leurs membres détenus dans différentes centrales pénitentiaires, ce qui va provoquer un effet boule-de-neige. Le problème est alors de démêler cet écheveau.

Il y a, donc, deux choses qui s'affrontent : Au départ, un territoire, l'Algérie, la Turquie, le Pakistan, et puis la notion de Djihad international. Pour le réseau terroriste, quand la connaissance de l'individu s'est faite visuellement, la notion de nationalité n'existe plus. Il y a la confiance et la solidarité qui se construit au cours de la rencontre.

Membre de l'équipe française (1):

Je laisse la parole au représentant de la DST. Je sais que vous avez, dans vos pérégrinations, beaucoup travaillé sur les filières et sur leurs aspects logistiques. Est-ce que dans la logistique, il existe une sorte de division du travail ? On a pu le voir, certains étaient spécialisés dans la contrefaçon de documents, d'autres, dans le financier. À travers votre intervention, vous aborderez peut-être cette question qui renvoie à la dimension territoriale.

Représentant de la Direction de la surveillance du territoire (DST):

Sur la notion du territoire, beaucoup de choses ont été dites. Je crois que ce qui est essentiel, ou en tout cas ce que j'aurais placé avant le territoire, c'est la question de l'idéologie. Parce qu'il est évident que dans le terrorisme islamiste, l'idéologie constitue la base, même si les terroristes se manifestent en Algérie, au Maroc ou ailleurs. Les réseaux qui envoient des gens en Irak se réunissent dans un appartement, donc le territoire est minime pour recruter et former des gens qui vont se faire exploser. La notion de territoire est, bien sûr, importante mais elle passe au second plan, par rapport à l'idéologie. Celle-ci est, selon moi, déterminante dans le passage à l'acte vers le terrorisme. J'ai passé vingt ans dans la lutte contre le terrorisme, de 1983 à 2004. Pendant la première période, j'ai été amené à lutter contre le terrorisme d'État. Dans ces cas, on savait que l'on avait affaire à un territoire, tel que la Syrie, la Libye, l'Iran. Avec les islamistes, on a été pris par surprise pour une raison très simple, c'est que la période 1980-1990 a été totalement méconnue et non appréhendée par les services de sécurité parce que les uns et les autres, nous étions préoccupés par le terrorisme domestique, le terrorisme des États et des organisations du Proche et du Moyen-Orient. Nous n'avons pas vu émerger ce terrorisme islamiste qui est à la fois territorialisé et déterritorialisé. Je vais répondre aux questions qui sont évoquées dans le document de présentation, et peut-être que j'arriverai, ainsi, à répondre à vos questions.

Est-ce que la situation géographique, internationale, est déterminante ? Elle l'est et en même temps, elle ne l'est pas. Elle est déterminante parce qu'elle justifie tout. Lorsque Oussama Ben Laden au mois d'avril 2004 justifie les attentats de Madrid, il les justifie au nom d'une situation géopolitique internationale. Cependant, la démarche de commettre des attentats résulte pour une grande partie de la volonté de renverser les gouvernements impies. Dans la plupart des cas, le projet s'appuie au départ sur le territoire, parce que chaque groupe (les Égyptiens, les Algériens) tente de s'imposer dans son espace national. La démarche intéressante est de dire que bien sûr la géopolitique va jouer un rôle important pour justifier, légitimer, les situations, mais aussi pour culpabiliser. Je crois que les occidentaux se culpabilisent avec les situations géopolitiques parce qu'ils pensent, et peut-être à juste raison, qu'ils sont responsables des événements, fruits de leurs échecs. C'est une façon aussi de s'autoflageller, je le pense sincèrement. Sur la problématique, je suis d'accord pour dire que toutes les organisations terroristes vont pouvoir se justifier pour passer à l'acte terroriste que ce soit la guerre du Golf, la deuxième Intifada, la deuxième guerre en Afghanistan, la deuxième guerre en Irak.

La seconde question est celle concernant la volonté des groupes à s'internationaliser. Nous avons déjà évoqué des organisations telles que le GIA et le GSPC. Si ces dernières ont des démarches apparemment identiques, pourtant aucune n'est passée au stade international. Je m'explique. En ce qui concerne le GIA, tous les ingrédients pour être une structure internationale étaient réunis. À la possibilité de frapper en Algérie, cette structure avait le pouvoir de donner une dimension internationale à son mouvement, notamment parce que les pères fondateurs étaient des anciens d'Afghanistan qui avaient des contacts déployés sur l'ensemble de l'Europe. Or, par la volonté d'un émir, Jamel Zitouni, il refuse d'entrer dans cette logique internationale. Il faudra alors attendre la création du GSPC en 1998, et la volonté d'Abou Qatada disant à Hassan Hattab : « il faut que tu raccroches au courant salafiste », pour que la mouvance algérienne réapparaisse de nouveau dans cette dimension internationale. Néanmoins, pendant plusieurs années, le GSPC ne s'est pas inscrit dans cette dimension internationale ; il est resté inscrit dans sa dimension purement algérienne. Le seul

moment qui démontre cette volonté de dépasser le territoire algérien se retrouve dans l'envoi par Oussama Ben Laden d'un émissaire yéménite qui, pendant une année, va se déplacer sur l'ensemble de l'Algérie pour tenter de faire un audit, en particulier sur l'est du pays avec Azel Bekara et Moktar Ben Moktar. Nous nous situons dans la période 2001-2002 et Ben Laden va connaître bien des problèmes. L'émissaire yéménite sera abattu par l'armée algérienne. C'est la première tentative d'internationalisation du GSPC.

La deuxième, va être quand Nabil Sahraoui, le nouvel émir, déclare allégeance à Oussama Ben Laden. Mais j'allais presque dire que c'est un peu tard, parce qu'en 1987, Jamel Zitouni avait une organisation qui tenait l'ensemble de l'Algérie à tel point que certains État par réalisme politique ou par lâcheté, pensaient que l'Algérie allait basculer dans le camp de l'islamisme et que cette situation était aussi préférable à celle des généraux corrompus au pouvoir. Je pense que c'est une approche totalement erronée et une erreur stratégique car si l'Algérie avait basculé dans l'islamisme avec un GIA à l'intérieur, tout se serait précipité. Le GIA est un modèle d'organisation territoriale qui avait toutes les possibilités pour basculer et pour se déployer sur l'ensemble de la planète. Pourquoi ? Car en 1995, un de ses représentants Abû Laïd était basé à Khartoum et entretenait des relations avec les gens d'Oussama Ben Laden. Ces gens-là se déplaçaient comme ils le voulaient à Damas. Ils étaient constamment à l'Institut Fatik que l'on connaît bien puisque tous les islamistes passent maintenant par cet institut pour être pris en charge et aller combattre en Irak. Nous avons donc une organisation qui, à un moment de son existence, refuse le combat international pour se limiter à son combat nationaliste.

Avec le GICM, je crois qu'on assiste à un autre phénomène. Pendant longtemps, nous avons vainement cherché des gens du GICM en France et, à notre grand désespoir, il n'y en avait pas. Il y avait Tarek Marouchi, qui était intéressant, mais pour moi, le GICM constitue le modèle qui a surpris tout le monde. Il a d'autant plus surpris que tout le monde savait qu'il y avait un homme, Mohamed Amgar Mousi, qui était à Londres et se déplaçait en Europe. Cet homme-là était l'un des pères fondateurs de l'islamisme marocain et était, en outre, présent en Afghanistan. On ne savait pas que cette organisation allait faire allégeance, au mois d'août 2001, à Oussama Ben Laden, en particulier via des gens présents en Afghanistan, et qui vont par la suite vivre en Belgique. L'intérêt de cette organisation est que lorsqu'elle fait allégeance à Oussama Ban Laden au mois d'août 2001, sa position est de dire « nous allons utiliser le Maroc comme base d'attaque ». On revient ainsi à la notion de territoire, mais avec l'idée de frapper également à l'extérieur.

Lorsque les événements de Madrid du 11 mars 2004 interviennent, il ne faut pas être surpris puisque depuis de nombreuses années, le GICM avait déployé des réseaux sur l'ensemble de l'Europe avec des combattants en Belgique, en France, en Italie, en Angleterre, en Espagne bien sûr et au Maroc. Ils ont certes bénéficié d'un concours de circonstances avec cette organisation, la Salafia Jihadia, mais je suis intimement convaincu que le GICM est à l'origine des attentats de Madrid et constitue un groupe qui n'avait pas besoin de territoire de repli. Les gens présents en France et en Belgique, étaient capables, à la fois, de faire de la logistique et de l'opérationnel. Je suis convaincu que les personnes qui ont été arrêtées dans ces pays, au mois d'avril, étaient capables de basculer dans des réseaux opérationnels. On voit bien les liens très forts qui existaient entre les différents acteurs de ce réseau du GICM entre la France, la Belgique, l'Espagne et le Maroc.

La dimension internationale apparaît à travers quelques individus. Dans les attentats de Madrid, il y a un Tunisien, un Égyptien, mais cette dimension internationale reste un peu marginale. L'essentiel

du dispositif est un dispositif marocain. C'est vrai que le GICM avait cette volonté de frapper le Maroc et Hassan II, comme l'illustre l'acte de naissance découvert à Crémone. Lorsqu'on lit ce texte, il n'y a pas la volonté de frapper en Espagne ou ailleurs. Malheureusement, il existe tous les ingrédients pour basculer. Cette dimension internationaliste, je crois qu'elle s'est réalisée l'an dernier. On sait bien que les gens qui ont participé à ces attentats ont des liens directs ou indirects avec des gens de la scène afghane. On parlera encore longtemps des personnes qui se sont instruites sur la scène afghane. Ces individus, fondateurs du GICM, qui étaient en Afghanistan en 2001 et qui ont fait allégeance à Oussama Ben Laden. Pour moi, les membres du GICM ont à la fois ce côté professionnel et amateur, dans le sens où ils ont eu recours à des droits communs pour obtenir des explosifs (côté amateur), mais ce sont également des pragmatiques, car c'était un moyen facile de se fournir en explosif. Ils sont aussi professionnels puisque les systèmes des téléphones portables ont été élaborés en Afghanistan.

Ce sont des systèmes que l'on a retrouvés dans des opérations en France. On retrouve d'ailleurs la même chose dans les attentats de Casablanca. Dans un premier temps, on a cru que ces attentats avaient été commis par des Marocains qui n'avaient rien à voir avec un mouvement internationaliste. Or on s'aperçoit finalement qu'il s'agissait de personnes complètement paumés et déshérités qui venaient d'une cité et qui étaient en dehors de la légalité puisque pour la gendarmerie et la police marocaine tout cela était en dehors de sa zone de compétence. Ces gens-là sont des pauvres types qui en l'espace de quelques mois sont devenus des machines à tuer mais qui n'ont été réunis que la veille de l'attentat. À ce moment-là on leur donne une montre Casio, on leur désigne les objectifs, et le soir ils partent faire des attentats avec des systèmes de sac à dos qui sont sophistiqués et qui donnent à penser qu'il y a eu une intervention internationale. Je me souviens des premiers temps où l'on disait que c'était une affaire purement marocaine, sans aucun aspect internationaliste. D'ailleurs, les Marocains ont toujours la volonté de raccrocher ces attentats à la mouvance internationale et à Al Qaeda pour dégager leurs responsabilités. L'enquête a prouvé qu'il y avait dans ces opérations des personnes d'un calibre nettement supérieur comme Karim Hadjiat, que l'on voit dans des attentats commis en Arabie Saoudite.

Je suis donc très prudent sur cette notion de territoire, parce qu'il y a le territoire du Djihad, le territoire de la formation. Le fait que l'Afghanistan, apparemment, ne soit plus un territoire ne change pas grand-chose car je suis intimement convaincu que dans des petits espaces où des gens d'Al Qaeda se sont réfugiés, des opérations sont en préparation. Elles sont d'autant plus en préparation qu'il y a eu en Afrique des opérations qui ont été empêchées et qui devaient avoir lieu dans un proche avenir. Je pense qu'il y a encore en Afghanistan une zone de non droit que ce soit à la frontière entre les deux pays ou que ce soit au Pakistan.

L'autre sujet que je souhaitais évoquer est celui de la pertinence du réseau. Je crois, comme l'a bien dit mon collègue de la DCRG, que les gens ne peuvent se faire confiance qu'à la condition de bien se connaître, et donc notamment si ils sont originaires du même endroit. Comme vous le disiez, les gens se retrouvent en Afghanistan et certains peuvent se connaître. Avec la fin de l'Afghanistan, comment cela va-t-il évoluer? Je n'en ai aucune idée. Sur les réseaux terroristes, je crois que cette relation personnelle, intime, joue un rôle considérable. Je me souviens que lorsque nous avons travaillé sur des réseaux qui étaient exclusivement algériens, tel que le réseau « de la montagne », les personnes regroupées provenaient de la banlieue d'Alger. On constate en France que les gens se

retrouvaient par affinité. Avec la DCRG, nous avons travaillé sur le réseau Djamel Beghal, qui était un groupe uni, d'amis originaires du même endroit, avec à leur tête une personnalité charismatique. Dans ce cas précis, le territoire pouvait être la cité. En ce qui concerne l'aspect logistique, je crois qu'il n'y a pas de spécialité. Le réseau est un tout. Si les Marocains ont besoin de papiers, on va les leur donner. Je n'ai jamais vu d'argent. Je crois quand même qu'il y a cette unité au niveau du réseau. Le GICM en France était uniquement composé de Marocains, très liés à leur nationalité d'origine, qui faisaient à la fois dans le trafic, dans les faux papiers et essayaient d'obtenir de l'argent.

Pour terminer sur la base sociale, je vous le dis honnêtement, je comprends que pour un chercheur la base sociale soit un élément important, mais pour un enquêteur celle-ci va arriver après l'enquête. L'intérêt de la base sociale viendra une fois qu'on aura démantelé le réseau. Si on se focalise sur la base sociale pour avoir un fil conducteur, je crois qu'on va se fourvoyer. D'ailleurs, dans le cadre d'Europol, certains pays ont demandé que l'on établisse des critères pour aider à identifier les terroristes tels que l'âge, la taille. Tout cela s'est soldé par des échecs. Lorsque le réseau est démantelé, le chercheur a tous les éléments pour établir ces critères, cette base sociale, mais cela n'est pas essentiel pour les services. J'en veux pour preuve que dans les attentats du 11 septembre, les gens qui ont été les leaders de cette opération, avaient un haut niveau d'éducation. Je suis convaincu qu'il y a de la part de certains cette volonté de créer un État islamique pour avoir la capacité de frappe face à l'adversaire. Il est évident que si demain, par exemple, Pervez Moucharaf venait à être assassiné, et que les islamistes prenaient le pouvoir, ils auraient entre les mains des moyens de destruction massive qu'ils cherchent en permanence.

J'en arrive à ma conclusion. Tout est contradictoire et se chevauche. Il est souvent trop réducteur de ne se focaliser que sur la dimension internationale des réseaux. Le cas du GIA est à cet égard très symbolique. Il en va de même pour le GICM qui ne fait pas parler de lui mais qui brutalement bascule dans l'international. Au niveau territorial, il couvre l'Europe et en même temps, on retrouve cette volonté, au niveau national, de renverser le gouvernement impie. Il a tenté de réussir ces deux missions : renverser le gouvernement du Maroc, provoquer des émeutes, prendre le pouvoir et, en même temps, basculer dans le terrorisme au nom de ses accords avec Oussama Ben Laden.

Une chose pour terminer: le territoire n'est pas seulement le territoire des terroristes, il constitue aussi un espace pour les services de police et de sécurité. Ces gens-là nous amènent sur leur territoire. L'intérêt pour nos services est d'anticiper les territoires sur lesquels ils vont aller. Comme le disait mon confrère de la police belge, en 1995, les services français se sont intéressés aux filières afghanes parce qu'il y avait une menace, de la même façon que l'on s'est intéressé aux filières tchétchènes parce qu'il y avait également une menace, idem pour l'Irak. On s'est rapidement aperçu, grâce au GIA, que l'on avait besoin de la sûreté belge et des services de tel ou tel pays. Cette coopération a été entraînée par les terroristes. Il est alors nécessaire d'avoir des échanges, mais pour des raisons diplomatiques et politiques, ces derniers peuvent avoir un effet stérilisant parce qu'ils nécessitent du temps et des fonctionnaires. Merci.

Membre de l'équipe française (1):

Merci. On va tout de suite prendre les questions.

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

Je vous remercie. La présentation qui vient d'être faite m'interpelle beaucoup, parce que la conclusion, en définitive, est qu'on est toujours dans le flou. Alors Shakespeare disait : « Lorsque les choses nous dépassent, feignons de les organiser ». En fait, c'est exactement ça. L'ambiguïté est partout dans la problématique, ce qui fait que pour les chercheurs, c'est un petit peu déroutant.

Au niveau du territoire, rien n'est tranché parce qu'il y a autant d'aspirations nationalistes que d'aspirations internationalistes. Cela dépend des opportunités. En ce qui concerne les réseaux, il y a des logiques ethniques, même si ce sont des réseaux internationaux. Pour ce qui est du religieux, c'est aussi une jolie foire d'empoigne entre salafistes, takfiristes, etc., mais il n'y a pas encore de dimension bien affirmée. Au niveau de la criminologie, entre droit commun et politique il y a, là aussi, un flou complet.

Les premiers qui sont arrivés chez nous, les gens du GIA, n'étaient pas des criminels nés, c'était des gens qui avaient des problèmes ponctuels en Algérie qui se sont réfugiés en France et qui étaient des pieds nickelés au niveau judiciaire, ils se sont fait attraper très vite. Néanmoins, en prison, ils ont rencontré des gens dont le crime était le métier et ils les ont utilisés, en instrumentalisant la religion d'autant plus facilement que le substrat religieux était proche de zéro chez les autres délinquants. Pour la base sociale, on trouve la même chose. Si des personnes frustes sont envoyées se faire exploser pour avoir 72 vierges au paradis et des intellectuels sont formés dans les universités européennes. Il ne faut pas tomber dans les schémas américains de *profiling*. Le financement est un exemple tout à fait particulier aussi par rapport à cette problématique. On ne peut pas aller du général vers le particulier. Il faut d'abord identifier un réseau et à partir de là, il est possible de travailler, de déterminer la base sociale, le financement. Travailler du général vers le particulier représente une méthodologie qui n'est pas payante.

Membre de l'équipe française (3):

Deux remarques par rapport à l'intervention du représentant de la DST. D'abord sur la géopolitique, vous l'avez balayé du geste en disant que c'était quelque chose qui servait à justifier des actes terroristes et à culpabiliser les occidentaux. Sans doute les policiers n'ont-ils pas besoin de s'intéresser aux aspects géopolitiques, mais je pense qu'ils devraient le faire. On a beaucoup parlé de l'Afghanistan, mais si l'Afghanistan n'est pas le résultat d'une situation géopolitique, je ne sais pas trop de quoi elle peut résulter. C'était simplement une première remarque. Comme cela a été dit dans la présentation du séminaire, le but est de retracer l'étiologie de ces mouvements terroristes. C'est-à-dire la genèse, la façon dont ils se sont formés.

Concernant la base sociale, je ne suis pas sûr que ce soit simplement un concept pour les chercheurs. En fait ce concept, je le connais surtout par l'Amérique latine, où l'on a parlé de la base sociale des guérillas. Dans ce cas-là, il s'agit d'un concept très opérationnel, puisque les militaires latino-américains et les policiers ont eu pour objectif de retirer cette base sociale aux guérillas. D'ailleurs, cette stratégie a donné lieu à des tactiques assez discutables. Je ne suis pas sûr que la base sociale soit uniquement une affaire de chercheurs.

Représentant de la Direction de la surveillance du territoire (DST):

Je vous réponds. J'ai balayé très légèrement les aspects géopolitiques, mais néanmoins, j'en ai mis deux pages dans mon papier. Seulement, compte tenu du temps, je n'ai pas pu aborder cette question. Il est évident que les situations géopolitiques jouent un rôle dans le terrorisme international, mais cela me paraît tellement évident qu'il m'a semblé ne pas m'attarder sur cette question. Sur la base sociale, les enquêteurs ne peuvent pas partir de la base sociale sinon ils se fourvoient. C'est trop important. Sachant que pour moi, ancien enquêteur, la base sociale n'est pas une base de travail qui me permet de remonter les réseaux, en revanche, elle peut présenter de l'intérêt pour les chercheurs. Maintenant, il y en a peut-être des chercheurs et des enquêteurs qui pensent que l'on devrait établir un profiling, comme aiment à le faire certains Anglo-Saxons, pour trouver des terroristes.

Membre de l'équipe française (1):

Très rapidement pour lever l'ambiguïté, l'idée était de dire que ces mouvements terroristes sont avec une base sociale d'origine. Comme cela a été évoqué tout à l'heure, il y a véritablement une distorsion entre ces mouvements et la majorité des musulmans. D'une certaine façon, en poussant la logique jusqu'au bout, ces groupes si ils n'ont pas de base sociale, vont mourir de leur belle mort, puisque cette dernière sur laquelle ils s'appuient n'existe pas.

Chercheur français (A):

Une idée qui me vient à l'esprit, concernant les efforts qui peuvent être mis en place dans le travail des opérationnels et des chercheurs. L'étude de la base sociale me paraît être un objet d'étude tout à fait pertinent, dans le cas de la prévention d'un certain nombre de risques. Si par exemple certains chercheurs avaient travaillé sur les éléments de retour d'Afghanistan, sur des villes comme Zarka en Jordanie, ou sur d'autres territoires, et si aujourd'hui des gens travaillent sur tout ce qui se déroule dans les camps de réfugiés de Palestiniens par exemple au Liban, nous pourrions comprendre un certain nombre d'éléments qui structurent les environnements et qui sont susceptibles dans les prochaines années d'être aussi à l'origine du basculement dans la violence. Les études sur la base sociale et l'environnement des territoires, si petits qu'ils puissent être, sont essentielles afin de pouvoir se projeter sur l'avenir et les menaces en constante mutation.

Chercheur français (B):

Je voudrais exprimer une certaine perplexité sur les relations entre chercheurs et institutionnels. S'il s'agit de dresser une meilleure cartographie du danger terroriste, quelqu'un qui s'intéresse à l'Irlande du Nord ou au Pays Basque est forcément inutile. Je ne connais pas ce monde musulman. Mais si je suis invité, c'est qu'il doit y avoir une confrontation entre des questions d'ordre plus général, qui se situent en dehors de l'islam. Parmi les questions que je me pose, l'une concerne l'expression même de la montée du terrorisme. Tout le monde sait qu'à l'époque des mouvements de libération nationale, du point de vue des dangers ou du nombre de victimes, les méthodes utilisées étaient très assimilables à celles d'aujourd'hui. Cependant, à l'époque, on ne parlait pas de montée du terrorisme.

Pourquoi ? (Vietnam, Algérie, Chine, Cuba). Parce que ces mouvements étaient considérés comme légitimes. Légitimes pour une partie de l'opinion occidentale et entièrement légitimes pour leurs peuples eux-mêmes. Si l'on parle de terrorisme, ce qui est une condamnation morale de ces mouvements, c'est parce que ces derniers sont considérés comme illégitimes d'abord par les opinions occidentales mais aussi très largement par leur propre peuple. Dans ce cas, il y a discussion car pour certains ce ne sont pas des mouvements terroristes parce qu'ils sont légitimés par leur propre peuple.

Je crois que c'est une notion qui devrait être centrale, car dans le terrorisme il y a aussi la lutte contre le terrorisme. Je précise bien, et je m'adresse là aux enquêteurs et aux institutionnels, qu'il n'y a aucun dédain pour le travail que vous faites. Si vous contribuez à ce qu'une bombe dans le métro n'explose pas, toute ma reconnaissance et mon admiration. Ce n'est pas une précaution de langage, c'est une conviction. Cependant, parallèlement, dans la question du terrorisme, la lutte des services n'est pas forcément une solution, car dans certains cas elle fait partie du problème. On l'a dit à propos de l'attitude du gouvernement américain par rapport à l'Irak, est-ce que l'intervention va réduire le terrorisme? Je pense que cette question doit être posée, y compris, pour la France. C'est une question politique, qui n'est pas du ressort de la DST ou d'autres services. Pour prendre un exemple très célèbre, on sait très bien les dégâts du GAL au Pays Basque, qui a été agent de recrutement extraordinaire pour les etarras. Le Bloody Sunday ou les SAS à Gilbratar ont agi comme des facteurs de recrutements des volontaires républicains. Est-ce qu'on est à l'abri de ce genre de choses ?

Membre de l'équipe française (2):

Cette question doit être posée et elle le sera. C'est une problématique transversale, qui va être prise en compte sur chaque thématique. L'intérêt de ces séminaires est de voir la perception des chercheurs mais aussi des institutionnels. À travers cette perception des services, il s'agit de comprendre comment s'organisent les services de lutte antiterroriste. Mais cette question doit être posée avec toutes les précautions évoquées précédemment. Beaucoup d'études se focalisent sur l'organisation des services de lutte antiterroristes. Dans notre projet, nous essayons de les aborder à partir de thématiques très précises et la question des services de lutte antiterroriste et de leur organisation, sera abordée au cours d'un troisième séminaire à Hambourg au mois de septembre. Nous invitons, d'ailleurs, tous les services présents ici, à venir en Allemagne pour en discuter.

Cette question des services de lutte antiterroriste s'inscrit totalement dans la problématique posée par le programme de recherche. Lorsque l'on parle de « la scène terroriste », cela sous entend qu'il est essentiel de connaître les différents acteurs que sont les groupes terroristes, les services de lutte antiterroriste, les communautés et les médias. Nous avons évoqué cette scène au début de cette matinée, à travers la question des dynamiques locales et internationales, mais aussi via la problématique de la médiatisation. Il s'agit d'un modèle qui a été développé dans le cadre d'analyses relatives à l'IRA et à l'ETA. On s'aperçoit que cette configuration, que l'on appelle « configuration d'affrontements », est vraiment intéressante pour ce qui se passe aujourd'hui. On comprend bien que le lien avec la communauté dans laquelle s'inscrivent ces groupes est très important, à l'instar du lien avec les services de lutte antiterroriste. Le représentant de la DST parlait de la nécessité de comprendre les réseaux et d'ensuite travailler sur la base et la communauté, c'est aussi la façon dont les services de lutte antiterroriste vont lutter contre ces réseaux, qui va expliquer pour une part, et vous dites si je me trompe, la façon dont ces derniers vont s'organiser. Il y a, ainsi, une interaction extrêmement

forte entre la façon dont les services peuvent et doivent travailler sur les réseaux et la façon dont ces réseaux vont s'organiser justement pour faire face à cette lutte antiterroriste.

 (\ldots)

Représentant de la gendarmerie nationale française :

Je tenais simplement à vous dire qu'en France et dans d'autres pays, notamment après les attentats du 11 septembre 2001, le monde de la recherche et le monde policier, en particulier celui du renseignement, se rencontrent fréquemment. Il y a de plus en plus d'échanges.

Vous parliez de recherche universitaire; je me suis astreint pour ma part à des travaux de recherche sur le terrorisme aérien. Je suis allé vers le monde de la recherche et je me suis enrichi. Même les services de renseignement vont chercher parmi les travaux des chercheurs des pistes, des informations. Vous parliez tout à l'heure du *Bloody Sunday*, et de l'affaire du Détroit de Gibraltar; cela renvoie à une question fondamentale : qu'est-ce que la lutte antiterroriste ? Est-ce que le *counterterrorism* américain correspond à la lutte antiterroriste française ? Est-ce que la lutte antiterroriste n'est pas aujourd'hui à dimension globale ? Nous apportons une réponse d'enquêteur, de service répressif, de renseignement, mais nous avons bien conscience et de façon très modeste, que l'on ne détient qu'une partie, infime, de la réponse globale qui doit être apportée.

Dans le cas du Détroit de Gibraltar, c'est un service secret qui, très en amont, va neutraliser de façon radicale un mouvement d'opposition. Je pense que si on veut légitimer notre réponse et ne pas créer de nouveaux terroristes ou de nouveaux résistants, il faut que celle-ci soit fondée sur l'État de droit. Or, quand on est dans la situation que l'on a évoqué tout à l'heure, l'État de droit n'est pas respecté. Mon sentiment est que l'on ne créera pas de nouveau terrorisme si on fonde notre réponse sur l'État de droit.

Représentant de la Direction centrale des Renseignements généraux français (DCRG):

Je voudrai préciser certaines choses concernant la façon de fonctionner des Renseignements généraux en France. Nous appuyons beaucoup notre travail sur ce que vous appelez la base sociale afin de comprendre et de détecter les phénomènes. Nous utilisons cette base sociale parce qu'elle nous aide à dénoncer un certain nombre de faits.

Si je prends le cas de l'islamisme radical, la plupart des succès que nous avons connus dans la détection des réseaux, on le doit à cette stratégie. On le doit sur un double plan. Concernant l'islamisme radical, contrairement à ce qu'on pense, il est très facile d'avoir accès au territoire ciblé, puisqu'à la différence d'un mouvement nationaliste comme l'Irlande, le Pays Basque ou la Corse, la base sociale est contre ce phénomène de radicalisation qui la fustige aux yeux de la société française. Elle dénonce ces groupes radicaux en tant que pratiquant de sa foi ou de sa religion. Il est donc fréquent que tel ou tel imam de telle ou telle mosquée nous disent : « voilà tel groupe m'inquiète, est-ce que vous pourriez savoir ce qu'ils font parce qu'ils créent un problème au sein de ma mosquée, au sein de mon lieu de culte ». Donc très souvent, notre appui est sollicité. C'est un peu plus facile car le ministre de l'Intérieur nous a chargés de l'aider à constituer une sorte de cartographie de l'Islam de France dans le cadre de la création du Conseil représentatif des musulmans de France, où nous

sommes également souvent consultés. Nous avons une position d'interlocuteur un peu « naturel » auprès de la communauté musulmane, comme auprès des autres communautés religieuses pour l'organisation d'un certain nombre de choses liées à la pratique du culte.

L'autre appui que l'on prend sur cette base sociale, est évidemment pour recruter des informateurs. En outre, en tant que policier je ressens quelque chose de très rassurant, au niveau de la constitution de la sociologie de la Police nationale. On a de plus en plus de personnes issues de l'immigration, les 2^e et 3^e générations qui viennent travailler dans la police. Quand on les approche en école de police pour travailler aux Renseignements généraux ou à la DST, en leur expliquant notre démarche, ils sont souvent volontaires. Ils vont nous aider à travailler sur ces quartiers qui nous sont souvent fermés, ils vont nous aider à amplifier notre connaissance de cette base sociale qu'ils connaissent mieux que quiconque puisqu'ils ont grandi dans ces territoires qui, pour la plupart, sont tellement fermés que la police n'arrive pas à obtenir le droit de regard qu'elle aimerait avoir. Ce qui me marque, c'est cet appui de la base sociale à la lutte antiterroriste, dans sa dimension, je dirais la plus basique, c'est-à-dire le rejet du radicalisme qui pousse à des actions violentes.

Dans le même ordre d'idées, on s'intéresse aux Renseignements généraux, au repli communautaire, car ce phénomène nous coupe de cette base sociale sur laquelle nous nous appuyons pour travailler. Là où l'on constate ce repli communautaire, nous ne sommes plus les bienvenus, ni nos informateurs, quels qu'ils soient. On assiste à une radicalisation beaucoup plus violente et d'autant plus facile qu'elle se coupe de la société occidentale. Voilà la réflexion que je voulais vous soumettre concernant notre façon de travailler et d'être présents sur tout le territoire.

(...)

Chercheur français (A):

Toute la difficulté est d'essayer d'être schématique sur un problème aussi éclaté. Éclaté en différents territoires, en différentes mobilisations nationales, transnationales, islamo-nationalistes, islamo-internationalistes, avec des mutations extrêmement rapides, ce qui fait que les grands schémas conceptuels que l'on peut avoir sur ce type de mouvements sont en général souvent contredits par les validations de terrain. C'est aussi un gros problème par rapport à la recherche, car tout cela est très déstabilisant.

Je donne un exemple sur la base sociale, il n'existe pas un profil de militant type de la nébuleuse Al Qaeda. Il est clair que vous avez des gens qui viennent de milieux sociaux pas forcément pauvres, qui ont fait des études à l'université, et à l'inverse, d'autres personnes peuvent venir d'un milieu très pauvre. La base sociale des militants, par exemple de la ville de Zarka en Jordanie, n'est pas la même que celle de militants du Kasirm en Arabie Saoudite ou du quartier d'Al Swahili à Riyad. De la même façon, les méthodes de recrutement, par exemple dans les camps palestiniens, peuvent être très différentes de ce que l'on retrouve dans les territoires européens ou même au Maghreb. Je veux dire qu'il y a autant d'exemples que de déclinaisons de ces phénomènes sur les territoires. Tout ceci est très déstabilisant parce que pour un chercheur, il est très difficile de travailler sur ces phénomènes transnationaux dans la mesure où, très souvent, on a tendance à se focaliser sur un territoire, un phénomène, afin de comprendre.

Une illustration est le phénomène de cooptation sur Londres, avec des oulémas très charismatiques qui vont maîtriser parfaitement la langue arabe et qui ont des connaissances religieuses importantes.

Ces derniers vont recruter majoritairement dans des milieux maghrébins ou des milieux non arabes comme des *British muslims* qui n'ont qu'une très mauvaise connaissance de l'arabe, notamment littéraire. Ils vont être finalement séduits par ce type de prédicateurs, et si vous validez cette thèse sur le *Londonistan* vous ne pouvez pas en tirer la conclusion que ce phénomène est valable sur d'autres territoires. Tout cela est très déstabilisant et très compliqué à décrypter. C'était une première remarque. Sur les mutations de la mouvance Al Qaeda, alors « mouvance », « communauté », « nébuleuse d'intérêt », très compliqué à délimiter de façon conceptuelle, il ressort un élément bien réel, qui est qu'Al Qaeda existe. C'est-à-dire que même si Al Qaeda n'existe pas au sens d'organisation structurelle, le label est utilisé, exploité, instrumentalisé.

Concernant cette nébuleuse, il est possible de dégager des grandes phases historiques, de façon très schématique. Dans les années 1980, il y a le noyau afghan qui a servi, en quelque sorte, de zone de contact et a permis de mettre en place effectivement une « base ». Cette « base » pouvait être analysée à travers ses structures puisqu'il existait quand même des organigrammes précis des personnes qui avaient été désignées pour être responsables de différents types de comités. On trouve durant cette période des logiques locales assez affirmées. Dans les années 1990, on passe à une phase d'internationalisation avec le retour de ces « Afghans », en particulier dans certains pays arabes. Par la suite, ce phénomène d'internationalisation des années 1990 a subi une autre mutation, après 2001, avec la perte du sanctuaire que représentait l'Afghanistan. L'Afghanistan II si l'on peut dire des années 1990, l'Afghanistan des talibans, où tout pouvait se mettre en place : formation, prédication, entraînement. La chute de ce sanctuaire va provoquer, après 2001, un processus d'éclatement qu'il est aujourd'hui très difficile de quantifier et de délimiter. Cette nébuleuse Al Qaeda a essaimé un certain nombre d'éléments sur le terrain, de vocations qui sont très lointaines du noyau central. Au-delà de ce phénomène, quelque chose apparaît essentiel: l'aspect idéologique. Si on voulait trouver une trame commune à Al Qaeda, le cadre idéologique constitue un élément fondamental, à travers ce que l'on appelle le « salafisme djihadiste » souvent de façon très résumée. Cela représente une matrice commune des déclinaisons qui ont pu se mettre en place via ce noyau central.

Au sein de ce *background* idéologique qu'est le « salafisme djihadiste », il est intéressant d'étudier les différentes composantes et méthodes de discours qui peuvent être mises en place. Par exemple vous avez des personnes qui vont prôner un discours plus politique, d'autres un discours politico-religieux, qui va garder, justement, les fondements ainsi que cette rigueur dans l'expression et la communication. Aujourd'hui, il y a notamment des phénomènes hybrides, étant donné que le salafisme est un discours rigoureux et quasiment incompréhensible pour un Maghrébin moyen qui n'a pas eu un accès suffisant à la langue arabe pour pouvoir saisir l'ensemble de tous les critères idéologiques.

Vous allez avoir des prédicateurs hybrides, qui vont utiliser un discours très politique en évitant les références trop difficiles à digérer sur l'histoire des compagnons du prophète, des grands juristes et même des versets du Coran. Ils vont utiliser un discours de type révolutionnaire qu'on avait connu dans d'autres milieux qui n'étaient pas du tout des milieux islamistes, un discours politique révolutionnaire. Par exemple, au sein de la mouvance saoudienne, des personnages dont on ignore l'identité, comme Lewis Abda Hyallah, utilisent un discours très politique dans lequel tout le substrat difficile du salafisme traditionnel a été gommé. Il y a ainsi une capacité de mobilisation beaucoup plus forte, qui se retrouve d'ailleurs également dans le discours de Ben Laden, qui peut être très rigoureux sur le religieux mais qui peut en même temps tenir un discours très politique en ôtant toutes les lourdeurs et les choses difficiles à comprendre.

L'Arabie Saoudite est un terrain très fécond pour étudier les débats qui existent au sein de cette mouvance. Vous avez des réformistes, de type salafistes réformistes, des gens qui considèrent que le takfir est une méthode qui court à sa perte parce qu'elle apporte la sédition à l'intérieur des groupes musulmans alors que la mobilisation est nécessaire. Ils vont, donc, condamner fermement les dérives takfiristes qu'on a pu avoir en Arabie Saoudite. Je pense notamment aux prédicateurs tels que Nasser Al Farad, Radidi ou Lorode (emprisonnés aujourd'hui). Vous avez parallèlement des réformistes qui viennent d'un mouvement qui se nomme l'Eveil Islamique, qui utilise un discours à la fois politique et extrêmement religieux. Ce groupe est très populaire au sein de la jeunesse, s'il ne prêche pas le Djihad en Arabie Saoudite, en revanche il appelle au Djihad en Irak. Vous avez un certain nombre de circulaires de différents oulémas qui ont légitimé la résistance et le Djihad en Irak. Tous ces débats à l'intérieur de la mouvance sont extrêmement féconds et intéressants à suivre, dans la mesure où ils permettent de comprendre les dynamiques qui existent et traversent cette mouvance.

Concernant les phénomènes d'éclatement et de retour, je pense qu'il existe autant de cas que de phénomènes. Si on analyse les retours d'Afghanistan ou du Yémen, on constate des différences dans la formation et la genèse des mouvements entre les groupes salafistes jordaniens et les mouvements présents aujourd'hui en Arabie Saoudite. Vous avez également des cas particuliers, comme celui de Londres, où on constate un phénomène de délocalisation du discours. Grâce à l'existence d'une osmose entre le militant et le prédicateur, la zone d'influence s'étend sur le territoire européen et sur le territoire d'Afrique du Nord, parce que, justement, les militants de base étaient des militants d'origine marocaine, tunisienne ou algérienne. Les prédicateurs et les référents idéologiques n'étaient absolument pas des gens du Maghreb, dans la mesure où ils n'avaient ni l'aisance ni la capacité suffisante pour créer et mobiliser sous un discours religieux un certain nombre de personnes. Il y a donc eu une délocalisation et un transfert d'autorité et de savoir en raison de la présence d'éléments (Égyptiens, Jordaniens d'origine palestinienne) qui revenaient d'Afghanistan avec une formation et une expérience, leur permettant d'avoir une aura sur les militants. D'autres phénomènes peuvent être également totalement différents. Les phénomènes tels que le GICM et l'influence qu'il a pu avoir sur l'Espagne, en particulier à travers les prédicateurs syriens qui ont canalisé et structuré ces différents groupes. En effet, il paraissait difficile que les références du GICM puissent être seulement à dominante marocaine, puisqu'il n'existait pas au Maroc de références idéologiques et spirituelles qui permettaient d'engager une telle dynamique auprès des militants.

Aujourd'hui, il existe bien sûr des phénomènes de retour d'un territoire afghan vers divers territoires. Le problème est qu'il existe des phénomènes transversaux à l'intérieur de ces territoires de retour. Par exemple, on peut trouver des phénomènes comme en Turquie ou en Espagne et constater des connexions entre l'Arabie Saoudite et le Maroc. Les phénomènes de retour au Maroc et en Arabie Saoudite ont permis de mettre en place des connexions qui sont probablement nées de l'Afghanistan, mais qui ensuite se sont développées pour conduire à des connexions entre ces deux origines de militants. C'est ainsi que le gouvernement saoudien, après les attentats de mai et novembre 2003, publie une liste d'abord de 19 militants les plus recherchés, puis ensuite de 26 dont 2 personnes d'origine marocaine. Si vous ne comprenez pas ces phénomènes transversaux, cela est très déstabilisant de voir ces deux militants d'origine marocaine sur cette liste d'Arabie Saoudite

Enfin, un mot encore sur les phénomènes de retour. Il existe des phénomènes qui apparaissent maintenant en relation avec « l'après-11 septembre » et la guerre en Irak. Ce que l'on a connu pour l'Afghanistan ne va peut-être pas se reproduire dans la même configuration pour l'Irak. Des premiers

signes sont observables, notamment pour ce qui s'est passé au Koweït. Ces personnes ne sont pas apparues d'un seul coup après les opérations militaires en Irak. Néanmoins, le fait d'être allé en Irak a eu un effet très important. Les retours d'Irak sur le Koweït ont conduit aux événements que le Koweït a connus au début de l'année 2005, où des cellules ont été démantelées dans la ville de Koweït City. Si vous avez également en Arabie Saoudite des phénomènes de retour, ces derniers sont difficiles à quantifier.

Cependant, il est certain que dans les prochaines années, voire les prochains mois, cela va prendre de l'ampleur dans la mesure où l'on sait que des éléments saoudiens, là aussi avec des bases sociales complètement diversifiées, vont aller en Irak et vont ensuite revenir en Arabie Saoudite. Avec cette expérience militaire dans le Djihad, les éléments saoudiens ne vont pas avoir besoin d'aller chercher des références chez d'autres prédicateurs, puisque ces derniers sont parfaitement intégrés chez eux. Ils vont probablement constituer des éléments de déstabilisation dans cette région. Je dirais que cette situation va être valable pour un certain nombre de pays, notamment la Jordanie et la Syrie. Sans faire une comparaison phénomène par phénomène mais de façon plus globale, je pense que l'Irak joue le rôle que jouait l'Afghanistan dans les années 1990, avec des éléments de différenciation, dont on parlera peut-être. Je ne vais pas les développer ici, mais on perçoit, d'un point de vue structurel, des tendances lourdes. Ce phénomène de retour d'Irak va générer forcément, à un moment, des problèmes.

Concernant la méthode et les moyens. Aujourd'hui, les mutations de la nébuleuse Al Qaeda sont totalement remarquables et extraordinaires, dans la mesure où elles ont complètement intégré les modes de communication moderne, de mondialisation, notamment à travers Internet. La propagande, en termes de prédication et de communication, s'est modernisée. Vous avez aujourd'hui, cela a été évoqué précédemment, des méthodes de formation, la fameuse encyclopédie du Djihad réactualisée où l'on trouve toutes les formules d'utilisation des nouvelles technologies et de fabrication d'armes biologiques, parfaitement codifiées. Cela a pour conséquence qu'aujourd'hui, une cellule peut parfaitement, en totale indépendance, s'auto former avec ce type de documents, pour ensuite pouvoir organiser une opération, peut-être de moindre ampleur mais très localisée. C'est ce phénomène d'autogestion qui peut être dans un avenir proche quelque chose de récurrent, dans la mesure où il existe aujourd'hui des tonnes de documents qui font référence à toutes ces formations.

Je dirais aussi, pour parler de la mouvance Al Qaeda, qu'apparaissent aujourd'hui un certain nombre de déclinaisons géographiques d'Al Qaeda. Il y a Al Qaeda sur le territoire des lieux saints, Al Qaeda sur le pays des deux fleuves, la Mésopotamie, Al Qaeda dans l'Est africain, ce ne sont que des noms pour l'instant. Le chercheur voit apparaître ces noms, mais il est difficile de connaître précisément ces groupes. Toutes ces déclinaisons géographiques peuvent être le fait d'un simple étudiant qui, derrière un ordinateur, organise son communiqué. Néanmoins, ce phénomène d'allégeance à une matrice commune que l'on nomme Al Qaeda qui existe et est de plus en plus visible. J'en veux pour preuve les allégeances de Zarkaoui à Al Qaeda, et également du GSPC, dont on a parlé tout à l'heure, avec la mouvance d'Al Qaeda saoudienne. Les membres du GSPC ont demandé à cette branche de relayer leur propagande. Le GSPC a peut-être des problèmes de communication pour pouvoir générer une dynamique internationale alors que les éléments saoudiens peuvent le faire. Donc, un appel du pied à ce type de mouvance et aussi un appel du pied à la mouvance Abou Moussab Al Zarkaoui en Irak, du côté du GSPC. Tout cela est très mouvant. Face à ces mutations, le chercheur est souvent déstabilisé car à chaque fois qu'une thèse est validée, elle peut être complètement déconstruite sur un autre terrain.

Enfin, je voudrais parler des limites de cette nébuleuse en particulier sur le plan d'idéologie. L'idéologie constitue, quelque part, le pire ennemi de cette mouvance. En effet, selon moi, son problème fondamental est de ne pas avoir de projet politique. Par exemple, dans quelle mesure le retour du califat est-il susceptible d'avoir une durée de vie suffisante au sein de cette mouvance ? Je n'en suis pas forcément persuadé. Cette mouvance dispose d'idéologues capables de greffer un discours très politique sur un discours religieux. Il existe au sein de la mouvance de nombreux débats pour essayer de former, de quantifier, de formater un discours politique avec un projet religieux.

Si vous lisez les communiqués de propagande d'Al Qaeda liés à Al Zarkaoui en Irak, vous avez la description du Djihad et de la lutte contre l'occupation américaine et contre le régime qualifié de « collaborateur américain », mais vous n'avez pas un projet politique très structuré pour l'Irak, présentant une alternative pour ce pays. Si cela peut mobiliser à un moment donné des militants pour faire le Djihad, une fois que celui-ci est fait, il faut aussi réfléchir sur le type de société que l'on prévoit. Il y aura un problème dans la mesure où, lorsque vous n'avez pas de projet politique, vous aurez à un moment donné des difficultés à conserver et à faire fructifier ce militantisme. J'en veux pour preuve l'exemple palestinien. La Palestine a été relativement épargnée par le phénomène Al Qaeda et le phénomène de salafisation, notamment sur son territoire. Et pourquoi a-t-elle été épargnée ? Essentiellement parce que les Palestiniens disposent d'un champ politique qui est extrêmement bien structuré, avec des mouvements, notamment le Hamas ou le Djihad islamique, qui se réclament de l'islam et du nationalisme avec un véritable projet politique. Un salafisme palestinien dans les territoires occupés n'a absolument aucune chance de pouvoir mobiliser car vous avez déjà le Hamas et le Djihad qui font ce travail et qui ont, derrière, un projet politique. Comme par hasard, les phénomènes de salafisation des Palestiniens se déroulent dans des territoires extérieurs à la Palestine, dans des camps de réfugiés situés au Liban, en Syrie, parce que ces camps-là ont une absence totale d'avenir à court terme. Ils sont séduits par ce discours, et malgré la présence de mouvements tels que le Hamas dans certains camps palestiniens, il y a des phénomènes de recrutement de groupes salafistes palestiniens en raison de ce phénomène de : « pas de territoire, pas d'avenir, qu'est-ce qu'on fait ? On n'a aucune chance de retourner dans les territoires palestiniens. »

On observe également un phénomène de basculement vers l'internationalisation. Les idéologues d'Al Qaeda ont parfaitement compris ce phénomène pour utiliser la rhétorique palestinienne comme un discours qui n'émane pas des seuls Palestiniens mais qui fait partie de l'Oumma dans sa globalité. Ils disent que le Hamas s'attribue le combat en Palestine, de manière nationale, alors que le combat palestinien, la défense des lieux saints, notamment Jérusalem, est un combat qui implique tous les musulmans et pas seulement les Palestiniens. C'est une façon de récupérer ce discours et d'internationaliser la cause palestinienne, de manière à enclencher une dynamique et de concurrencer, sur le marché politique, les mouvements islamo-nationalistes. Toutes ces dynamiques, très brièvement décrites, sont extrêmement complexes à décoder. Il est difficile de rendre ces phénomènes clairs. J'espère l'avoir été sur un sujet très mouvant et complexe.

Membre de l'équipe française (1):

Merci pour cette présentation. On voit bien finalement à travers votre intervention, l'intrication entre l'idéologie et le territoire. Il y a une très forte interpénétration. Je passe la parole pour une intervention concernant plus spécifiquement le cas de la Tchétchénie.

Chercheuse française (C):

Merci. Je vais peut-être justement revenir au territoire, en me plaçant d'un point de vue un peu différent des interventions qui ont été faites jusqu'à présent, dans la mesure où je vais vous parler d'un cas concret qui est celui de la Tchétchénie. Je suis sociologue, spécialiste de la Russie, mais je ne suis pas spécialiste du terrorisme ou de l'islamisme, et je n'ai pas accès à des informations particulières des opérationnels sur ce domaine.

Je vais donc m'intéresser, de façon peut-être un peu décalée, à d'autres choses. En tout cas, l'interrogation que je me pose, avec d'autres collègues qui ont participé à un livre aux éditions Autrement, me paraît bien rejoindre la préoccupation du séminaire d'aujourd'hui, au sens où la Tchétchénie constitue un bon terrain. La Tchétchénie constitue un exemple de cette imbrication, de ces logiques assez contradictoires, entre « ancien » et « nouveau » terrorisme, entre territoire et déterritorialisation. Comme cela était annoncé dans les attendus de ce séminaire, la division entre un « ancien » terrorisme territorialisé et un « nouveau » terrorisme mondialisé ne va pas de soi. Les remarques que je vais faire sont bien sûr construites à la lumière d'une observation de la réalité du conflit, mais aussi des discours tenus sur celui-ci. Cela nous a amenés à réfléchir parfois à contrecourant, parfois à front renversé, vis-à-vis des analyses qui présentent le conflit tchétchène dans une évolution linéaire, d'une lutte nationale, territoriale, progressivement grignotée de l'intérieur et de l'extérieur à la fois par les logiques du terrorisme international et par celles de l'islamisme, les deux étant souvent confondues. Je vais aborder trois points : le premier concerne l'idée qui ressort des analyses relatives aux revendications de la résistance armée en Tchétchénie. Selon celle-ci, on assisterait à un conflit national et territorial, entre les Russes et les Tchétchènes. Deuxième point, j'aborderai les dynamiques de radicalisation qui se mettent en place selon différentes logiques, dont celles du djihadisme international. Enfin, dans un troisième point, j'aborderai la dimension symbolique et discursive de la Tchétchénie dans son rapport avec le terrorisme, et je reprendrai très volontiers l'expression qui a été utilisée de la « scène terroriste », notamment à travers les logiques de médiatisation mais aussi de légitimité.

Premier point, je ne ferai pas l'historique du conflit tchétchène, mais le but premier des combattants tchétchènes, qu'ils soient plus ou moins laïcs, plus ou moins radicaux ou extrémistes, plus ou moins liés, voire pas du tout, à des réseaux islamistes, est la lutte contre ce qui est appelé « l'occupation russe ». Cet objectif fait ressortir le conflit en Tchétchénie comme l'un des derniers que l'on pourrait qualifier, peut-être très classiquement, de lutte anticolonial de libération nationale. En 1991, le général Doudayev déclare l'indépendance, et en 1994 commence la première guerre. Ces événements sont bien évidemment en étroite relation avec l'histoire de la décomposition de l'empire soviétique et de sa décolonisation. Il s'agit, selon moi, d'un premier point essentiel, dans la mesure où l'on a aussi historiquement un recours à la résistance armée au sein de la culture et de l'histoire tchétchène.

Il existe un lien extrêmement fort entre résistance armée, lutte contre l'occupant, russe en l'occurrence, et identité nationale. À cette adéquation très forte entre ces termes, se rajoute également l'élément religieux car si l'islam est présent en Tchétchénie avant la conquête russe, c'est malgré tout à la faveur ou à cause de la conquête russe que l'islam devient un ancrage de l'identité nationale dans la résistance armée. Il s'agit du premier point. On constate dans cette lutte à caractère national, le recours à des actions, à des tactiques et à des stratégies de type terroriste bien avant l'émergence du

Djihad mondialisé ou de l'influence plus forte des réseaux terroristes internationaux en Tchétchénie. Par exemple, Basayev se livre à des détournements d'avion et d'autobus dès 1991-1992, c'est-à-dire bien avant qu'il ne soit question des réseaux islamistes en Tchétchénie. Basayev, comme chef de guerre, s'illustre et acquiert, d'abord et avant tout, une légitimité militaire de combattant, donc une culture de la force, en combattant aux côtés des Russes, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes.

Poursuivons sur l'exemple de Basayev : l'acte le plus important de la première guerre de Tchétchénie, donc en 1994-1996, est la prise d'otages de Boudionovsk en juin 1995, qui se traduit par des négociations et un cessez-le-feu. Le discours islamiste n'est absolument pas présent dans cette prise d'otages. De même, dans la prise d'otages de Beslan du 1er septembre 2004, on s'apercoit que la rhétorique religieuse et islamiste est extrêmement faible et marginale. Les otages diront qu'ils n'ont pas vu prier une seule fois les preneurs d'otages pendant les trois jours qu'a duré cette prise d'otages. Si on regarde la manière dont Basayev revendique, le 17 septembre, la prise d'otages de Beslan, et la manière dont il en reparle très récemment dans son interview à Channel 4 - interview à destination de la communauté internationale et du public occidental - on s'aperçoit que Basayev joue en permanence sur les deux tableaux. Il peut tout à fait utiliser une rhétorique islamiste en commençant et en finissant ses discours avec des références au Coran et à Allah, mais dans le corps du discours, ses propos restent fondamentalement nationaux, politiques, disant qu'il se bat contre l'occupation russe. Je peux entendre l'argument qui a été dit tout à l'heure de ces logiques justificatrices, employées par les terroristes pour justifier leurs actes en référence à un contexte géopolitique ou à un contexte de guerre, mais je crois que dans le cas de la Tchétchénie, le recours au terrorisme a véritablement été développé - idées développées par d'autres que moi, comme Olivier Roy - comme arme asymétrique. Dans un conflit armé où la disproportion des forces est telle que l'on en vient à utiliser cette ressource comme un moyen d'action pour essayer de renverser le rapport de force.

Le rapport de force politique, symbolique et sociale devient d'autant plus nécessaire que le rapport de force militaire n'est pas en faveur des combattants. Il est beaucoup moins présent dans la deuxième guerre que dans la première. On va poursuivre dans cette logique qui consiste à dire que l'on cherche à augmenter l'efficacité militaire de ces actions en infligeant des pertes à l'adversaire et en finissant par considérer l'ensemble de la population russe comme un ennemi. C'est là, la logique dans laquelle s'engage Basayev quand, après Beslan, il justifie le fait de porter son action en dehors du territoire de la Tchétchénie et de ne pas cibler uniquement des militaires. Il légitime son action notamment par le fait que la population russe en payant des impôts soutient cette guerre, et donc qu'il faut la frapper. Ce qui m'intéresse dans ce cas, c'est que même quelqu'un comme Basayev, qui se dit lui-même à la tête de la « brigade des martyrs du jardin des justes », qui fait constamment référence à l'islam, joue en permanence sur les deux répertoires de légitimité. Il cherche constamment à légitimer son discours sur un mode national, allant même jusqu'à dire aux journalistes de Channel 4 : « c'est moi qui fais de l'antiterrorisme, je lutte contre le terrorisme de l'État russe». Des journalistes, qui le connaissaient, disaient qu'il se promenait avec un T-shirt sur lequel était écrit « Antiterror ». On peut bien sûr considérer qu'il s'agit de logiques folkloriques ou de discours mais, malgré tout, je pense que cela a une certaine importance et produit des effets, notamment en termes de légitimité. Je rejoindrais là, ce que disait monsieur tout à l'heure [chercheur français (B)], sur la singularité du cas tchétchène, par rapport au monde musulman, avec la question de la légitimité du recours à la « cause tchétchène » au sein de la communauté internationale. Effectivement, on peut s'apercevoir qu'il existe des glissements, des évolutions dans la manière dont cette cause est perçue.

Le fait de désigner ou de ne pas désigner tel combattant ou tel acte comme étant terroristes ou non, peut aussi dépendre de la légitimité qu'on accorde à ces actions. Par exemple, un événement tiré de l'actualité extrêmement récente, la mort d'Aslan Maskhadov, est présenté en Russie de façon exclusive comme la mort du terroriste Aslan Maskhadov. L'affaire de sa mort est traitée d'un bout à l'autre avec les arguments de la loi sur la lutte antiterroriste, qui vont jusqu'à justifier que les Russes ne rendent pas le corps d'Aslan Maskhadov à ses proches puisque, en vertu cette loi votée après Beslan, ils en ont le droit. Cette loi prévoit que, en cas de lutte antiterroriste, le corps sera enterré dans un lieu secret connu seulement de deux personnes et qu'il ne sera en aucun cas rendu à la famille. Par ailleurs, et contrairement à d'autres personnalités tchétchènes comme Ahmed Zakavef, par exemple, contre lequel la Russie a officiellement engagé des mandats d'arrêt internationaux au titre du terrorisme, cela n'a jamais été le cas pour Aslan Maskhadov. Malgré tout, l'annonce officielle des autorités russes à la télévision, en la personne du directeur du FSB, et d'après le communiqué adressé à Monsieur Poutine par ce dernier, énonce clairement que le terroriste international Aslan Maskhadov a été éliminé au cours d'une opération spéciale. Il y a une phrase standard qui a un effet de mise en scène extrêmement important auprès du public russe et du public international. Tout cela n'était qu'une petite parenthèse, mais c'était pour dire qu'on retrouve ce qui a été évoqué [chercheur français (B)] concernant la façon dont la lutte antiterroriste telle qu'elle est menée en Russie, c'est-à-dire sous la forme d'une guerre réelle, conditionne, en quelque sorte, la progression de ces actes terroristes, et légitime la radicalisation.

On arrive alors sur le deuxième point concernant les logiques de radicalisation qui effectivement suivent le chemin de l'islamisation. J'ai dit dans un premier temps que le recours aux actes terroristes, y compris d'ailleurs dans certains attentats suicides notamment de femmes kamikazes, ne revêtait pas particulièrement, sauf dans l'acte lui-même, une mise en scène ou un discours en lien avec les logiques internationales et la mouvance Al Qaeda. Malgré tout, on constate des logiques de radicalisation qui sont de différents ordres. Elles sont à la fois liées à l'islamisation d'une partie des combattants, qui ne date pas du 11 septembre ni même du début de la deuxième guerre de Tchétchénie en 1999. Cela date pratiquement du début de la première guerre. Certains partisans de Doudayev étaient inquiets, dès décembre 1994, de l'émergence de combattants islamistes. Il y avait notamment des Jordaniens d'origine tchétchène, puisque les guerres du Caucase du XIXe siècle ont laissé s'implanter une diaspora tchétchène assez importante en Jordanie.

Au début des années 1990, il y a eu un retour de certains de ces Tchétchènes de Jordanie islamisés et qui vont effectivement être les propagateurs d'une forme d'islam fondamentaliste en Tchétchénie. Des gens comme ce médecin jordano-américain, Fati, qui va être un des vecteurs de l'islamisation en Tchétchénie et, bien sûr, l'arrivée du fameux Rhatab qui est tué en 2002, puis remplacé par d'autres Saoudiens ou Jordaniens. On ne sait jamais très bien qui était Rhatab, il y a plusieurs versions. En tout cas, ceux qui lui ont succédé, Abou Al Walid, tué en 2004 par les Russes, puis d'autres plus récemment, sont effectivement les principaux vecteurs de ces liens entre le Djihad global, l'islam mondialisé et une partie, non négligeable, de la résistance tchétchène, laquelle apparaît en tout cas surreprésentée parmi les combattants par rapport à la population. Rhatab n'aurait sans doute rien pu faire tout seul s'il ne s'était pas allié à Basayev. Il y a eu, en quelque sorte, un joint-venture entre les deux qui illustre bien, à mon avis, mon propos sur ces liens complexes entre logiques territoriales et logiques internationales. Basayev avait besoin de Rhatab parce que c'était un combattant et un chef militaire s'étant illustré dans d'autres combats auparavant et parce qu'il était une source de financement (armes, argent, etc.) en provenance du Proche et du Moyen-Orient. Mais Rhatab avait

besoin de la légitimité de Basayev en tant que chef de guerre et en tant que tchétchène ancré dans une lutte nationale. Je pense que c'est extrêmement important. D'autres régiments islamistes se créent dès le début de la première guerre et continuent ensuite leurs actions. Ils se lient, là aussi c'est une caractéristique assez importante de la Tchétchénie, au milieu criminel.

Criminalisation, islamisation, radicalisation représentent des logiques qui commencent à s'imbriquer totalement dans la période de l'entre-deux-guerres. Il s'agit de cette période durant laquelle beaucoup de personnes ont reproché à Maskhadov de n'avoir rien fait ou en tout cas de n'avoir pas suffisamment fait pour s'imposer et lutter contre ces logiques. Se surajoute à cette imbrication le jeu des services russes qui, on le sait, ont encouragé en sous-main et protégé un certain nombre de réseaux fondamentalistes, notamment celui d'Arbi Barrayev, l'oncle de Mossar Barrayev, chef du commando de la prise d'otages d'octobre 2002. On constate donc une imbrication de logiques qui rendent difficile une intelligibilité exacte de ce qui se passe en Tchétchénie. Ceci étant, au cours de la deuxième guerre et jusqu'à la période actuelle, les références islamistes, que ce soit dans les revendications, dans les discours ou sur les sites Internet radicaux, sont de plus en plus présentes. La référence au Djihad, aux moudjahiddins et à ceux qui meurent comme des martyrs est de plus en plus importante. En même temps, mon sentiment est qu'il s'agit d'une offre. L'islam mondialisé vient offrir un réservoir à la fois logistique, matériel et financier. Il vient aussi offrir un réservoir de sens et de légitimité dans un conflit où les perspectives politiques et collectives, autres que la référence à l'islam, semblent avoir disparu au fur et à mesure que la guerre continue. Plus les violences s'exercent contre la population et plus les logiques de désespoir se renforcent. Ce sont des logiques assez classiques, d'ailleurs, que l'on a pu observer dans d'autres situations, toutes choses différentes, avec le cas palestinien. C'est, je pense, du point de vue de ces logiques-là, le cas palestinien qui est le plus proche du cas tchétchène.

On voit bien que l'islam offre de la légitimité. Aslan Maskhadov lui-même, pourtant reconnu comme un officier soviétique pur produit du système soviétique à l'instar de Doudayev, va progressivement chercher la légitimité dans le réservoir islamiste. L'épisode le plus marquant est l'été 2002, où Maskhadov se fait filmer en réunion avec les combattants les plus barbus possibles, Basayev, Abou Al Walid et quelques autres, avec le drapeau tchétchène mélangé à des versets du coran. Il indique alors qu'un commandement unifié s'est formé. Maskhadov lui-même va puiser dans ce réservoir, même si ensuite il se désolidarise de Basayev après les événements de Nordost. Les rapports entre les deux sont extrêmement complexes. Cela me paraît justement emblématique de la dérive du conflit, qui a pour conséquence l'épuisement d'une offre politique ou étatique qui soit autre que la référence à l'islam. L'islam devient effectivement à un moment donné très présent avec des groupes radicaux convaincus, mais dont la présence apparaît moindre par rapport à ce qu'on a souvent dit. On constate donc la présence de combattants étrangers en provenance du Proche et du Moyen-Orient, quelques Européens, quelques Américains, des Turques sans doute aussi. Mais aussi beaucoup de combattants, il ne faut pas l'oublier parce que c'est un élément important dans les derniers développements de la crise, provenant de l'ensemble des républiques voisines du Nord-Caucase, Daghestan, Karatchaïévo, Ingouchie, qui vont combattre aux côtés des Tchétchènes.

D'ailleurs, pour moi, concernant le Nord-Caucase, on voit bien que les évolutions récentes dans cette région sont aussi une illustration de cette sorte de zone grise qui se fait à la frontière du conflit tchétchène. Avec d'un côté, un conflit extrêmement cadré dans une logique nationale et politique, et de l'autre, un débordement opérationnel sur les régions voisines. C'est bien à cause du conflit tchétchène qu'on constate aujourd'hui des extensions dans d'autres lieux. Cependant, le sens revêtu est complètement

différent. C'est ce qui se passe en Kabarkino-Balkani ou au Daghestan (en 1999), lorsque Basayev et Rhatab vont à la rescousse des leaders religieux islamistes daghestanais, qui veulent instaurer dans trois villages un État islamique. On s'aperçoit, en fait, que les réseaux islamistes, liés au salafisme ou au fondamentalisme, sont préexistants et beaucoup plus importants autour de la Tchétchénie qu'en Tchétchénie même. Notamment au Daghestan et en Kabarkino-Balkari, et ce dès la fin des années 1980 et le début des années 1990. On observe ainsi des effets de *feedback*. On assiste à une islamisation qui, au départ, ne concerne pas la Tchétchénie, en tant qu'enjeu principal puisque ce dernier est avant tout l'indépendance. Il s'agit de la période Doudayev.

Au fur et à mesure que cette problématique s'épuise et qu'elle vient buter contre un certain nombre d'obstacles, la logique islamiste et le recours à l'islamisme comme ressource et force de conviction va venir supplanter petit à petit ces premières logiques. C'est donc un répertoire de sens qui est offert, je reprends les termes de Pénélope Larzillière sur les travaux de qui je m'appuie d'ailleurs en partie, qui a beaucoup travaillé sur le conflit israélo-palestinien et avec laquelle nous commençons des échanges très intéressants.

Le spécialiste des Palestiniens, Bernard Jean Rougier, qui faisait des enquêtes dans les camps palestiniens au Liban au début 1999, notait qu'à quelques kilomètres du lieu principal qui était le théâtre palestinien, ce qui galvanisait les réfugiés dans les camps palestiniens, c'était des cassettes sur les exactions russes commises au cours de la guerre en Tchétchénie. Si la Tchétchénie était utilisée pour galvaniser les foules locutrices et électrices arabes, on précisait bien que la Tchétchénie n'avait pas besoin de combattants, pour le moment, et donc que ce n'était pas la peine d'y aller. Dans les années 2002 – 2003, il semblerait que, contrairement à ce qui est souvent dit, la fin de l'Afghanistan comme sanctuaire pour les combattants n'a pas provoqué une ruée vers la Tchétchénie ou la vallée de la Pankissi. Tout simplement parce que c'est extrêmement difficile d'aller en Tchétchénie. Je crois même qu'un des frères Ben Chelalid, celui qui est à Guantanamo, a dit qu'il avait voulu y aller et qu'il n'y avait pas réussi. Je pense que beaucoup ont voulu y aller et n'ont pas réussi. Quelques-uns y sont arrivés.

D'après ce qu'on a pu lire ou ce que l'on sait, notamment sur les sites radicaux, ce serait avant le début de la deuxième guerre c'est-à-dire post-septembre 2001, que des combattants, en provenance des pays occidentaux, ont tenté d'y aller. En réalité, sur le terrain, il y a extrêmement peu de gens. Il y a le AK qui a été cité parce qu'il a été aussi hagiographié en martyr par les sites. Il s'agissait d'un Franco-Béninois, islamisé à Londres et voisin de Zakarias Moussaoui qui a épousé une Tchétchène et qui est mort en 2000. Tout ça, donc, avant le 11 septembre et avant que l'Afghanistan ne soit tombé en tant que sanctuaire.

En tant que chercheur et connaisseuse du conflit tchétchène, je n'ai que très peu d'informations sur les liens internationaux, cependant il me semble que ces liens vont toujours vers le territoire tchétchène. Il s'agit de gens qui vont combattre en Tchétchénie. La Tchétchénie a joué, dans la nébuleuse islamiste internationale, un rôle de galvaniseur symbolique. Il faut voir aussi qu'après la guerre en Bosnie, la Tchétchénie est un lieu de vraie guerre sur le territoire européen. Il y a donc une sorte d'exotisme à rebours d'un lieu de conflit qui n'est pas du tout classique dans le monde arabo-musulman. Je pense que la plupart des musulmans du monde ne savaient pas où était la Tchétchénie avant que ne commence la guerre. Comme la plupart des gens d'ailleurs. Ce territoire fait partie de cet empire soviétique qui était vu comme un lieu de régime soviétique et non pas du tout comme un lieu de nationalité musulmane. Il y a donc un renversement des perspectives, la Tchétchénie devenant un lieu et un moyen de combat et de légitimité. Pour la nébuleuse djihadiste

mondiale, cela devient un moyen d'attaquer un autre ennemi, qui se trouve être l'ennemi russe qui, au départ, ne fait partie ni des petits ni des moyens ni des grands satans. Aujourd'hui, Basayev peut effectivement dire, en utilisant le répertoire religieux, qu'il lutte contre le satanisme, en s'opposant à l'ennemi russe. On voit sur les sites islamistes tchétchènes ou russes, des appels à la lutte contre l'impie, avec un répertoire religieux évidemment présent.

Ce front renversé, cette logique discursive sur la Tchétchénie comme enjeu du terrorisme, apparaît y compris en France. Notamment, vous y faisiez référence tout à l'heure concernant les filières tchétchènes. Lorsque je lis la presse, je continue à m'interroger sur ce que sont réellement ces « filières tchétchènes ». Puisque d'abord, il faut quand même préciser que ce sont des « filières tchétchènes » au sens où on a pu dire « filières afghanes », c'est-à-dire qu'il s'agit de gens qui, à l'instar de ceux qui sont allés en Afghanistan, seraient allés en Tchétchénie. Sauf que dans le cas de la Tchétchénie, c'est assez inimaginable que ce pays puisse aujourd'hui servir de plateforme et de réservoir de formations à des djihadistes qui partiraient ensuite à l'extérieur. Il faut, en effet, déjà parvenir à entrer en Tchétchénie puis il faut en sortir. Cela n'a rien à voir avec ce qu'était l'Afghanistan avant le 11 septembre 2001. Mais je suis tout à fait ouverte à la discussion, bien entendu.

On constate, encore une fois, des choses assez intéressantes puisqu'un ensemble de discours vise à dire que la Tchétchénie, ou plutôt la vallée de la Pankissi, serait devenue le nouvel Afghanistan, donc la nouvelle menace principale sur le plan du terrorisme international. Or, il me semble que c'est un paradoxe puisque l'on « reterritorialise » en fait des réseaux qui seraient tout à fait transnationaux. Dans le même temps, lorsque l'on discute avec des experts et des chercheurs russes, on constate exactement le contraire. Par exemple, concernant les bataillons de femmes. Il existerait des femmes kamikazes formées en Syrie. Il y aurait, donc, des allers et retours de femmes candidates au suicide tchétchènes qui iraient se former en Syrie pendant que des Arabo-Français ou des Arabo-Anglais seraient formés dans des camps en Tchétchénie. Les deux me paraissent hautement improbables, même si on sait qu'il y a, en Tchétchénie, des camps d'entraînement de formation islamiste comme lieu de développement et de présence wahhabite via les combattants étrangers qui sont arrivés. Cela reste, malgré tout, extrêmement lié au conflit tchétchène.

Quand on lit un peu les témoignages des femmes kamikazes ou de parents de femmes kamikazes qui n'ont pas été jusqu'au bout de leur acte, notamment cette femme qui a été arrêtée avec une ceinture d'explosifs qui n'a pas explosé juste après les attentats suicides du stade de Touchino, on voit qu'il n'y a pas besoin pour cela de réseaux particulièrement sophistiqués, de haute technologie, requérant la présence ou la technicité de spécialistes internationaux. On est plutôt, notamment dans le cas des attentats suicides, dans des logiques que l'on pourrait appeler mimétiques, où en fait il y a une offre de sens, un répertoire d'actions qui est l'attentat suicide. Les femmes kamikazes sont recrutées par des réseaux mais des réseaux, en quelque sorte, de moyenne portée, qui peuvent rester assez localisés. Beslan, le plus terrible de ce qui s'est passé ces dernières années sans doute, n'a pas nécessité que l'on ait eu recours à la sophistication de camps d'entraînement. Il suffisait d'un certain nombre de gens déterminés, et de compter sur la corruption de la police, comme cela a d'ailleurs été démontré, y compris par les Russes, qui ont procédé à des arrestations dans les milieux du FSB et de la police locale. C'est sans doute en partie comme cela que l'on peut expliquer pour une part Nordos et l'intrusion des femmes dans les avions le 24 août.

Tout cela ne rend que plus nécessaire l'appréhension du problème dans sa globalité. Il s'agit de comprendre la scène terroriste dans la globalité de ses acteurs, c'est-à-dire y compris les acteurs en charge de la lutte antiterroriste. Je vais m'arrêter là, merci.

Membre de l'équipe française (1):

Merci. Nous allons prendre les questions.

Représentant de la Direction de la surveillance du territoire (DST):

Sur la réalité de la présence de Français ou de Maghrébins dans les gorges de Pankissi, on ne peut pas en douter, puisque les gens ont été arrêtés et ont reconnu. Pour moi, c'est une évidence. Ces gens-là ont rencontré des individus qui étaient liés au réseau Zarkaoui. Deuxième réalité. La troisième réalité, c'est qu'ils ont appris, à ce moment-là, à fabriquer des produits chimiques et qu'ils reviennent en France pour commettre des attentats. L'argument avancé lorsqu'ils ont été arrêtés au mois de décembre 2002 et qui consiste à dire « on va commettre des attentats contre les intérêts russes » a largement évolué depuis. Au départ, c'était une simple réaction, certains de ces garçons souhaitaient effectivement combattre, mais les Tchétchènes n'en voulaient pas. Ils ne voulaient pas des Arabes et des Européens, parce qu'ils ne sont pas de bons combattants et que les conditions climatiques sont telles que les gens ne résistent pas. Ne parlant pas le russe, ils peuvent, en outre, se faire arrêter n'importe quand, donc ils les ont écartés. Par ailleurs, une autre réalité est la mise en place, depuis l'Europe et en particulier Londres, d'un réseau chargé d'envoyer du matériel en Tchétchénie. L'intérêt des services de sécurité est donc de travailler sur cette destination.

Quand on parle des « filières tchétchènes », il est évident que ce n'est pas les Tchétchènes qui viennent combattre, mais c'est le fait que l'on puisse trouver un lieu où des individus vont s'entraîner. C'est pour ça qu'on a évoqué les « filières tchétchènes », comme on a évoqué les « filières irakiennes ». Ces filières tchétchènes ont rapidement disparu pour une raison très simple qui est que la Géorgie, qui était pendant très longtemps une zone de non droit et de corruption, a brutalement vu arriver les Américains avec les gens de la CIA qui ont tout investi. On sait bien que les gens de l'OSCE n'ont pas mandat pour empêcher tout cela. Je ne dis pas que les Tchétchènes étaient engagés dans le combat terroriste contre les Occidentaux, mais à un moment de leur existence, il y a des individus qui sont partis dans cette région, qui ont eu des contacts, une formation. Ils ne l'ont pas fait en raison du refus de l'émir Rhatab. Lorsque ce dernier quitte le territoire, lors de l'offensive russe en 2000, il se fait tuer.

Je crois qu'il faut, sur les « filières tchétchènes », relativiser, tout en sachant que, avec un homme comme Rhatab, on est en plein dans la mouvance Al Qaeda, puisque ce dernier, tout en étant en Tchétchénie, entretenait des relations étroites avec la scène afghane. Un de ses proches collaborateurs avait comme mission d'acheter des maisons en Afghanistan pour avoir une base de retrait et de formation. Voilà, je crois qu'il ne faut ni exagérer ni dire que cela n'existe pas.

Chercheuse française (C):

J'entends tout à fait votre réponse, je suis tout à fait d'accord avec vous. Quand on parle de « filière tchétchène », on se rend bien compte que ça n'a que peu de rapports avec la Tchétchénie. Puisque déjà les gorges de Pankissi se situent en Géorgie qui est un lieu où effectivement les déplacements sont beaucoup plus faciles qu'en Tchétchénie. C'est également un lieu où vont pouvoir intervenir les services américains, éventuellement européens. Je n'ai pas dit qu'aucun n'avait essayé, Jafo le Franco-Béninois a lui réussi, peut-être que quelques autres ont réussi : un Américain, Aukai Collins, qui a écrit un livre, « My Djihad », dans lequel il raconte son Djihad en Tchétchénie. Il a existé, bien sûr, des

filières organisées depuis Londres. Rhatab, comme je l'ai dit, a eu des successeurs depuis, qui sont les seules personnes en ligne directe avec la mouvance de Zarkaoui. Il y a eu aussi d'autres connexions, peut-être d'ordre plus organisationnel, avec le Pakistan, mais il s'agissait certainement d'autres mouvements, sans doute de la mouvance autour de Roussan Guelaye qui est un autre chef de guerre, tué en février 2004. Bien entendu cela existe, mais selon moi, ces logiques n'ont que peu de rapports avec la Tchétchénie.

Je constate en tant qu'observateur de la réalité, que tout cela a quand même un impact dans la manière dont le conflit tchétchène est perçu. Bien évidemment, en Russie, la rhétorique officielle russe et les médias sont aujourd'hui très contraints par la loi antiterroriste au niveau de ce qu'ils peuvent dire. Ils peuvent, par exemple, de façon très symptomatique, à peine évoquer la mort de Maskhadov. Le jeu des services chargés de la lutte antiterroriste, y compris dans les informations qu'ils fournissent aux services français, est également exemplaire. C'est une autre question que j'ouvre, sans doute une boîte de Pandore : quid des échanges qu'il peut y avoir entre services issus d'un État de droit et d'un État qui ne respecte pas l'État de droit dans la façon dont il lutte contre le terrorisme, et qui a un peu tendance à considérer toute la population comme terroriste. Je pense que cela pose un certain nombre de questions, même si dans l'opérationnel on peut très bien imaginer que les services peuvent avoir besoin des informations transmises par les Russes.

Cependant à partir du moment où, pour les services russes, tout Tchétchène est considéré comme un terroriste, je constate que cela peut avoir des implications, certes involontaires en France. Par exemple, là encore ce sont des informations que je tire de la presse, l'arrestation musclée par des hommes du RAID de réfugiés tchétchènes à Orléans il y a quelques semaines. Ensuite, on constate des démentis mais on commence par parler d'arrestations de terroristes et d'intervention des hommes du RAID parce qu'après tout des Tchétchènes cela fait peur. Dernière chose, parce que j'ai vu la dépêche hier soir. Cela n'est pas sans incidences non plus, encore une fois via un effet de feedback, sur les discours tenus par les Tchétchènes sur l'Occident. En effet, cette affaire, et à mon sens c'est assez rare, a été reprise par des sites radicaux. La dépêche est aussi arrivée en anglais. Maintenant, on dit qu'en France, on maltraite les réfugiés tchétchènes, alors que jusqu'à présent, il y avait une image plutôt positive du pays. Je le dis à titre presque anecdotique mais ça me paraît assez révélateur de la façon dont on construit aussi les terroristes ou le terrorisme, même sans le vouloir.

Membre de la police belge et professeur à l'université de Liège :

Pour répondre à votre interrogation sur les échanges entre services. Cela ne nous laisse, bien sûr, pas indifférent. Nous sommes confrontés depuis toujours à ces questions déontologiques : avec qui peut-on travailler, et avec qui doit-on travailler ? On sait très bien que si on dit à certains services que nous soupçonnons untel d'être lié à une mouvance islamiste, il risque de se retrouver en prison dans les heures qui suivent. C'est une réalité qui est quotidienne. Il y a des services avec lesquels on ne travaille pas. C'est très clair. Maintenant, il faut vous dire aussi qu'en tant que policiers nous sommes souvent laissés à nous-mêmes. C'est souvent les chefs de services qui prennent leurs responsabilités. Voilà ce que je voulais vous dire.

Par rapport à la présentation précédente [chercheur français (A)], j'ai beaucoup apprécié cette intervention. C'est une nébuleuse très complexe, et les certitudes que l'on a aujourd'hui sont remises en question le lendemain parce qu'on trouve un nouveau texte. Je souhaiterais revenir, alors, sur la

complexité du sujet par rapport à l'islam, par rapport à l'étude de l'autre, l'islamiste en l'occurrence. Il est clair que le policier antiterroriste, par exemple, a besoin d'outils que peuvent lui fournir les cercles académiques. Il est clair qu'on ne saurait être à la fois tout en un seul homme. Pour pouvoir s'exprimer sur le sujet, il faut tout d'abord bien connaître l'histoire de l'autre et sa propre histoire. L'apport sociologique est fondamental car beaucoup de choses que l'on attribue au religieux relèvent en fait de questionnements sociologiques purs. On est ici dans une société qui a tout axé sur l'individu alors qu'on a affaire à des « clients » qui conçoivent une société où le groupe est prégnant, avec tout ce que cela comporte, encore une fois, de coercition mais de sécurité aussi. Il y a également l'apport des sciences politiques et des sciences économiques bien sûr. Et puis, enfin, il y a l'argument de l'étude des religions comparées. Il faut bien connaître comment fonctionne l'autre au niveau religieux, donc les mécaniques religieuses de l'orthodoxie et celles de la religion populaire qui déforme ces orthodoxies. Il faut connaître aussi ses propres références religieuses.

Dernière chose, tout cela est vain si on ne détient pas une connaissance minimale de la langue. Parce que toute démarche qui est historique, anthropologique, sociologique doit être entreprise par des gens qui possèdent la langue arabe, en tout cas un minimum afin de pouvoir être critique par rapport à ses sources. C'est le gros problème évidemment. Je crois que les gens qui travaillent à l'antiterrorisme doivent être formés et c'est le monde académique qui doit les former dans cette voie-là. C'est un petit peu comme cela que je vois l'utilité d'un forum tel que celui d'aujourd'hui. C'est une approche holistique qu'il faut avoir, ça me paraît être clair.

Au niveau idéologique, il est vrai que la grande faiblesse du mouvement islamiste réside dans le flou idéologique. Pour enseigner l'introduction à l'islam politique à l'université, je peux vous dire que l'institution se réduit à peu de chose. Il y a le califat, et encore le califat c'est tellement diffus, que quelqu'un comme Ben Thalia, que tout le monde cite en exemple et que personne n'a lu, ne prône même pas le califat. Pour lui, si le gouvernement applique les règles de l'islam cela est suffisant. On déforme ses fatwas. Dans un certain sens, il y a un manque de consistance idéologique qui est absolument criant. De même il existe une multitude de divisions entre factions. On y a déjà fait allusion, mais le cas du takfirisme est encore exemplaire puisque, la plupart du temps, on doit légitimer des actes de violence face à d'autres musulmans. Ce qui pose déjà un problème. J'ai six cents pages là-dessus, si ça vous intéresse.

Chercheur français (A):

Simplement, une réaction par rapport à votre exposé sur la Tchétchénie, sur l'émir Rhatab: à ma connaissance, il n'y a aucune ambiguïté sur son origine. Il est Saoudien. (...) Il y a une véritable connexion saoudo-tchétchène. À propos des réseaux de financements d'organisations caritatives, je peux vous dire que la Tchétchénie en était un élément très important. On pourrait parler aussi de Londres et d'une revue qui avait été mise en place par des Algériens qui étaient aussi, à un moment donné, extrêmement tournés vers cette république du Caucase.

Chercheuse française (C):

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Cette connexion saoudienne est même probablement la plus importante et la plus solide. J'ai recueilli un certain nombre de témoignages de combattants turcs mais je ne sais pas par quel type de filières ou de relais ils sont arrivés en Tchétchénie, même

s'il existe une proximité géographique et historique avec la présence d'une diaspora tchétchène très importante en Turquie, depuis 1991.

Il faut aussi noter que les liens avec l'Arabie Saoudite sont d'ordres économiques et commerciaux dès 1991. À l'époque où il n'y a pas de liens entre réseaux terroristes islamistes, on assiste à un appel d'air de la Tchétchénie absolument phénoménal, nouvellement indépendante en 1991, vers l'Arabie Saoudite et l'ensemble des pays du Golfe. La Tchétchénie est la zone franche, il n'y a pas de droits de douane à l'aéroport de Grozny, ce sont des choses bien connues. Donc l'islamisation se fait aussi à la faveur de l'indépendance économique, de la plaque tournante commerciale que devient la Tchétchénie dans cette zone de chaos généralisé.

Chercheur français (A):

La question du pétrole, en effet, est importante. On peut difficilement imaginer que des structures, même si ce sont des structures privées, aient suffisamment d'aisance pour financer des mouvements en Tchétchénie sans l'appui d'un certain nombre de membres du pouvoir saoudien. L'Arabie Saoudite avait tout intérêt à ce que cette partie de la région puisse être en phase de déstabilisation, dans la mesure où il y a aussi un enjeu pétrolier. De la même façon que le pouvoir saoudien est actuellement extrêmement inquiet de la poussée chiite en Irak, et ne verrait pas d'un mauvais ?il que les sunnites reprennent du poil de la bête, et si possible font un peu de *pushing* sur deux ou trois prédicateurs. Je rappelle qu'il y a 26 oulémas qui ont légitimé le Djihad en Irak et qui ne sont pas inquiétés. Il y a donc aussi toute la géopolitique qui intervient derrière.

Membre de l'équipe française (1):

Juste une petite question. *Quid* de ce qu'on a pu observer en France et sur le terrain occidental, de certains salafistes qui prônent le retour en terre d'islam ? Cela renvoie aussi à une logique territoriale.

Chercheur français (A):

Alors effectivement, ce type de propos peut aller dans les deux sens. D'une part, on peut quitter un territoire arabe pour aller sur un territoire européen du fait de l'oppression des régimes.

Dans ces conditions, l'idée est d'aller, sur le modèle du prophète, sur un territoire de la guerre, ou si ça ne peut pas être un territoire de la guerre, un territoire des infidèles, tout dépend de la terminologie employée. Mais l'inverse est également faisable. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, si vous regardez les forums dont beaucoup sont apparus après 2001 (forum salafistes, djihadistes en français) - et que vous y suivez les conversations, vous trouvez des gens qui disent vouloir ou être allés en Irak, en Tchétchénie. Pour l'instant, je n'ai pas les matériaux au niveau policier pour savoir s'il s'agit véritablement de gens qui sont partis ou qui veulent partir. C'est très intéressant de les suivre, dans la mesure où ces gens disent qu'il faut quitter le territoire européen pour aller se former.

Mais il n'existe plus de délocalisation comme on avait pu le voir avec le *Londonistan* qui a perdu beaucoup de son impact depuis la nouvelle législation britannique. Les Anglais ont tout de même « donné un grand coup de pied dans la fourmilière » donc, même si cela subsiste, c'est beaucoup plus difficile. Certains veulent aller en Syrie ou dans d'autres territoires pour se former à l'arabe.

En Arabie Saoudite, vous pouvez vous rendre à l'université d'Al-Imam, l'université islamique de Médine, et y obtenir un stage. Vous êtes étudiant, vous voulez vous former à la Charia, vous faites la faculté et ainsi vous quittez ce territoire d'infidèles pour aller sur le territoire de l'islam, même si celuici est gouverné par un régime que l'on qualifie d'impie. Il existe ce type de dialogues, mais après, une fois qu'on en a déterminé les objectifs, les quantifier sur le terrain devient très difficile.

(...)

Membre de l'équipe française (1):

La prochaine intervention nous ramène dans l'Hexagone puisqu'elle concerne l'islam de France, et en particulier de certains mouvements sectaires à l'origine du processus de réislamisation.

Chercheur français (D):

Préalablement, je voudrais remercier l'équipe de recherche de l'INHES d'avoir eu la gentillesse de m'inviter. Je vais rebondir par rapport à toutes les thématiques qui ont été développées lors de cette journée.

On se rend compte qu'on ne peut pas comprendre l'islamisme radical en faisant l'économie du processus de réislamisation en cours en Europe occidentale. En d'autres termes, je pense que l'islamisme radical est intimement lié à la réislamisation. Je ne veux aucunement dire que toute forme de réislamisation conduit au radicalisme. Il n'y a pas de lien automatique mais je pense simplement que certains processus de réislamisation, portés par certains mouvements, contiennent en eux des germes de radicalisme, conditionnant quelque part le passage aux actes terroristes et à l'action directe. Tout d'abord, il est essentiel de préciser que l'islam n'est pas consubstantiel au terrorisme mais plutôt que ce sont les dynamiques de réislamisation qui sont consubstantielles au terrorisme. Depuis une quinzaine d'années, on voit émerger un « nouveau » phénomène, qui touche les jeunes issus de l'immigration musulmane. Il s'agit de la réislamisation. La réislamisation représente un retour vers une pratique religieuse orthodoxe. Qui sont les mouvements, les acteurs de la réislamisation ?

Dans le cas français, on peut en compter cinq. Il s'agit tout d'abord de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), mouvement organiquement lié, même s'il le refuse officiellement, à l'idéologie des Frères musulmans. C'est un mouvement né en 1983, qui est un acteur central de la réislamisation. Il y a ensuite les Ahbaches. Ces derniers représentent un mouvement d'origine libanaise, très discret, mais qui a connu une médiatisation inattendue au lendemain du 11 septembre 2001, puisque le frère de Zakaria Moussaoui, Abdel Samad Moussaoui, en était membre. Il y a ensuite le tabligh, mouvement piétiste d'origine pakistanaise qui est devenu en moins de 40 ans, l'un des acteurs principaux de la réislamisation. Nous avons également les salafistes. Enfin, un nouvel acteur depuis une dizaine d'années, qui prend de plus en plus d'ampleur dans les banlieues françaises, le mouvement : « Participation spiritualité musulmane » (PSM). Ce mouvement, d'origine marocaine, est implanté en France depuis une dizaine d'années, il constitue la branche française du mouvement islamiste « Justice et bienfaisance » dirigée par Abdessalam Yassine.

Les mouvements de réislamisation qui incarnent une forme de radicalisme religieux sont incarnés en France, même si cela peut en gêner certains, par les Ahbaches, par la famille des salafistes et par le mouvement tabligh. L'UOIF et le PSM, même si personnellement je les considère comme des néofondamentalistes, sont classés parmi les modérés, dans la mesure où ils ont des positions relativement consensuelles et plutôt pragmatiques par rapport à la pratique de l'islam. Lorsque je parle de radicalisme, j'entends par là que ces mouvements ne reconnaissent pas les valeurs dominantes de la société occidentale et française. Ils considèrent que l'islam doit s'appliquer de manière intégrale sans compromis. Il s'agit en fait dans mon exposé de comprendre dans quelle mesure ces « religiosités » néofondamentalistes, à savoir le salafisme, les Ahbaches, le tabligh, peuvent être des sas pour des formes de terrorisme islamique. Autrement dit, dans quelle mesure ces mouvements préparent à l'action armée ? Pour comprendre le passage à des formes révolutionnaires d'engagement religieux, je voudrais montrer que ces formes de « religiosités » islamiques sont soumises à une double tension. La première que j'étudierai montre que ces « religiosités », même si elles sont radicales, empêchent paradoxalement le passage à l'action armée. Par la suite, je tenterai d'expliquer la deuxième tension, qui réside dans le fait que malgré les discours apolitiques et non violents des groupes salafiste, tabligh et Ahbeches, ces derniers peuvent préparer psychologiquement au terrorisme. Il s'agira, en fait, de réfléchir sur les différences et les similitudes entre ces différentes formes de « religiosités », et les terrorismes dits islamiques.

Je vous avais dit au préalable que l'islamisme, le néofondamentalisme pouvait constituer un frein au terrorisme. Tous ces mouvements sont restés longtemps ambigus par rapport au terrorisme. Ainsi, les différentes fatwas des théologiens salafistes condamnant les attentats du 11 septembre ont mis beaucoup plus de temps avant de condamner les attentats en Algérie. C'est à partir du 11 septembre que tous ces mouvements ont unanimement rejeté toute forme d'action violente. Le grand Moufti d'Arabie Saoudite a condamné dans une fatwa très connue les attentats du 11 septembre ainsi que ceux de Madrid en 2004. Les Ahbaches se sont présentés à l'opinion publique française et aux médias comme les défenseurs d'un islam paisible et pacifique luttant contre toute forme de radicalisme religieux. Dans de nombreux pays arabes, l'islam néofondamentaliste a été utilisé comme rempart à l'islam politique et au terrorisme. Je reviens d'un séjour de terrain en Algérie et j'ai été surpris du développement exponentiel du salafisme dans certains quartiers à Alger et à Constantine. Cette augmentation est facilitée par le gouvernement algérien qui voit dans ces mouvements un moyen de contrebalancer l'influence des islamistes politiques et terroristes. En fait, tout en permettant à des individus d'exprimer leur mécontentement à travers une grille de lecture religieuse, ce discours qui se veut être apolitique, court-circuite en quelque sorte un éventuel passage à l'action violente en le disqualifiant.

Est-ce que ces discours, véhiculés par les leaders religieux, sont repris en France, notamment par les jeunes? Je dirais oui, dans une certaine mesure. Pourquoi? Parce que les jeunes se réislamisent à travers ces formes de radicalisme, c'est-à-dire qu'ils deviennent musulmans ou renouent avec une pratique religieuse de l'islam, en devenant tablighis ou salafis. Ils font alors l'expérience de l'échec politique mais aussi de l'échec de l'islamisme terroriste. Pour eux, l'Algérie est exemplaire à ce titre. Pourquoi? Parce que l'islamisme politique et le terrorisme ont montré leurs limites, et leur incapacité à promettre le paradis sur Terre et à mettre sur pied une société mythique islamique fondée sur la justice et l'égalité. Dans ces conditions, l'échec de l'islamisme ne réside pas dans l'incapacité des islamistes à conquérir le pouvoir, mais se situe plutôt dans l'incapacité d'inventer une société nouvelle. Ces formes de néofondamentalisme sont un moyen de rendre réalisable et de réactiver une nouvelle utopie.

De plus, d'une manière générale, les motivations qui poussent ces jeunes à se réislamiser sont plus fondées sur des valeurs individualistes que collectives. Ainsi, même si cela peut surprendre, le salafisme attire parce qu'il fait du bien, pour le dire assez prosaïquement. D'autant plus que prendre les armes pour un jeune issu des banlieues implique un investissement et un sacrifice important, que bien souvent ces derniers ne sont pas prêts à fournir. Lorsque ces jeunes rentrent dans l'islam, ils aspirent à une sorte de vie bourgeoise avec femme et enfants. Cependant paradoxalement, on s'aperçoit que ces formes de néofondamentalisme favorisent ou préparent psychologiquement ce passage à l'action directe dans la mesure où ces « religiosités » revêtent des dimensions protestataires et révolutionnaires.

Avant de développer cette idée, je voudrais expliquer pourquoi l'islam est une identité opérationnelle en banlieue même s'il ne se résume pas à ce territoire. Pour le jeune de banlieue issu de l'immigration, il y a trois identités disponibles : l'identité beur intégrationniste, l'identité islamique et l'identité jeune de banlieue. L'identité beur intégrationniste et l'identité jeune de banlieue sont des modèles identificatoires négatifs. Pour l'identité beur, elle renvoie, dans l'imaginaire du jeune, à l'image du traître à son pays. C'est une forme d'assimilation à la société perçue comme une nouvelle forme de colonisation. L'identité jeune de banlieue renvoie, quant à elle, à la criminalité comme étant à l'origine de tous les maux de la banlieue. Ainsi, pour aller très vite, la seule identité valorisante pour le jeune est l'identité islamique, parce que c'est la plus gratifiante et valorisante d'un point de vue subjectif. D'autant plus que l'identité islamique est la seule capable de répondre à des questions existentielles, à des interrogations identitaires, tout en revêtant aussi une dimension intramondaine très importante. Dans cette perspective, l'islam garantit la réussite dans l'au-delà mais aussi ici-bas.

Une autre caractéristique qui rend attirant l'islam est sa dimension protestataire et révolutionnaire sous-entendue par l'idée que l'islam est présent surtout au sein des catégories dominées. Les groupes sociaux qui s'estiment lésés par la société apprécient d'autant plus l'islam que celui-ci est considéré comme redoutable ou dangereux par les classes moyennes et supérieures. En d'autres termes, l'islam fascine ces jeunes, parce que ceux-ci ont un différend avec l'ordre social. En adhérant à l'islam, ils s'opposent à la société des puissants. La situation internationale et l'avènement de l'islamisme radical noircissent quelque part l'image de l'islam dans l'opinion publique. Ces caractéristiques contribuent encore plus à rehausser le prestige de l'islam chez les jeunes qui se sentent opprimés. Pour ces derniers, l'islam serait persécuté partout. Ainsi, l'islam devient un principe d'identification qui rehausse l'image du jeune en avilissant l'Occident perçu comme arrogant.

Ces « religiosités » néofondamentalistes développent en fait des formes révolutionnaires en rupture avec les normes dominantes de la société. Elles confèrent un rapport antagonique à la France et à l'Occident. Ces sensibilités religieuses dénoncent l'impérialisme occidental fondé sur la volonté de maintenir les musulmans dans le déclin et sous domination. En adhérant à l'islam, on épouse en quelque sorte une humanité souffrante, celle des musulmans victimes de l'injustice de l'Occident. Pour répondre à ce défi, ces « religiosités » proposent donc un islam de justice sociale, de remise en cause de l'ordre régnant. Pour le jeune, la moralité et les luttes sociales sont indissociables du message coranique. Le tout est lié. L'islam est un islam de résistance sociale, politique et culturelle. En entrant dans l'islam, on signifie quelque part son désaccord avec la société. On redéfinit sa relation politique par le religieux islamique. Ainsi, le jeune, quelque part, réinvente de nouvelles formes d'engagement politique. Il ne s'agit plus de conquérir le pouvoir pour fonder une sorte d'État islamique mais plutôt d'influer sur le changement social par la prédication. Le but est alors de changer le monde sans pour autant prendre le pouvoir.

Ces mouvements sont le réceptacle et le confluent religieux de toutes les protestations sociales, économiques et politiques du jeune de banlieue. En fait, ces mouvements remplissent en quelque sorte une fonction tribunitienne de représentation auprès des jeunes qui ne se sentent pas représentés par les partis politiques classiques. Ces groupes vont donc exprimer et retraduire à travers le prisme du religieux une logique protopolitique fondée sur le malaise social. En entrant dans l'islam, on va signifier son mécontentement à la société, par rapport à sa hiérarchisation sociale et religieuse. Ces courants tendent à intellectualiser et à théoriser la domination sociale que ses membres subissent. Pourquoi ? Parce que ces mouvements considèrent que les musulmans sont les plus pauvres, alors que juifs et chrétiens sont, selon eux, les plus nantis. Par l'islam, on affirme son désir de changement social et politique fondé sur les lois de Dieu. Dès lors, l'idée centrale est que le changement aura lieu par une sorte de révolution silencieuse fondée sur l'exemplarité et le prosélytisme du jeune embrassant l'islam. Celui-ci va contester l'ordre social séculier français en se projetant et en se soumettant aux lois divines. En fait, si le jeune s'habille en keffié, c'est pour signifier à la société son refus de porter les habits de la société dominante, costume, cravate et jupe, et son rejet des déterminismes sociaux qui l'obligeraient à s'habiller comme un jeune de banlieue, en portant jeans, baskets et survêtement. Cette contestation de l'ordre social prend la forme d'une résistance passive et d'une violence verbale.

L'islam sert donc à légitimer une séparation avec la société, à consommer quelque part islamiquement cette rupture qui existait peut-être avant la réislamisation. En fait, en entrant dans ce type d'islam, on désire et on affirme soutenir une sorte de nouvel ordre social, où le thème du complot est vraiment central pour pouvoir comprendre les mobilisations ou le pouvoir d'attractivité de ces mouvements. En effet, dans ces différents groupes, le thème du complot est une facette très importante. Pour eux, divers lobbies, au premier rang desquels l'Occident, se trouvent sous influence évidemment juive et manipulent à leur guise le monde et surtout les musulmans. Dans cette logique, ces forces seraient alliées dans une gigantesque et immense conspiration ou ramification mondiale, qui remonterait au temps du prophète, où des juifs se seraient jurés de détruire l'islam par n'importe quel moyen. Ainsi, tous ces mouvements imputent le déclin de l'islam à l'hégémonie occidentale, dont le but est de garantir la suprématie de l'Occident, mais aussi des juifs sur le monde. Merci.

Membre de l'équipe française (1):

Que peut-on dire à l'heure actuelle sur l'état de la concurrence entre les groupes sectaires ? Certains émergent-ils davantage *via* des stratégies offensives ? Vous avez parlé du mouvement venant du Maroc et qui s'appelle, si j'ai bien noté, « Participation et spiritualité musulmanes », est-ce que vous pouvez nous dire deux mots sur ce marché du néofondamentalisme ? Enfin, une question de type comparative : il y a quelque chose qui transcende d'une certaine manière l'islamisme radical et la Rote Armee Fraktion (RAF), à savoir la volonté de mettre en avant la justice sociale comme une fin ultime des revendications.

Chercheur français (D):

De façon schématique, on pourrait prendre la parabole du marché empruntée aux économistes et dire que l'islam de France peut être résumé à un marché du religieux où se confronteraient

« offreurs » et « demandeurs ». Concernant les offreurs, il y a deux grandes multinationales du religieux, deux grands mouvements qui exercent une forme de monopole sur les offres religieuses et sur la réislamisation : il s'agit de l'UOIF et du tabligh.

Pourquoi ? Parce que ce sont deux grandes fédérations très organisées, très structurées et qui sont depuis longtemps installées en France. Pour le tabligh, il s'agit d'un mouvement qui existe depuis 1972. L'UOIF existe depuis 1983. À côté de cela, il existe de nouveaux entrepreneurs du religieux islamique : il s'agit des Ahbaches, des salafistes et de PSM. Ils sont d'installation beaucoup plus récente en France. Ils sont nés dans les années 1990 et quelque part ils contestent le monopole qu'exercent le tabligh et l'UOIF. On voit, donc, qu'il y a des acteurs émergents qui critiquent le monopole qu'exercent les deux premières associations sur l'offre religieuse. On observe aussi l'existence d'associations beaucoup plus dynamiques que d'autres. Par exemple, le tabligh, acteur fondateur de la réislamisation, est un mouvement qui se « routinise » et qui s'institutionnalise, donc qui attire de moins en moins de jeunes au profit du salafisme. On voit exactement la même chose au niveau l'UOIF. C'est un mouvement routinisé, institutionnalisé, notabilisé, et qui a perdu son impulsion d'origine dans la mesure où son discours islamiste s'est dilué dans des revendications beaucoup plus sociales, religieuses et axées sur des valeurs individualistes. De nombreux jeunes reprochent à l'UOIF son côté bureaucratique et préfèrent souvent fréquenter d'autres associations dont PSM.

Ces deux grandes familles, salafistes et tabligh, UOIF et PSM ne recrutent pas dans les mêmes milieux sociaux. Il me semble que pour bien comprendre l'islam de France, il faut passer par des catégories empruntées à la sociologie et avoir une démarche « marxisante », en lisant ce phénomène à travers les classes sociales. Pour les salafistes et les tablighis, leur base sociale est essentiellement composée de jeunes exclus. Quand je dis jeunes exclus je parle de manutentionnaires, on peut parler d'un islam en col-bleu. Pour l'UOIF et PSM, ils recrutent plutôt dans les classes moyennes et les classes moyennes inférieures.

Pourquoi cette dichotomie à un niveau social ? Parce que l'islam proposé par l'UOIF et PSM n'est pas le même que celui des salafistes et des tablighis. Pour les salafistes et les tablighis, c'est un islam facile à comprendre et *a priori* beaucoup plus saisissable par une population peu éduquée. On vous propose un certain nombre de solutions qu'on applique sur le terrain et avec ces solutions on vous garantit un succès ici-bas et dans l'au-delà. Par contre l'UOIF et PSM mettent en avant un islam de classe moyenne avec des valeurs bourgeoises, axé sur la réussite sociale et l'épanouissement personnel. Le discours de l'UOIF et de PSM me rappelle, quelque part, le discours des bourgeois de la Troisième République qui affirmait la nécessité d'épargner par exemple. Le point commun de tous ces mouvements est qu'ils remplissent à l'égard de certaines populations une fonction tribunitienne. Ils sont porteurs de revendications que les partis traditionnels ou les syndicats ne font pas. Merci.

Représentant de la Direction centrale des Renseignements généraux français (DCRG):

L'analyse des RG est identique, c'est-à-dire qu'en matière de lutte antiterroriste, pour nous le terreau religieux sur lequel s'appuie l'islam radical est représenté par le salafisme. C'est dans ce mouvement que l'on trouve les volontaires pour partir, par exemple, en Irak ou sur les terres de djihad.

Membre de l'équipe allemande (1):

La question est de savoir si la justice sociale est devenue une fin en soi. Je pense qu'on peut identifier plusieurs éléments différents qui peuvent pour autant se rejoindre. L'idée de justice sociale était très importante pour certains des pères fondateurs de la RAF. Par exemple, des petits jeunes en manque de but dans la vie qui avaient trouvé quelque chose pour lutter et combattre. Observer l'injustice dans le monde, la guerre, l'exploitation, la pauvreté motivait vraiment le groupe.

Mais dans un deuxième temps, quand le groupe a reconnu que la stratégie terroriste n'allait pas apporter la justice, que la stratégie terroriste ne marchait pas, parce qu'il n'y aurait pas de révolution, l'expression même de la justice est devenue une fin en soi. Il suffisait alors d'exprimer l'injustice régnant dans le monde. Puis, il y a eu une troisième étape où ces deux idéologies n'étaient plus centrales. À partir de ce moment, le combat concernait surtout la libération des prisonniers, membres de la RAF. La troisième génération consacrait tout son temps et tous ses efforts à libérer la deuxième génération qui était derrière les barreaux. Ils ne voulaient plus combattre, mener des guerres, etc., toute leur motivation se focalisait sur ceux de la génération qui avaient été mis en prison.

Représentant de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT):

Monsieur [chercheur français (D)] disait que, en ce qui concerne la concurrence que se livrent les différents mouvements sectaires, le tabligh paraissait en perte de vitesse. Je voulais savoir si à ses yeux l'explication selon laquelle justement le tabligh ne veut pas investir le champ politique peut expliquer cette perte de vitesse par rapport notamment au salafisme qui, lui, propose une véritable alternative sociale aux modèles qui leur sont proposés notamment en Europe.

Chercheur français (D):

Vous avez tout à fait raison. Je pense que l'une des raisons qui explique le succès du salafisme en France au détriment du tabligh, est que malgré le fait que le salafisme défende une vision apolitique de l'islam, il existe une dimension protestataire, révolutionnaire que l'on ne retrouve pas dans le tabligh. Le salafisme va prendre en quelque sorte le contre-pied du tabligh et va s'ériger en contre-modèle vis-à-vis de l'islamisme politique, notamment celui prôné par les Frères musulmans. Il va dire tout simplement que la conquête du pouvoir par le haut n'est pas possible. La preuve, avec ce qui a pu se passer en Algérie et en Tunisie. Il s'agit en fait par l'éducation islamique d'inculquer aux musulmans une conscience islamique. Une fois que cette conscience islamique sera inculquée à la majorité des musulmans, cela créera une sorte de mouvement social permettant de fait, l'émergence d'un gouvernement islamique qui, pour les salafistes, devra être confié à des théologiens.

Cependant il n'y a pas que cet aspect politique qui détermine le jeune à se tourner plus vers le salafisme que le tabligh. Le salafisme, subjectivement chez le jeune, est perçu comme beaucoup plus islamique parce qu'il provient d'Arabie Saoudite. À l'inverse, le tabligh vient de l'Inde et du Pakistan, donc excentré d'un point de vue idéologique. Il est perçu comme moins islamique que le salafisme. Un autre caractère qui me semble très important pour comprendre le succès du salafisme, se trouve dans la littérature. La littérature salafiste est très riche. Il suffit d'aller dans des librairies islamiques pour s'apercevoir que les livres écrits par des théologiens salafistes sont nombreux dans ces librairies.

Les livres du tabligh sont très rares. Souvent les tablighis se fournissent théologiquement chez le libraire salafiste. Un troisième élément qui me semble central, est le fait que, mondialement, les théologiens salafistes sont connus. Ils disposent d'un charisme et d'une notoriété que les théologiens tablighis ne connaissent pas. Les religieux tablighis existent certes mais ne sont pas du tout connus au niveau mondial. Donc, il est beaucoup plus facile pour un jeune de s'identifier à l'idéologie salafiste.

Enfin, un quatrième élément qui me semble fondamental réside dans le caractère juvénile du salafisme. Dans le tabligh, il y a une part importante de personnes issues de la première génération, des gens qui ont entre 40 et 50 ans. Le salafisme, lui, est beaucoup plus juvénile. Il y a donc vraiment un facteur générationnel qui explique que les jeunes ont plus tendance à s'identifier à un autre mouvement de jeunes qu'à un mouvement de vieux. Voilà les raisons pour lesquelles, d'une manière générale, le salafisme attire plus que le tabligh.

DYNAMIQUES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONS TERRORISTES

Durant les différents séminaires européens (Saint-Denis, Grenade, Hambourg) qui se sont déroulés pendant l'année 2006, un certain nombre de discussions et de présentations ont été consacrées aux dynamiques organisationnelles et aux « relations terroristes » (voir le texte concernant les approches du terrorisme).

La mobilisation de chercheurs travaillant sur des terrains divers (Palestine, Tchétchénie, Pakistan, Irlande du Nord, Espagne, Turquie, réseaux islamistes radicaux en Europe) a permis d'articuler la réflexion à partir d'une comparaison de leurs études. Dès lors, il est possible de mieux cerner les lignes de rupture et de continuité qui structurent les différentes expressions du terrorisme, du point de vue spatial et temporel.

Les discussions se sont essentiellement focalisées sur trois dimensions qui, largement interdépendantes, ont fait l'objet, pour des raisons de clarté, de présentations distinctes : dynamiques organisationnelles des groupes terroristes ; logiques de recrutement et de socialisation ; modes de justification. À la lecture des interventions et remarques faites durant les différentes discussions, il est apparu indispensable de revenir, en guise d'ouverture, sur les questions méthodologiques que pose une démarche comparative telle que la nôtre.

LES ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES D'UNE APPROCHE COMPARATIVE DES ORGANISATIONS TERRORISTES

De nombreuses interrogations ont été formulées sur l'intérêt et la pertinence de l'approche comparative entre le savoir accumulé sur les formes de terrorisme ayant déjà fait l'objet d'analyses approfondies (séparatismes violents, terrorismes révolutionnaires, etc.) et les « modes d'expression » terroristes de certaines organisations islamistes radicales.

La question déterminante est de savoir dans quelle mesure le fait de prendre les anciens terrorismes (ainsi dénommés par commodité) comme voie d'accès à ce qui est nouveau et inédit peut constituer un frein à la compréhension. Dans le même ordre d'idées, on peut se demander s'il est possible de comprendre les attentats perpétrés le 11 mars 2004 à Madrid à travers cette relation ancien/nouveau. Si de telles remarques ne doivent pas être considérées comme des remises en cause de notre approche, elles constituent néanmoins des interrogations méthodologiques essentielles. La suite des discussions apporte en la matière un certain nombre d'éléments de réponse.

Pour une majorité de chercheurs, l'une des principales différences entre l'ancien et le nouveau terrorisme réside dans le niveau des connaissances. Dans le cas de « l'ancien », il existe un « pool de savoirs » important qui permet de nommer et de décrire les organisations (Brigades rouges, ETA, IRA, etc.).À l'inverse, dans le cas du « nouveau », les connaissances apparaissent évanescentes. On se trouve ainsi en face d'un terrorisme islamiste, avec des organisations rarement perçues comme des entités concrètes agissant selon leurs propres dynamiques et logiques. Il paraît donc nécessaire de ne pas céder à la tentation d'une réflexion globalisante sur ces groupes empêchant de penser la différence des luttes à partir du contexte politique, social ou culturel dans lequel elles s'inscrivent. Ces expressions étant chacune enchâssées dans des réalités fortement différentes. Pour certains chercheurs, devenir un terroriste aujourd'hui au Cachemire, en Tchétchénie et au pays basque, n'a absolument pas le même sens.

Ces considérations, qui obligent à ne pas négliger les différences entre « ancien » et « nouveau » terrorisme, nous ont conduits parallèlement à interroger les lignes de rupture existantes au sein même de ce que certains appellent, sans doute par facilité, le terrorisme global ou « hyperterrorisme ». Pour certains intervenants, il est nécessaire de se demander si c'est en étudiant les luttes islamo-nationalistes que l'on comprendra mieux le djihadisme international. En mobilisant l'expression « nouveau terrorisme », simplement parce que peut être observé un même répertoire d'action identique (à savoir l'attentat suicide), on risque de mélanger des modes d'expression qui s'inscrivent pourtant dans des dynamiques très différentes. Il est donc nécessaire de bien distinguer les luttes nationalistes et le djihadisme international. Dans le cas de la Tchétchénie, par exemple, il semble que la distinction entre ces deux formes de lutte n'est pas toujours évidente à opérer. Elle reste néanmoins cruciale en vue de comprendre les mécanismes en action. Lors de la deuxième guerre de Tchétchénie, le discours s'est fortement islamisé avec une propagande islamiste mobilisée par les groupes tchétchènes, qui ressemble très fortement à ce que l'on constate en Palestine. Il s'agit alors avant tout d'enjeux territoriaux, comme par exemple celui de l'indépendance, qui sont traduits en vocabulaire religieux. La différence avec la Palestine réside surtout dans le fait que, en Tchétchénie, les organisations djihadistes internationales sont aujourd'hui beaucoup plus présentes, même si au départ, ces dernières

ont éprouvé de nombreuses difficultés à s'implanter. D'abord refusées par la population, elles n'ont eu un impact que grâce à leurs faits d'armes dans la lutte contre les Russes et à une adaptation idéologique dans leurs revendications.

Il convient de souligner que le cas de la Tchétchénie n'est pas isolé. Celui du Pakistan est, lui aussi, très compliqué, parce qu'il est à la charnière (tant au niveau territorial qu'historique) entre les luttes islamo-nationalistes et le djihadisme international. Les groupes djihadistes pakistanais relèvent à la fois de l'une et de l'autre de ces logiques. L'impossibilité de faire un choix exclusif constitue d'ailleurs une de leurs principales faiblesses au niveau idéologique. Elle les place, ainsi, dans une position complexe dans leurs relations avec le pouvoir politique central depuis le 11 septembre 2001, eu égard à la position « d'allié » dans laquelle s'est retrouvé le gouvernement pakistanais vis-à-vis des Américains. Si ces organisations s'inscrivent historiquement dans une dynamique de lutte territoriale (patriotique et nationale pour la libération du Cachemire), certains de leurs membres (et notamment depuis les attentats aux États-Unis) se rapprochent idéologiquement ou même personnellement des membres d'Al Qaeda, soit en raison d'expériences communes dans les camps en Afghanistan, soit parce qu'ils partagent avec sincérité l'univers de sens du réseau Al Qaeda.

Cette diversité des luttes ne doit cependant pas interdire toute tentative de comparaison, à travers la mobilisation d'un certain nombre de catégories d'analyse. Dans ces conditions, la nécessité de penser les différences aide, au contraire, à mieux appréhender les lignes de continuité et de ruptures des expressions du terrorisme.

DYNAMIQUES ORGANISATIONNELLES

La question des dynamiques organisationnelles a été abordée à partir de débats portant sur les organisations : djihadistes au Cachemire (notamment et essentiellement le Lashkar-e Tayyeba) et en Europe, l'IRA et l'ETA. Il a été possible de dégager un certain nombre de tendances lourdes concernant l'organisation des groupes terroristes.

Multiplicité et concurrence des acteurs

Au cours des débats, la pluralité et la concurrence entre organisations d'une même scène sont apparues comme des facteurs récurrents pour chaque terrain étudié. Il existe au Pakistan des rivalités très fortes entre les écoles de pensée. Chaque groupe djihadiste correspond d'ailleurs à une école de pensée spécifique. Ces rivalités idéologiques s'illustrent particulièrement sur le terrain de la justification des modes d'action, notamment en ce qui concerne la question du recours à l'attentat suicide.

De même, l'élément qui caractérise la situation irlandaise actuelle est l'omniprésence des luttes factionnelles dans tous les groupes, loyalistes et républicains. Au sein des premiers, les luttes entre factions sont motivées par la présence de caïds locaux et par la volonté de chacun d'entre eux d'établir ou bien de maintenir leur *leadership* sur des communautés locales. On est ici en présence de querelles entre « petits chefs » qui, si elles existaient dans une large mesure au cours des années 1970-1980, apparaissent aujourd'hui au grand jour, du fait du relâchement des structures et de la

pression idéologique résultant notamment de l'adoption des accords de paix en 1998 (ces accords n'ont cependant pas mis fin à l'existence des violences). Côté républicain, le factionnalisme s'exprime en termes plus politiques, notamment dans la rivalité entre les différentes versions de l'IRA.

De même, actuellement au niveau de l'ETA, il existe plusieurs courants au sein de l'organisation, au moment même où ses membres estiment qu'il devient décisif de changer de stratégie. Cette multiplicité des courants engendre une compétition entre ceux qui cautionnent tel ou tel changement. S'il est possible de distinguer quatre courants, il semble cependant que seules deux tendances assez proches s'imposent auprès des militants d'ETA. La première insiste sur la nécessité de s'adapter aux circonstances actuelles alors que la seconde préconise la fin du recours à la lutte armée. Depuis 2004, les déclarations et négociations de la formation indépendantiste radicale Batasuna semblent sceller la victoire des partisans de la pacification, puisque l'organisation basque appelle à la fin de la lutte armée et au début du dialogue politique. Cela ne signifie pas pour autant, bien sûr, que les adeptes des stratégies de maintien de la lutte armée soient devenus complètement inactifs.

Dans le cas de la Palestine, la forte concurrence entre les différentes organisations est aussi une réalité. Si les organisations se réclamant du djihadisme international ne sont pas implantées sur le territoire, elles sont en revanche présentes à l'extérieur, en particulier dans les camps de réfugiés au Liban et en Jordanie. On assiste à une rivalité entre ces groupes et des organisations comme le Hamas. Dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban, la Syrie soutient le Hamas, qu'elle considère comme un rempart à ces organisations djihadistes.

La diversité des groupes qui constituent la scène politique de l'islamisme radical illustre encore cette tendance. Il est schématiquement possible de dégager trois ensembles constitutifs de cette scène.

Le premier regroupe les partis islamistes classiques. Partis constitutionnalistes qui participent aux élections et sont imprégnés de lectures sur l'impérialisme et la révolution. Les Frères musulmans (essentiellement en Egypte) ou bien le Jamaa Islamia (au Maghreb et en Asie) en font partie.

Les mouvements armés islamistes représentent le second ensemble. Il s'agit de mouvements islamo-nationalistes. Ce sont soit des partis islamistes qui deviennent (à un moment donné et pour diverses raisons) des mouvements armés, soit des mouvements armés autonomes qui conservent cependant des liens forts avec les partis islamistes.

Enfin, le troisième ensemble est composé des groupes se réclamant du djihadisme international. Il n'est pas évident de saisir les liens existant entre ces trois ensembles qui diffèrent selon la spécificité des contextes locaux. Ces différents exemples montrent pourtant que la situation de concurrence apparaît comme une clef de lecture à ne pas négliger en vue de comprendre les logiques qui structurent la scène des groupes terroristes.

La structure des groupes : entre réseaux et centralisation

La structure organisationnelle interne de chaque groupe constitue, elle aussi, un point déterminant qui mérite d'être mis en perspective. Il est possible de repérer une ligne de fracture entre deux types d'analyse. D'un côté, des auteurs ²⁹ estiment que l'évolution de la structure des groupes (réseaux),

⁽²⁹⁾ Voir notamment: Hoffman (B), "The changing face of Al Qaeda and the global war on terrorism", Studies in Conflict and Terrorism, vol. 27, n° 6, 2004, p.549-560; Hoffman (B), Mc Cormick (G), "Terrorism, signaling, and suicide attack", Studies in Conflict and Terrorism, vol. 27, n° 4, 2004, p.243-281.

des acteurs (amateurs) et des armes utilisées conduit à la construction d'un « nouveau terrorisme ». Ils s'appuient sur le recensement des actes terroristes perpétrés depuis une vingtaine d'années pour accréditer l'hypothèse d'une baisse du nombre d'actes mais d'une augmentation de leur violence (mesurée notamment par le nombre de victimes et leur dimension spectaculaire). Pour ces auteurs, l'augmentation du degré de violence doit se comprendre par rapport à l'organisation moins structurée des groupes terroristes, l'importance accrue des décisions individuelles, le développement de l'amateurisme et la croissance des groupes religieux qui génèrent une culture de la violence à travers l'idée d'un « terrorisme sacré » dans lequel la violence constitue un droit divin, exécutée en réponse aux demandes théologiques ou aux impératifs justifiés par les écrits selon leur interprétation.

Partant de cette argumentation, d'autres chercheurs estiment, à l'inverse, que ces caractéristiques (réseaux, amateurisme, augmentation de la violence), considérées comme « nouvelles », s'inscrivent en réalité dans une certaine continuité. Si la structure réticulaire des groupes terroristes actuels a été facilitée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'organisation en réseaux n'est pas pour autant un phénomène nouveau dans l'histoire des groupes terroristes. Quelques exemples le confirment : l'OLP et son « network of relationships », la Rote Armee Fraktion (RAF) ou encore plus loin des groupes terroristes libanais des années 1940 voire même les « Assassins » du Moyen Âge. Parallèlement, un groupe comme Al Qaeda, malgré sa structure apparemment « éclatée », reste très fortement hiérarchisé autour de figures emblématiques, notamment lors de sa création. Sur ce point, de nombreux chercheurs estiment que le terme Al Qaeda constitue avant tout une « marque » de reconnaissance idéologique et médiatique plus qu'un système organisationnel. Concernant la question de l'augmentation de l'amateurisme, cette dimension ne représente pas une caractéristique ad hoc du nouveau terrorisme mais constitue plutôt « another manifestation of the life cycle of terrorism » soit « une autre manifestation du cycle de vie du terrorisme ». Dès lors, ce cycle doit se comprendre au regard de la jeunesse des mouvements islamistes radicaux transnationaux (en opposition aux mouvements islamistes radicaux nationalistes plus anciens comme le Hamas et le Hezbollah).

L'opposition systématique, voire caricaturale, qui est régulièrement établie entre les structures hiérarchiques de type militaire des groupes terroristes comme l'ETA ou l'IRA et les structures modernes en réseaux du djihadisme international (et plus globalement des groupes islamistes radicaux) semble devoir être largement atténuée. Comme cela avait déjà été souligné lors des premières discussions, l'organisation en réseaux n'est pas apparue avec Al Qaeda: de nombreux exemples historiques, mais aussi modernes, en attestent. Des interventions consacrées aux camps d'entraînement afghans ont permis de relever combien ces zones ont pu jouer un rôle décisif dans la structuration du premier réseau djihadiste international. Sorte de matrice organisationnelle et idéologique, ces camps se caractérisent par une hiérarchie et une centralisation importantes. Retrouvé dans un camp en Afghanistan, un texte fondateur d'Al Qaeda rédigé par l'un des responsables du djihad islamique égyptien en apporte la preuve: « Un département ou un conseil en charge de recruter les volontaires issus de l'ensemble des mouvements islamistes et du monde arabe sera créé. Il devra définir une stratégie de recrutement et mettre en place tous les moyens nécessaires dans le but de briser les barrières psychologiques qui divisent aujour-d'hui les différentes tendances et ainsi les unifiera... »

À travers la description d'un réseau islamiste radical d'origine syrienne présent en Espagne, l'équipe de recherche espagnole analyse la structure de ce groupe en termes de cercles concentriques. Le premier, qui constitue le « noyau » de ces cercles, est composé de deux ou trois individus, dont le coordinateur du réseau. Ces personnes, généralement d'âge mûr, se consacrent exclusivement au réseau djihadiste et ont, à un niveau élevé, des contacts avec le réseau « djihadiste international ».

Le deuxième cercle concentrique regroupe les personnes de confiance du premier cercle. En général, toutes travaillent « normalement » et, par conséquent, ne consacrent au réseau qu'une partie de leur temps. Leurs activités, dans le cas présent (gérants de boutiques de téléphones ou de photocopieuses) sont très utiles à la logistique du groupe.

Quant au troisième cercle, il se caractérise par sa position périphérique. On trouve ce qu'on appelle parfois des « cellules dormantes ». Leur rapport avec le réseau renvoie à un type d'engagement beaucoup moins direct. Enfin, dans un dernier cercle, en dehors du réseau, on trouve certains individus qui, engagés dans des activités délictueuses, peuvent servir de soutien logistique. Il s'agit notamment de délinquants de droit commun qui volent, par exemple, des cartes de crédit pour les remettre ensuite à des membres du groupe. La mobilisation de personnes de confession musulmane au sein de ce dernier cercle doit essentiellement être comprise comme un facteur de « confiance ».

Cet exemple montre que, malgré une certaine décentralisation, la structure hiérarchique reste néanmoins à la base de l'organisation. Les membres du premier groupe surveillent et coordonnent l'ensemble des opérations. Ils n'entretiennent cependant aucun contact direct avec les membres du troisième ou du quatrième cercle, c'est-à-dire avec le niveau périphérique. Pour des raisons de sécurité, les contacts sont indirectement réalisés avec le second cercle. Il existe également des connexions entre les leaders des différents réseaux présents en Espagne. Ainsi, en l'espèce, les Syriens nouaient des relations avec les Algériens, mais uniquement et exclusivement au niveau des leaders. La hiérarchie est donc extrêmement présente dans l'organisation et le quotidien de ce groupe.

En ce qui concerne des organisations telles que l'ETA, il semble que la situation soit actuellement différente. En effet, en raison de la lutte antiterroriste, on assiste à l'application d'un nouveau principe : celui d'itinérance, autrement dit de changement. Traditionnellement, lorsque quelqu'un faisait partie d'un commando, il en restait membre à vie. Aujourd'hui, la logique n'est plus la même : on change régulièrement de personnes afin de contrecarrer la surveillance policière du commando. Parallèlement, une autre évolution semble se dessiner au sein de l'organisation basque : la création d'un modèle de structuration en réseaux fondé sur des commandos autogérés et très décentralisés. L'organisation combinerait ainsi commandos légaux (qui ne s'occupent que d'obtenir des informations) et commandos opérationnels qui auparavant étaient cloisonnés. Les structures sont désormais intégrées au sein d'un même commando, ce qui conduit à une indépendance de plus en plus affirmée. Cette stratégie a été ébauchée à partir de 1995, soit six ans avant le 11 septembre 2001. Cette nouvelle façon de procéder de l'ETA en fait donc une organisation relativement « moderne ».

S'agissant de ce modèle organisationnel combinant mise en réseau et centralisme, les discussions ont montré qu'il ne résulte pas forcément d'une stratégie rationnelle pensée par les dirigeants, mais plutôt de contraintes diverses, géographiques, financières et humaines (nombre de militants, expérience, etc.) qui sont à apprécier au regard de la lutte anti-terroriste obligeant les groupes à prendre l'habitude de cloisonner leurs niveaux et à s'inscrire dans un processus incessant de déstructuration et de restructuration.

La distinction trop souvent opérée entre deux modèles organisationnels diamétralement opposés apparaît donc beaucoup moins évidente à l'écoute des différentes discussions. L'incertitude qui entoure les connaissances sur les groupes islamistes radicaux et sur le contexte dans lequel ils s'inscrivent explique, pour une large part, pourquoi la piste de la rupture et de la nouveauté est très fréquemment privilégiée.

À partir de l'étude la dimension organisationnelle, il est enfin possible de mettre en évidence l'évolution des registres d'actions. Il existe une forte interdépendance entre la manière dont chaque groupe est structuré et les méthodes d'action auxquelles il recourt. À cet égard, le cas des groupes ethnonationalistes comme l'IRA et l'ETA apparaît particulièrement significatif, notamment du fait des évolutions structurelles et opérationnelles qu'ils subissent. Concernant l'IRA, on assiste à un maintien de la structure qui s'accompagne, dans le même temps, d'une recomposition des activités autour de nouvelles pratiques, ou plus exactement autour de pratiques anciennes qui deviennent dominantes (par exemple les pratiques de contrôle social de l'IRA sur certains quartiers populaires, notamment vis-à-vis des petits délinquants). Dans le cas de l'ETA, les conséquences de son affaiblissement sont l'apparition de plus en plus fréquente d'un terrorisme de basse intensité, telle que la Calle boroka, s'apparentant à la violence de rue. Le recours à ce type d'actions résulte non seulement d'une perte de poids de l'ETA au sein de la société, mais aussi de la volonté de cette organisation de récupérer un nouvel espace social. Dans ces conditions, on assiste à une évolution tant dans le recrutement que dans le mode de gestion des nouveaux groupes.

De façon quasi systématique, les différentes présentations et interventions ayant trait aux formes de structuration des organisations recourant à la violence terroriste ont pointé le lien très fort qui existe entre l'organisation et les modes de recrutement et de socialisation spécifiques à ces groupes dans leurs relations avec la société civile.

RECRUTEMENT ET MODE DE SOCIALISATION : LE RAPPORT À LA COMMUNAUTÉ

La question du recrutement renvoie à l'enjeu plus large des formes de socialisation et des conditions d'appartenance qui caractérisent les groupes terroristes. Interroger les parcours personnels des acteurs (mécanismes de mobilisation et d'entrée dans la violence terroriste) nous conduit *de facto* à travailler sur l'environnement social et politique des individus. Il s'agit ainsi de réfléchir sur l'une des dimensions de la relation terroriste, à savoir le lien entre société civile et groupes terroristes.

La construction d'une « contre-communauté »

Insister sur la relation entre les groupes terroristes et la société dans laquelle ils se structurent, c'est, dans un premier temps, se donner la possibilité de comprendre comment semble se construire une sorte de « sous-culture » au sein même de cette société; c'est-à-dire une culture qui reste fermée à l'extérieur et se construit autour de normes et d'éléments sociaux propres.

Pour certains chercheurs, il est nécessaire de parler d'un « lien d'appartenance ». Au sujet des ethnonationalistes, l'idée d'appartenance à un peuple dont on accepte la définition donnée par les nationalistes est très présente. Ainsi, est-il toujours possible de trouver des nationaux qui pratiquent la langue, habitent le territoire, connaissent la culture mais qui, du fait d'une opposition au nationalisme, seront considérés comme des étrangers. Ce type de logiques observées au niveau de l'ETA et de l'IRA constitue, au-delà des discours, une véritable pratique politique. Elle engendre la construction d'un réseau très dense autour des organisations armées, composé d'institutions, de clubs, de centres de soins, etc. Autant de milieux de socialisation et de collecte d'argent qui, manifestant un souci social très développé, construisent une nouvelle société ou, plutôt, une contre-société.

On retrouve largement l'existence d'organisations et de réseaux associatifs dans le cas palestinien, notamment avec des groupes comme le Hamas qui, à un certain moment, a focalisé ses activités sur la dimension sociale et caritative afin de construire puis de consolider sa base sociale. La présentation faite des réseaux islamistes radicaux en Espagne donne à l'analyse des mouvements ethnonationalistes une valeur comparative importante, puisqu'on tend à retrouver une convergence avec les logiques décrites. Le réseau du djihad donne lieu à une « sous-culture » conduisant le groupe à se séparer de la société qui l'entoure. Très différente de celle du reste de la société, cette « sous-culture » justifie un véritable mode de vie particulier. Les personnes relevant essentiellement du premier cercle (cf. partie II), qui sont déjà socialisées dans les entourages radicaux, continuent leur socialisation en Espagne. Elles créent un groupe qui a pour objectif d'assurer une promotion active de leurs idées. Ce processus se retrouve au sein de leurs familles. Ces islamistes radicaux se marient avec des Espagnoles qui, préalablement, se sont converties à l'islam. Le profil de ces dernières est généralement celui de femmes qui, travaillant dans des ONG, étaient intéressées par l'Islam. Quant à leurs enfants, ils sont éduqués dans des écoles coraniques situées à Madrid. Le cercle d'amitié de ces familles se réduit à l'entourage musulman et exclusivement à des personnes ayant déjà intégré le réseau. Les liens qui les unissent sont quotidiens, avec par exemple des relations téléphoniques constantes et l'organisation de week-ends. L'autarcie caractérise donc ces groupes. Coupés du reste de la société, la seule relation entretenue avec cette dernière passe par le biais de leur activité professionnelle.

La relation entre les groupes terroristes et les communautés dans lesquelles ils s'inscrivent peut également être interrogée en termes de soutien ou de rejet. De ce point de vue, on observe en la matière une grande diversité du fait de contextes locaux extrêmement différents. Le type de soutien existant actuellement au niveau d'organisations telles que le Hamas, les groupes tchétchènes et pakistanais ou des groupes islamistes radicaux présents en Europe, ne peut être mis sur le même plan que celui qui caractérise l'action menée par l'ETA. Dès lors, peut-on véritablement établir une typologie de ces différents liens ?

Dans le cas des ethnonationalistes, les groupes se revendiquant de la lutte armée semblent perdre de plus en plus d'appui au niveau de la société en raison de l'ouverture d'un certain dialogue politique et de la concurrence qu'ils subissent de la part des organisations pacifistes. Cette tendance à l'affaiblissement social caractérise actuellement la situation de l'ETA. Cela semble aussi être le cas pour l'IRA et les divers groupes nationalistes corses.

Dans les cas pakistanais et palestinien, la dimension nationaliste des revendications et des justifications, ainsi que la nature de la réponse antiterroriste, semble conduire à l'établissement d'une base sociale solide, malgré le rejet affiché officiellement par les pouvoirs centraux et les élites. On assiste à une sorte de rupture entre les diverses composantes de la société. Au Pakistan, une situation schizophrénique s'est ainsi mise en place avec d'un côté des médias locaux publics et privés qui

glorifient l'action du djihadiste et l'érigent en véritable héros, et de l'autre, des élites qui, avec l'aide des médias locaux anglophones, stigmatisent les organisations extrémistes en les présentant comme des racketteurs et des brigands.

Le manque de données au sujet des groupes se réclamant du djihadisme international oblige à la plus grande prudence quant à l'évaluation de l'ampleur du soutien dont pourraient bénéficier les organisations djihadistes à la fois au niveau des sociétés occidentales et des sociétés musulmanes. Il semble toutefois que se dessine actuellement une fracture entre les peuples et les élites dans les pays du Moyen-Orient.

Une autre question abordée lors des séminaires a été la façon dont le lien d'appartenance se construit autour d'éléments idéologiques et concrets comme des expériences de vie partagées. Pour de nombreux représentants des services de police, les camps d'entraînement en Afghanistan ont permis de faire partager des expériences et de créer des liens ténus entre un ensemble de personnes issues de pays souvent différents (les quelques effets personnels des djihadistes retrouvés sur place lors de la chute du régime des Talibans le montrent). Dans le même ordre d'idées, ces camps ont été un lieu de socialisation où a pu se forger une sorte de fraternité de sang dans une lutte décentralisée, avec la création de contacts et de relations qui perdureront. En Espagne, les quelques individus qui se sont rendus en Bosnie et en sont revenus ont par exemple organisé des camps entre eux pour maintenir et perpétuer ces liens.

La propagande joue également un rôle majeur dans la structuration des groupes et dans le processus de socialisation. Outre son utilité à des fins de recrutement, elle renforce l'identité même du groupe. Dans le cas du réseau islamiste radical syrien présent en Espagne, le point de départ est la « consommation » de propagande du Djihad international, et notamment d'Al Qaeda. En employant un tel support, le premier cercle, déjà largement engagé, a pu recruter des individus et se procurer des finances. Les vidéos de combats en Tchétchénie ou encore les nombreuses nouvelles véhiculées via Internet permettent de maintenir informé l'ensemble des acteurs et de les impliquer dans cette « lutte globale ». Cette dimension se retrouve très largement au niveau de toutes les organisations évoquées, avec, dans la plupart des cas, la construction d'une martyrologie mobilisatrice. L'exemple des portraits d'activistes tués ou arrêtés, présentés sous la forme d'icônes, est bien sûr présent dans les cas du Hamas et du Djihad Islamique mais aussi dans ceux de l'ETA et de l'IRA. Une mémoire partagée se construit à travers ce type de symboles s'inscrivant, dans de nombreux cas, dans une logique de « dette de sang ». L'engagement est alors présenté comme devoir de vengeance face aux différentes expériences de martyr que la communauté a subies. Il s'agit ainsi de défendre ses « frères » face à la répression, quelles que soient leurs situations géographiques.

Si de tels mécanismes sont fondamentaux au niveau des modes d'organisation et de mobilisation, ils occupent aussi, comme nous le préciserons par la suite, une place dans les logiques de justification.

Logiques individuelles et contextes sociaux

La relation entre les groupes et les sociétés dans lesquelles ils se construisent ne saurait être convenablement analysée sans prendre en compte le niveau individuel. Dès lors, La question du recrutement constitue une interrogation centrale car elle permet d'appréhender à la fois les stratégies des organisations mais aussi les logiques qui conduisent certains individus à se mobiliser. De façon

plus générale, la subjectivité du terrorisme se forme donc dans un cadre cognitif singulier qui se construit autour de croyances, de revendications doctrinales mais aussi et plus largement de processus sociaux et politiques. Ces différents éléments ont un poids énorme sur le passage à l'acte. Pour illustrer cette idée, a été évoqué le cas de l'épouse d'un combattant tunisien décédé en Afghanistan qui a écrit un petit livre circulant à Tunis de façon clandestine. Cette femme voit son mari mort en Afghanistan contre les États-Unis non pas comme quelqu'un parti combattre par désespoir ou pour se sacrifier, mais au contraire comme un héros de l'histoire qui s'est levé - c'est son expression - pour aller défendre un islam agressé. C'est un engagement qui est vécu, de « l'autre côté », comme extrêmement positif: « On va combattre non pas comme quelqu'un qui va mourir, mais comme quelqu'un qui va sauver, défendre la cause que représente l'islam ». Se pose, de nouveau, avec force la question des acteurs et du cadre social et politique qui les produit.

La compréhension des logiques sociales et psychologiques d'entrée dans les groupes terroristes appelle une microsociologie des acteurs qui, étant donné le terrain de recherche (le petit nombre de cas étudiés), pose un problème de représentativité. Certains travaux récents investissent pourtant cette piste. Les différents chercheurs présents ont formulé les interrogations suivantes : par quoi les personnes sont-elles séduites ? Quels sont les éléments qui, à une période donnée, mobilisent un certain nombre d'acteurs ? D'une façon plus concrète, pourquoi des causes historiquement ou géographiquement proches, mais aussi parfois lointaines, deviennent-elles émotionnellement fortes et conduisent-elles à l'engagement dans la lutte armée ?

Tous les intervenants ont réaffirmé la nécessité de ne pas rechercher à tout prix un profil sociologique type du terroriste, à travers des explications en termes de psychologie sociale, de misère ou de frustration au risque de tomber dans des considérations fausses et contradictoires avec la réalité. L'exemple de l'âge est, en l'espèce, représentatif. Dans le cas pakistanais, les organisations djihadistes, qui existaient à partir de la fin des années 1980, sont devenues particulièrement actives depuis 1993, au moment où les réseaux pakistanais ont recruté sur le territoire de jeunes Pakistanais façonnés par l'idéologie patriotique de la cause du Cachemire, inculquée dans l'enseignement public. De même, dans sa tentative de transformation et d'adaptation à un nouveau contexte de plus en plus difficile, le recrutement de l'ETA se caractérise par la jeunesse des militants. Le risque serait alors de construire, à partir de ces observations concernant l'âge des recrues, les traits d'un portrait type du militant terroriste. En effet, à propos du cas de la Palestine, dès les attentats de 1995 précédant la seconde Intifada, certains analystes ont très rapidement élaboré un profil sociologique des auteurs d'attentats suicides. Il s'agissait de jeunes entre 18 et 22 ans qui, n'étant pas les aînés de la famille, provenaient des camps de réfugiés. Un tel profil est extrêmement vaste : du fait de la démographie palestinienne, les jeunes entre 18 et 22 ans sont très nombreux. Par ailleurs, 60 % des Palestiniens sont des réfugiés. De plus, depuis la seconde Intifada, ces traits généraux ont disparu. Aujourd'hui, des pères de famille et des femmes ont pu commettre des attentats suicides. La limite du profil sociologique se retrouve également dans le cas du Pakistan. Si les jeunes recrues sont généralement pauvres, issues des campagnes et de familles nombreuses, il existe actuellement à peu près 30 millions de jeunes Pakistanais entre 15 et 24 ans qui répondent à ces critères. Or, tous ne s'engagent pas dans le Djihad au Cachemire.

Dans le même ordre d'idées, on constate également, en matière de profil des recrues, une différence de niveau professionnel qu'il faut étudier au regard de la nature et de l'histoire des luttes. Dans le cas du Cachemire par exemple, il est important de relever la spécialisation professionnelle au sein des différentes organisations : les militants sont avant tout des soldats et des guerriers irréguliers. S'étant formés à la

faveur de la guerre contre l'Union soviétique, ces groupes vont, à la fin des années 1980, s'engager dans un autre conflit (perçu avant tout comme local à l'époque): celui motivé par la libération du territoire du Cachemire sous occupation indienne. En ce qui concerne les groupes islamistes radicaux en Espagne, une analyse de leur organisation montre la présence de professionnels de la lutte armée dans le premier cercle, qui constitue le noyau de la structure. Toutefois, les acteurs des autres cercles sont, pour la plupart, issus de la société civile et présentent des degrés de professionnalisation hétérogènes aussi bien au niveau de la logistique que de l'action armée. Le recrutement de militants sans cesse plus jeunes par une organisation comme l'ETA conduit inexorablement à une diminution du professionnalisme.

Face à ces interrogations, la typologie établie par Farah Khosrokhavar ³⁰ au sujet des militants de la révolution iranienne (les «baasidje»), constitue une grille de compréhension féconde. Trois catégories sont dégagées par l'auteur : les ludiques, les opportunistes et les martyropathes. Les ludiques peuvent être des individus qui perçoivent la lutte armée comme un phénomène de mode, auquel se rattache une idée d'aventure, de camaraderie guerrière. Dans le sens donné par Farah Khosrokhavar, les opportunistes sont ceux qui cherchent à s'élever dans la hiérarchie de l'organisation. Si cette dimension correspond pour une part à la singularité du cas iranien, la logique opportuniste se retrouve plus largement au niveau de la recherche de l'argent ou d'un savoir-faire dans la lutte armée qui pourra être utilisé par la suite. Enfin, les martyropathes sont les personnes qui, à travers une très forte socialisation, intègrent totalement dans leurs logiques d'action le recours à la lutte armée et le sacrifice.

Cette approche est particulièrement utile car elle renonce à produire un profil sociologique type construit à partir de données objectives (pauvreté, structure familiale, ruralité, etc.). Il s'agit de focaliser l'analyse sur les motivations des acteurs qui décident d'intégrer ces organisations. En plus de son intérêt méthodologique, cette approche a pour mérite d'autoriser la comparaison entre « ancien » et « nouveau » terrorisme. Ainsi, il est possible de plaquer presque à l'identique une telle typologie aux cas corse, nord-irlandais et basque. À titre d'exemple, la fascination et l'exaltation de l'action terroriste, qui se rattachent aux motivations d'ordre ludique, se retrouvent dans la plupart des terrains, et ce depuis nombre d'années. L'emploi de ces catégories permet de comprendre que les acteurs ne sont pas obligatoirement attirés par la mort. Contrairement à certaines affirmations hâtives sur le prétendu nihilisme des djihadistes, ces personnes sont très soucieuses de ce qui doit être considéré comme licite ou pas. Le débat qui existe au sein des groupes islamistes radicaux sur la légitimité des modes d'actions (en particulier le recours à l'attentat suicide) en est une illustration flagrante. Étant donné que le suicide est interdit par l'Islam, on assiste à la formulation (comme dans le cas palestinien) d'une justification normative visant à présenter ces actions non pas comme des suicides (concept importé par l'Occident), mais comme des opérations de Fedayins, c'est-à-dire des actions risquées où le combattant se sacrifie pour sa cause. À travers une telle interprétation, transparaît une volonté de ne pas trahir officiellement la loi.

Les différentes interventions et discussions ont également insisté sur l'importance de la cellule familiale qui, en tant que lieu privilégié de socialisation, aide à mieux comprendre les logiques d'adhésion. Dans le cas du Pays basque, le recrutement se réalise souvent au sein de la famille, par un véritable « apprentissage d'une culture familiale de lutte contre l'État ennemi ». De nombreux chefs de l'ETA ont ainsi vu leurs enfants être intégrés dans les commandos. De même, dans le cas des

⁽³⁰⁾ Khosrokhavar (F), L'islamisme et la mort : le martyre révolutionnaire en Iran, Paris, Harmattan, 1995.

groupes djihadistes de Madrid, la construction d'une communauté fermée s'est essentiellement effectuée autour des liens familiaux.

Cependant, les contextes culturels et sociaux complexifient quelquefois le rapport entre la famille et les logiques d'entrée dans les organisations. Dans le cas algérien du FIS ou pakistanais du Lashkar-e Tayyeba, l'engagement armé autorise, pour certains, une sortie du carcan familial et représente un moyen d'échapper au contrôle social. Il s'agit alors d'intégrer une autre structure qui, du fait de son objectif, légitime la coupure avec l'entité familiale. Néanmoins, cette logique reste ambiguë car, en raison du coût social et psychologique de la rupture, elle repose presque toujours sur une demande préalable faite à la famille (notamment à la mère). Si le cercle familial peut constituer une ressource pour les différentes organisations, le recours à des modes d'actions tels que l'attentat suicide ou l'infiltration à travers les lignes ennemies (comme au Cachemire), change la relation entre groupes et familles. Les individus qui décident d'entrer dans une organisation pour devenir les auteurs d'attentats suicides en Palestine n'en parlent pas à leur famille et décident de les perpétrer contre l'avis de cette dernière. On trouve ainsi le cas de plusieurs familles qui se sont mobilisées contre les responsables du Hamas, notamment parce qu'ils n'envoyaient pas leurs militants commettre de tels actes. À la différence du Pakistan, il n'existe pas de leaders en Palestine qui voient leurs enfants devenir auteurs d'attentats suicides. Les familles ne sont jamais impliquées dans le processus de sélection des auteurs d'attentats suicides, même si, par la suite, elles peuvent tenir un discours exaltant leur fierté. Si elles évoquent officiellement l'honneur qu'elles éprouvent d'avoir un martyr en leur sein, ce discours change lorsqu'elles sont interrogées en privé. Cette opposition du cercle familial est également présente au Pakistan, où les parents, les mères en particulier, résistent et sont assez hostiles au recrutement dans l'organisation djihadiste. Elles pensent que ces organisations mentent et vendent un rêve qui provoquera la mort de leurs fils.

Les différentes interventions concernant les modes de socialisation, et notamment le processus de recrutement, ont permis de mettre en exergue l'importance du discours de légitimation qu'il convient dès lors de prendre en considération comme élément structurant et mobilisateur.

LES MODES DE JUSTIFICATION

La construction des revendications des acteurs terroristes semble s'inscrire dans une relative continuité. Comme pour l'IRA ou l'ETA, on entend actuellement parler d'une cause « artificielle » avec des acteurs qui se présentent comme une avant-garde, au nom d'une figure sociale et historique. Cette avant-garde armée fait partie d'une élite parce qu'elle participe à des actions dangereuses qui parlent pour elles-mêmes sans qu'il soit besoin de les expliciter. Nul besoin de discours quand on est tué ou emprisonné. Les avant-gardes ont raison parce que des hommes sont morts pour le prouver. C'est-à-dire que les terroristes sont d'abord des martyrs. Ils ne sortent de l'ombre que pour être emprisonnés ou abattus (prisonniers clandestins invisibles) et deviennent des victimes. Dans ces familles de terrorismes, il y a en commun l'idée de la détention d'une vérité par des êtres d'élites pouvant changer le monde par des actions d'éclat. C'est un phénomène qui est manifestement commun : l'idée que ce groupe d'élite doit faire accoucher l'histoire par des moyens spectaculaires

constitue une certaine légitimation externe des actions. On rencontre alors l'idée d'une « distorsion » et d'une identification aux symboles qui se retrouve dans les combats nationalistes et révolutionnaires. Ainsi, l'une des cibles premières de cette violence est l'islam lui-même, et, par exemple, l'Arabie Saoudite ou la Turquie. Les attaques se portent envers une version de l'islam plus « modérée » qui collabore avec les Occidentaux.

La question des modes de justification a été l'occasion de réflexions et d'interrogations portant notamment sur la spécificité des justifications du terrorisme, le poids explicatif de la variable religieuse et l'importance de symboles comme le territoire ou la mémoire. La présentation d'une typologie des justifications a fourni un cadre d'analyse pertinent, permettant de reprendre les différents symboles décrits.

La spécificité de la justification terroriste

Selon certains chercheurs, on peut se demander dans quelle mesure les modes de justification du terrorisme correspondent, dans une approche stratégique, aux modes de justification de toutes les actions militaires. La première justification du terrorisme est de nier le terrorisme. Il n'existe pas un seul terroriste au monde qui se considère comme terroriste : il se voit comme un combattant. On arrive ainsi à une symétrie entre le terrorisme et la guerre, comme cela est le cas pour Ben Laden qui inscrit ses actions dans le cadre d'un combat. Al Qaeda doit alors être considéré comme une formation combattante entraînée pour la guerre ou la guérilla, avant d'être perçue comme une formation terroriste. Des représentants des services opérationnels insistent sur l'idée selon laquelle le terrorisme est très souvent un mode de violence par défaut, à l'instar de la guérilla qui s'est développée comme un mode tactique lorsque certains ne sont pas en mesure de conduire une guerre de type conventionnel.

Face à ces premières considérations, d'autres chercheurs estiment qu'il existe deux raisons principales permettant de saisir la spécificité de la justification terroriste. D'une part, l'ennemi n'est pas déterminé par une autorité qui est l'autorité politique. D'autre part, dans la dialectique terroriste, il est nécessaire de justifier l'emploi des armes pour « sauver les dominés en leur ouvrant les yeux ». Dans le même ordre d'idées, un autre élément qui caractérise le terrorisme par rapport aux autres actions militaires est sa justification, laquelle doit être plus intense et nécessaire en raison d'un environnement social et politique par définition majoritairement hostile.

Les symboles de justification

Durant l'ensemble des séminaires, la plupart des discutants ont indiqué que l'Islam, à l'instar des idéologies, ne saurait être la matrice explicative d'actes terroristes. Dans ces conditions, il est indispensable de se pencher non pas sur l'islam comme culture créatrice d'un terrorisme, mais davantage sur la transcendance religieuse absolue comme moteur premier de l'idéologie terroriste.

Dans cette optique, s'il est essentiel de considérer et de décrire le rôle décisif des symboles, tels que « l'oumma » (communauté des croyants) ou la construction d'un grand califat, qui structure le discours général des organisations se réclamant du djihadisme international, il paraît également nécessaire, dans la position qui est la nôtre, de ne pas céder à « la séduction cognitive des terroristes ». Ne se focaliser que sur la dimension religieuse conduit en effet à plusieurs écueils. D'une part,

le risque de stigmatiser une situation avec, d'un côté, des dirigeants qui instrumentaliseraient de façon cynique les symboles religieux et, de l'autre, des individus dont le comportement ne serait sous-tendu que par la croyance en ces symboles. D'autre part, la compréhension exclusive du recours à la violence politique par la dimension religieuse empêche d'apprécier le rôle déterminant d'autres éléments développés précédemment (la variété des luttes et des logiques individuelles). Les justifications religieuses ne répondent pas aux mêmes logiques de mobilisation selon les situations politiques et locales. La multiplicité des interprétations sur ce que signifie le djihad et sur sa valeur justificatrice au sein même des différents groupes s'en réclamant, démontre la dimension avant tout symbolique de la référence religieuse. Lors de ces séminaires, la distinction opérée entre islamo-nationalisme et djihadisme international est apparue cruciale. En effet, tout en favorisant la compréhension de la diversité qui caractérise le recours au religieux (malgré une apparente unité du fait de références identiques), elle permet également d'insister sur l'importance d'un autre symbole justificateur, le territoire. Dans le cas du Cachemire, la justification religieuse vient légitimer une spécialisation professionnelle de combattant et l'idée d'un territoire cachemiri. Le Coran et l'ensemble du corpus sacré sont mobilisés afin d'expliquer le caractère crucial de la lutte et de donner une valeur religieuse à un combat renvoyant avant tout à une question territoriale. Cette adaptation d'un discours religieux prend alors une résonance importante pour des jeunes qui, n'ayant qu'une éducation religieuse sommaire, sont en grande majorité analphabètes. On retrouve un tel processus de « mise en discours religieux » d'enjeux territoriaux dans les cas palestinien et tchétchène (cf. « Territoires et Idéologies »).

Si la dimension territoriale est moins présente dans les justifications de groupes comme Al Qaeda, elle n'en demeure pas moins essentielle. La justification qui fait référence au besoin de constituer un grand califat contient une dimension territoriale indéniable. Plus concrètement, on trouve dans un grand nombre de discours et d'écrits émanant de cette organisation une autre revendication qui justifie son action : la nécessité de « chasser les infidèles des terres sacrées ». Dans la logique de Ben Laden, un tel appel fait clairement référence à la présence américaine en Arabie Saoudite, qu'il combat en tant que Saoudien et salafiste. Quelques années plus tard, l'allusion répétée au cas palestinien marquée par une forte dimension territoriale apparaîtra également au niveau des justifications employées par ce groupe. La référence à la Tchétchénie et plus intensément à l'Irak, qui nourrit depuis peu les différents discours, montre bien l'importance du symbole territorial pour des groupes se réclamant du djihadisme international.

Peut-on en conclure que le territoire représente un symbole de justification prédominant pour des groupes qui se déclarent avant tout religieux et, pour certains, transnationaux? Il semble que oui. Pour un grand nombre de discutants, on se serait trop rapidement orienté vers l'idée de l'avènement d'un terrorisme global, déterritorialisé, indifférent au territoire. Beaucoup de facteurs semblent ainsi indiquer que nombre de groupes, qu'il est convenu de rattacher à la nébuleuse Al Qaeda, sont en lutte pour un territoire précis.

Un autre symbole mobilisé dans la justification du terrorisme est la mise en exergue d'exemples concrets qui forment les éléments d'une mémoire collective, d'une expérience commune vécue ou simplement intégrée. Cette dimension constitue un point commun à l'ensemble des cas présentés. Dans le cas de l'ETA, il est ainsi possible d'évoquer la transmission d'une mémoire entre les générations : certains jeunes font aujourd'hui clairement référence, pour justifier la violence, à la période franquiste qu'ils n'ont pourtant pas connue.

Des représentants des services antiterroristes estiment que la pensée djihadiste s'est construite au fil des événements. La pensée de 1980 et celle de 2004 sont différentes du fait des conflits tels que l'Afghanistan, l'Algérie, la Bosnie, la Tchétchénie, etc. Les justifications trouvent leurs sources dans ce quotidien qui devient rapidement un élément de la mémoire collective à part entière. Cela signifie que l'on ne peut faire abstraction du contexte géopolitique international. La propagande, via les vidéos ou les nouvelles envoyées par Internet (scènes d'entraînement, images des massacres subis par les populations ou les « frères de lutte », etc.), permet à cette mémoire de prendre forme et d'être mobilisée. Il convient de remarquer que, généralement, la mémoire collective partagée se nourrit avant tout d'éléments de souffrance et de violences subies. L'importance de cette mémoire comme symbole mobilisateur pose clairement la question de la relation entre le local et le global dans la compréhension des logiques d'action.

Les trois éléments de justifications (religion, territoire, mémoire collective) que nous avons décrits s'inscrivent parfaitement dans la typologie proposée par Xavier Crettiez, chercheur français. En partant d'une analyse des ethnonationalismes, ce dernier définit trois types de justification de la violence : les justifications mythiques, les justifications doctrinales et les justifications victimaires. Les remarques et discussions ont alors insisté sur le fait que cette typologie pouvait également être mobilisée pour le terrorisme actuel.

Les justifications mythiques puisent dans les grands mythes des peuples au nom desquels on combat. Il s'agit des « raisons d'être » qui s'ancrent dans l'histoire des peuples en lutte. On perçoit, dans ce cas, un lien entre ancien et nouveau terrorisme à travers l'utilisation d'une croyance transcendantale dans l'expression de la violence. Cette dimension se retrouve dans le culte des martyrs de l'ETA, très en vogue au cours des années 1970 et 1980, ainsi que chez les islamonationalistes et, à un moindre degré, dans le djihadisme international.

Quant aux justifications doctrinales, elles lient la lutte nationale et la lutte sociale, en adoptant un discours révolutionnaire très affirmé. Les justifications des ethnonationalistes se nourrissent fortement d'une dimension marxiste révolutionnaire, dans l'optique de présenter leurs partisans comme une avant-garde éclairée offrant aux peuples opprimés la lumière de sa libération. Il existe aussi, au niveau des groupes se réclamant de l'islamisme radical, une forte dimension doctrinale qui fait référence à des penseurs révolutionnaires ou de grandes organisations politiques (comme les Frères musulmans ou le Jamaa Islamia).

Enfin, les *justifications victimaires* tendent à développer une mémoire partagée de la répression. On les trouve dans pratiquement toutes les aires géographiques et culturelles, même dans celles où la répression semble très faible, comme en Corse. Sont ainsi mobilisés certains symboles historiques, la *corsitude* pour ceux se présentant comme victimes de la violence d'État, la mémoire djihadiste dans le cas pakistanais. La logique consiste à s'ériger en victime perpétuelle afin de légitimer le recours à une violence radicale. Cette catégorie recouvre parfaitement les éléments empiriques développés précédemment concernant la mémoire.

Le fait de percevoir la religion avant tout comme un ensemble de symboles de justifications conduit à prendre en compte d'autres modes de justifications (territoire, mémoire victimaire) et d'interroger de façon plus directe le lien qui peut exister entre le nouveau terrorisme (présenté avant tout comme religieux) et l'ancien (présenté comme le résultat de lutte nationaliste ou révolutionnaire). La typologie proposée et les exemples évoqués indiquent une certaine continuité dans les logiques de justification du recours à la violence politique.

LA MÉDIATISATION

La question de la médiatisation du terrorisme a également fait l'objet de présentations et de discussions qui ont permis de dégager un certain nombre de pistes de réflexions. Selon certains chercheurs, la problématique de la médiatisation est au cœur du phénomène terroriste dans la mesure où ce dernier a pour fonction principale de traduire et d'incarner une idée ou une revendication générale. Comme cela a été largement affirmé, le terrorisme vise surtout à produire du sens, oscillant ainsi sans cesse entre actions et proclamations. La communication se situe au cœur du processus terroriste, notamment du fait qu'une seule « expression terroriste » peut transmettre plusieurs messages et ainsi être pourvue de diverses significations politiques en fonction des publics qui l'appréhendent. C'est pourquoi on peut constater des « débats » acharnés dans les médias sur la question de l'interprétation morale des justifications terroristes ou des réactions répressives.

Si le terrorisme cherche avant tout à faire peur en exerçant une contrainte sur les gouvernements ou les populations civiles, il est nécessaire de ne pas réduire le message du terrorisme à cette seule dimension car cela empêche de comprendre la complexité du message. Dans ces conditions, il est alors possible de distinguer trois types de messages.

Premièrement, le message identitaire et communautaire. Le terrorisme dit qui il est. L'importance de la signature de l'attentat apparaît comme un « droit d'auteur » afin de proclamer au nom de quel groupe réel ou mythique il se rattache.

Deuxièmement, le message terroriste s'inscrit dans une logique de proclamation et d'anticipation. L'acte terroriste est censé changer une situation historique et obliger accessoirement chaque groupe à se révéler et à choisir son camp.

Quand au troisième aspect, il résulte d'une volonté de dénonciation et d'humiliation en contraignant l'adversaire à révéler sa véritable nature et en l'obligeant notamment à la répression.

À travers ces trois types de messages, il semble que l'importance réside dans la relation entre groupes terroristes et services de lutte antiterroriste. Cette relation apparaît cruciale dans le processus de médiatisation. D'un point de vue stratégique, on assiste d'un côté à une logique de perturbation visant à produire un maximum de chaos jusqu'à ce que « l'ennemi » s'effondre ou cède à une revendication. De l'autre, le contre-terroriste cherche à mener une politique de contrôle. Au niveau symbolique, on voit se dérouler une guerre d'interprétation, pour donner un sens différent au fait constaté. Le message terroriste se heurte alors directement à celui du contre-terroriste. Plus le premier essaie de se hisser vers les grands cycles historiques et symboliques, plus le second tente de le rabaisser en le liant à un mécanisme de frustration ou d'insuffisance de représentativité politique. En d'autres termes, plus le premier construit son discours dans un registre noble avec la mobilisation de symboles comme le peuple, l'histoire, la nation, la volonté de Dieu, plus le second essaie de réduire son action à des intérêts, des insuffisances ou des déviances. On assiste ainsi à une guerre pour le contrôle des images et de leur flux. Complexité supplémentaire, cette guerre de l'interprétation se développe sur la scène des médias qu'aucun des deux acteurs ne maîtrise totalement, notamment du fait de sa diversité grandissante. Analysant les discours relatifs au terrorisme, les représentants de l'équipe de recherche allemande proposent un modèle de compréhension à partir de cinq types de discours. Ces derniers étant soutenus par des groupes différents, une telle typologie renvoie à l'idée d'une multiplicité des acteurs sur la scène terroriste.

Le premier discours est celui des terroristes. Ces opposants radicaux remanient une théorie générale, marxisme, anarchisme et/ou religieux afin de se forger une théorie de la lutte armée. Le deuxième discours est celui de la labellisation. Il s'agit en l'espèce d'un processus d'étiquetage des actions des opposants radicaux qui induit de nombreuses conséquences juridiques et pratiques au niveau des réponses politiques et policières. Le troisième discours est le discours des autorités, largement repris par les médias, qui tend à présenter le terrorisme comme un danger général exigeant, dès lors, des efforts particuliers et des moyens de répression exceptionnels. Le quatrième discours s'inscrit, quant à lui, dans une logique de dénonciation des autorités. Le danger principal n'est plus le terrorisme, mais la facon dont les États dramatisent et utilisent ce danger afin de légitimer la réduction des libertés civiles ou un changement de système politique en direction d'un régime totalitaire. On assiste également à une radicalisation de ce discours qui, conduisant à la dialectique de la conspiration, peut être mené à la fois par les sympathisants des terroristes, par les observateurs ennemis des forces attaquées par les terroristes ou simplement par des journalistes avides de médiatisation. Enfin, le dernier discours est celui des sciences humaines qui, même s'il n'est pas tout à fait au-dessus des événements, cherche à s'abstenir de tout jugement ouvert et doit se construire à partir d'une méthodologie affirmée afin de ne pas tomber dans une analyse trop globalisante.

Ces différentes présentations ont montré que la question de la médiatisation se trouve au cœur du processus terroriste. Elle conduit à mettre en lumière la dimension discursive de l'acte terroriste, notamment en insistant sur la relation qui se joue entre groupes terroristes, autorités politiques (notamment services de lutte antiterroriste) et médias. Il semble que sur ce terrain la problématique des lignes de continuité et de rupture entre ancien et nouveau terrorisme soit également très riche.

CONCLUSION

Les discussions concernant les modèles organisationnels des groupes terroristes nous ont permis de poser concrètement la question de la rupture et/ou de la continuité entre les formes anciennes et actuelles de ce phénomène. Tout en affirmant la différence des luttes et des logiques de recours à l'action terroriste afin de ne pas céder à la facilité d'une approche globalisante, il a été possible de dégager un certain nombre de pistes de comparaisons aussi bien au niveau des modes d'organisation qu'au niveau des logiques de socialisation et de justification.

Nous avons ainsi, à travers une confrontation des terrains empiriques des différents intervenants, pu percevoir une certaine continuité quant à la structuration de la scène des groupes terroristes, avec une forte tendance à la multiplicité et à la concurrence entre acteurs d'une même lutte armée. Toujours à propos de la dimension organisationnelle, les différentes descriptions ont conduit à remettre en cause l'idée d'une rupture du fait de l'existence de deux modèles organisationnels diamétralement opposés : l'un hiérarchique et centralisé, l'autre en réseau.

Concernant la relation entre les groupes terroristes et la société civile dans laquelle ils se structurent, on perçoit également une certaine proximité, notamment à travers la mise en place d'une « contre-culture » qui reste fermée à l'extérieur et se construit autour de normes et d'éléments sociaux propres. Ce « lien d'appartenance » doit se comprendre à travers la mobilisation de symboles tels que

celui de la « dette de sang » pour des frères ou camarades combattants. La réflexion sur les logiques individuelles a également permis de constater certaines ressemblances : en particulier il est nécessaire, faute d'erreurs, de ne pas rechercher à tout prix un profil sociologique type du terroriste à partir d'explications en termes de psychologie sociale. Il convient d'insister sur les motivations des acteurs qui décident d'intégrer ces organisations (afin d'éviter les éléments objectifs comme l'âge ou le sexe). Dans ces conditions, l'utilisation d'une typologie centrée sur trois types de motivations (ludiques, opportunistes, martyropathes) met en exergue une certaine ressemblance entre les principales logiques d'adhésion observées dans les groupes radicaux « anciens » et « nouveaux ».

L'emploi d'une autre typologie (également dans une démarche comparative) a également été possible dans le domaine des modes de justification. En refusant de considérer la religion comme culture créatrice d'un terrorisme, mais en la définissant davantage comme un symbole mobilisé dans une logique de légitimation, au même titre que le territoire et la mémoire partagée, il a été possible d'interroger les différents modes d'expression à partir de trois types de justifications : mythiques, doctrinales et victimaires.

Si des lignes de continuité, et plus largement de comparaison, sont apparues avec force, l'approfondissement de notre compréhension de ce qu'on appelle par commodité le « nouveau terrorisme » apparaît nécessaire. En effet, le manque dans certains cas de savoirs précis conduit trop directement, et trop souvent, à privilégier la piste de la rupture au détriment de celle d'une certaine continuité, source de nombreuses connaissances.

ACTES DU COLLOQUE

24 février 2006, INHES - Saint-Denis

LES DISPOSITIFS DE LUTTE ANTITERRORISTE EN EUROPE

TABLES RONDES:

- 1. Les dispositifs de lutte antiterroriste au sein des États
- 2. Quelle coopération contre le terrorisme au niveau européen?

TABLE RONDE 1:

LES DISPOSITIFS DE LUTTE ANTITERRORISTE AU SEIN DES ÉTATS

Membre du cabinet de la Direction générale de la Police nationale française :

Les séminaires sur le terrorisme n'échappent pas à une dichotomie entre une partie sur l'étude de la menace et une partie sur l'étude de la riposte à la menace. Je crois que cette dialectique est incontournable, puisque la riposte à la menace doit s'adapter à la menace. Après avoir étudié, ce matin, la menace actuelle la plus importante, nous devons examiner, cet après-midi, les problématiques de la riposte au terrorisme. Cela est évidemment un sujet très vaste, qui peut être envisagé sous des angles extrêmement variés. Par exemple, le gouvernement français a décidé, en mai 2005, de l'élaboration d'un Livre blanc sur la sécurité face au terrorisme. Ce Livre blanc a pour ambition d'envisager et d'étudier tous les aspects de la lutte antiterroriste, qu'il s'agisse de l'organisation des services, de la politique étrangère ou des aspects sociaux. En effet, et cela était sous-jacent ce matin dans certaines interventions, il existe des aspects politiques et sociaux dans la lutte antiterroriste.

Notre ambition, je crois, pour les deux tables rondes qui vont suivre, est relativement plus modeste. Elle est limitée, en tout état de cause, par le temps dont nous disposons. Donc, nous chercherons essentiellement à examiner les problématiques de la lutte antiterroriste dans l'organisation des services de sécurité (police et renseignements) et des services judiciaires. Ces présentations concerneront à la fois le niveau interne, à l'échelle des États et, également, le niveau de la coopération internationale et plus particulièrement bien sûr, puisqu'il s'agit d'un séminaire AGIS, de la coopération européenne.

Je ferai d'abord une observation. Lorsqu'il y a une crise terroriste grave, nous mettons très facilement en accusation la coopération internationale, en relevant ses insuffisances éventuelles – il faudra voir s'il y a vraiment des insuffisances – mais l'on met rarement en cause les dispositifs nationaux, en tout cas dans la presse. Il existe pourtant, à l'échelle européenne, un système d'évaluation réciproque des organisations antiterroristes et des législations antiterroristes. Si le Secrétariat général du Conseil européen a mené ce travail, les résultats restent encore confidentiels. Je crois que les dispositifs antiterroristes nationaux, qu'il s'agisse des lois ou des institutions, c'est-à-dire des services de renseignements et de police, sont la résultante de l'expérience récente de chaque pays par rapport à un fondement juridique et institutionnel qui provient lui-même d'une sédimentation historique de textes et de traditions. C'est ainsi que nous distinguons très souvent les pays de droit romain ou germanique, des pays de droit anglo-saxon. Les stigmates de l'histoire sont parfois très forts.

Il est évident, par exemple, que le renseignement est considéré comme une tâche très noble, par exemple au Royaume-Uni, parce qu'il est associé au souvenir des résultats des renseignements pendant la Deuxième Guerre mondiale, qui ont été très utiles à la victoire. À l'inverse, dans d'autres pays, je pense aux pays qui sont sortis, il y a encore peu, du bloc de l'Est, le renseignement est plutôt lié à une idée de répression politique. De la même manière, certains aspects de libertés sont vécus de manière très différente selon les pays, y compris à l'intérieur de l'Europe. Il est quand même assez extraordinaire, quand nous y réfléchissons, de voir que le problème de la carte d'identité est considéré au Royaume-Uni comme une affaire essentielle aux libertés. Je crois que la réforme a été votée,

mais après des débats extrêmement complexes. À l'inverse, sur tout le continent, la notion de carte d'identité est quelque chose de banal qui ne pose pas de problème majeur par rapport aux libertés. Je parlerai de relativité des systèmes originaires, puisque les dispositifs antiterroristes dérivent des systèmes de lutte contre la criminalité en général et qu'ils tendent globalement à aboutir à des instruments spécifiques. Je crois qu'il est intéressant d'avoir des intervenants de pays très différents.

Je donnerai d'abord la parole à la représentante de l'Office fédéral allemand de protection de la constitution (BFV) qui pourra, peut-être, évoquer le poids des interdits constitutionnels en Allemagne. Nous aurons dans un deuxième temps une intervention du conseiller de la Direction générale de la police nationale espagnole, qui est par ailleurs un universitaire. Vous pourrez peut-être nous parler du passage d'une expérience de lutte antiterroriste en Espagne exclusivement polarisée sur l'ETA à une lutte devant faire face à une nouvelle menace, arrivée très brutalement, dans des circonstances dramatiques, et qui a nécessité, sans doute, des adaptations institutionnelles. Le représentant de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste française pourra nous présenter l'expérience de la France, marquée par le fait d'avoir été en Europe, le pays le plus tôt visé par le radicalisme islamiste. Enfin, nous donnerons la parole à un spécialiste antiterroriste de la police turque qui nous parlera du dispositif de son pays.

Représentante de l'Office fédéral allemand de protection de la constitution (BFV):

Messieurs les préfets, mesdames et messieurs, je voudrais encore vous remercier, au nom de mon directeur. J'aimerais vous remercier de m'avoir invitée à ce séminaire. J'ai entendu plusieurs interventions et présentations très intéressantes ce matin. Brièvement, le Bureau officiel pour la protection de la constitution, le BFV, dont je fais partie, a tiré ses conclusions de l'attaque terroriste du 11 septembre. Ce terrorisme islamiste est devenu le cœur de notre travail. Il y a plusieurs points que j'aimerais soulever dans ma présentation. Tout d'abord, je dois vous parler des compétences du BFV en tant que service de renseignements et de ses fonctions dans le domaine du contre-terrorisme. Ensuite, je ferai des remarques concernant les définitions et terminologies que nous avons construites au BFV dans le domaine du terrorisme islamique. Je passerai alors en revue les changements et les réformes qui sont intervenus au sein de mon service du fait de ces terminologies. En dernier lieu, j'aimerais ajouter certaines réflexions concernant les nouvelles perspectives et méthodologies, concernant les analyses de ce phénomène.

Le contexte institutionnel du BFV. Le travail du BFV est inhérent à une approche globale dans la lutte contre le terrorisme islamiste et l'islamisme radical. Le travail de mon service et des bureaux fédéraux des Länders doit être coordonné avec celui de la police, des autorités frontalières et de la justice. Des efforts, en particulier dans le domaine des politiques d'intégration, ont été menés afin de parvenir à un meilleur dialogue avec les organisations musulmanes en Allemagne. Il s'agit aussi de faire davantage d'efforts, pour mieux informer le public allemand, afin d'éviter « la polarisation sociale ». L'objectif général est de minimiser la menace et de prévenir les tensions sociales en Allemagne. La description de la base juridique des compétences du BFV s'avère particulièrement utile à la compréhension de notre lutte contre l'extrémisme islamique et le terrorisme. Selon le chapitre III de la loi fédérale pour la protection de la constitution, le BFV et les organismes d'État se sont vus confier la tâche d'analyser les informations émanant de documents concernant les menaces dirigées contre l'État, contre l'existence et la sécurité de la fédération et des Länders, ou contre les intérêts

étrangers de la République Fédérale d'Allemagne. En bref, la compétence du BFV n'est pas limitée aux activités terroristes islamistes. Enfin, le BFV est responsable de la surveillance et la collecte de renseignements concernant des activités terroristes violentes mais aussi non violentes en Allemagne, que nous appelons les activités islamistes.

J'aimerais ajouter quelque chose concernant les définitions, la terminologie, les catégories que nous utilisons au BFV. Nous savons que nos travaux dans ce domaine mènent parfois à des erreurs et à une mauvaise compréhension par le grand public en Allemagne. J'aimerais faire des remarques à ce sujet : le Bureau de la protection de la constitution en Allemagne, c'est-à-dire nos services, ne surveille pas l'Islam en tant que religion ou car cela est largement protégé par l'article IV de la Constitution allemande. Je dois dire que nous avons à peu près 2,2 millions de musulmans en Allemagne, or seulement 1 %, tel que nous le voyons, semble être des activistes des organisations islamistes. La plupart d'entre eux sont des membres actifs d'organisations islamistes légales, c'est-à-dire des organisations non violentes dans notre approche.

En ce qui me concerne, je vais tenter d'être brève pour vous décrire la façon dont nous définissons l'islamisme. À nos yeux, il constitue un mouvement idéologique politique qui est adopté par une partie des musulmans, entre guillemets. Selon cette définition, l'islamisme est un mouvement qui est comparable à l'extrémiste de gauche et à l'extrémisme de droite. Pour faire référence à l'Islam traditionnel, les islamistes demandent la restauration d'un ordre islamique, comme étant le seul ordre social qui serait légitime, selon eux, et qui servirait à remplacer tout autre système. Cet ordre islamique veut dire que tous les ordres de la vie et les règles sociales doivent être organisés selon les écrits du Coran et selon la définition des penseurs islamistes. Les islamistes militants pensent qu'ils ont le droit de mettre en place leur ordre islamique en utilisant la violence. Dans ce contexte, ils font référence au petit Djihad.

À la différence de la grande majorité des musulmans qui habitent en Allemagne, ils considèrent qu'il est de leur devoir saint de s'impliquer dans une guerre permanente contre tout ce qui porterait atteinte à l'islamisme, que ce soit dans un pays musulman ou non. En ce qui nous concerne, nous pensons que les organisations islamistes ont des différences très claires dans leur attitude concernant la violence. Leur approche est différente. Les positions extrémistes sont, d'une part, représentées par certains groupes turcs présents en Allemagne qui veulent étendre leur influence au niveau culturel et social. C'est une distinction qui est très importante selon nous. Une distinction très claire peut être faite sur la base des méthodes et des moyens utilisés par ces organisations afin d'atteindre leurs objectifs. Par conséquent, en Allemagne, nous avons créé, après le 11 septembre, dans le cadre de notre travail, des catégories en ce qui concerne les activités des islamistes. La première catégorie que nous avons établie concerne les groupes de moudjahiddins qui, ayant choisi la violence, le Djihad violent, et pratiquant les activités terroristes au niveau mondial, font plus ou moins partie d'Al Qaeda. Nous appelons ces groupes, les islamistes terroristes.

La deuxième catégorie comprend les groupes islamistes qui désirent changer les conditions sociales et les formes de lois dans leur pays d'origine, en utilisant la violence, par le biais d'opérations terroristes ou par le combat. En général, ils sont entrés en Allemagne en tant que réfugiés politiques et soutiennent la lutte en apportant des fonds et un appui logistique à partir de l'Allemagne. Pour nous, c'est une menace moins grande en Allemagne que la première catégorie, puisque l'influence se fait dans leur pays d'origine. Un exemple de ce type d'organisation : le Hamas.

La troisième catégorie établie fait référence à des organisations qui exploitent les instruments constitutionnels en Allemagne afin de mettre en place les règles islamistes dans notre pays. Nous appelons « organisations parallèles », ces groupes qui visent à la mise en œuvre d'une culture islamiste dans notre pays. La plupart de ces groupes sont des groupes légaux, qui tentent de jeter les bases d'une société islamiste en Allemagne. Dans ce cadre, l'islamiste a, pour nous, différents aspects et se divise en trois catégories.

Je ne vais pas vous donner tous les détails concernant les réformes juridiques et les changements légaux. Nous pourrons peut-être aborder cela lors de la discussion. J'aimerais m'attacher à la description des mesures qui ont été prises juste après le 11 septembre, au sein du service. Tout d'abord, la première mesure adoptée a consisté à créer un nouveau service, travaillant uniquement sur l'extrémisme islamiste et sur le terrorisme islamiste. La deuxième mesure a été d'intensifier l'utilisation du savoir-faire universitaire concernant ce phénomène afin d'améliorer nos connaissances. Donc, nous avons recruté de plus en plus d'experts en matière d'études islamiques, des historiens, des sociologues, lesquels nous ont rejoints dans notre service. Je dois évoquer un autre point clé, qui est la centralisation, notamment en matière d'échanges entre toutes les autorités de la police en Allemagne, regroupées sous la bannière du service de l'antiterrorisme à Berlin. C'est notre réseau allemand contre le terrorisme international. Le BKA, c'est-à-dire la police anticriminelle en Allemagne, mon service BFV, les gardes frontières allemands, les officiers de liaison de la police fédérale et d'autres services de police, sont réunis pour travailler de paire au quotidien afin de régler ces problèmes. Dernière mesure qu'il me faut évoquer au niveau de l'organisation : le BFV, depuis la fin 2001, s'est lancé dans une coopération internationale plus intensive et a participé à différents forums d'analyse au niveau international, mais également au niveau bilatéral avec un grand nombre de pays.

En dernier lieu, j'aimerais insister brièvement sur un point : après 2001, nous avons créé de nouvelles perspectives et de nouvelles approches méthodologiques concernant l'analyse du phénomène de l'islamisme et du terrorisme islamiste. C'est pourquoi nous avons concentré nos efforts, depuis quelques années, sur des travaux d'analyse croisés entre services de police, en échangeant des informations. J'aimerais vous citer quelques exemples à ce titre.

Sur la question de la localisation et du recrutement: dans ce domaine, il y a beaucoup de questions à traiter. La première chose que nous avons faite, quand nous avons commencé à mener des projets analytiques sur le recrutement, a consisté à produire une analyse sur les facteurs clés au cœur de ce phénomène. Nous nous sommes demandés comment étaient recrutés les jeunes dans les mosquées à problème? Nous avons étudié ces mosquées pour savoir pourquoi elles sont devenues des centres de rencontre et comment elles réunissent les personnes et réussissent à les persuader de rejoindre leur mouvement. Dans ce contexte, nous travaillons sur la base d'une analyse constante et sur des processus bien établis. Nous observons aussi l'expérience des autres services européens, en particulier les leçons tirées des attentats de Madrid et de l'assassinat de T. Van Gogh aux Pays-Bas. Nous nous sommes demandés comment des jeunes nés dans les pays occidentaux, ayant été dans les écoles de ces pays et qui sont intégrés dans la société, sont devenus des adeptes de ces organisations radicales.

Un autre point focal sur lequel nous nous sommes penchés est la question de savoir si le soutien ou l'appui financier fonctionne pour les organisations extrémistes en Allemagne. Sont-elles alimentées par le biais de dons ou bien par de l'argent qui arrive uniquement de l'étranger ? Dans ce

domaine, nous avons augmenté nos efforts pour réunir des renseignements et des informations relatives aux moyens de financement et aux sources financières de ces organisations au niveau national, mais également au niveau international. Pour terminer, j'aimerais vous signaler un dernier point focal d'analyse qui est l'Internet. Nous savons tous et nous l'avons entendu ce matin, qu'Internet est un facteur clé pour la radicalisation. Parce que, par le biais d'Internet, il est possible de faire passer de la propagande en faveur d'organisations islamistes qui favorise le recrutement. Par conséquent, nous avons mené une surveillance en profondeur des sites web islamistes, des sites islamistes terroristes et de tous les sites des organisations extrémistes en général. Merci beaucoup de votre attention.

Conseiller de la Direction générale de la police espagnole :

Bonjour à toutes et à tous. Merci de me céder la parole. Avant de commencer mes commentaires, je voudrais remercier l'INHES, et aussi l'IHESI, autrefois, pour tous les moments que j'ai partagés avec ce projet magnifique qui nous a permis quelque chose qui, je crois, est unique dans notre environnement européen. À savoir, fusionner les visions du corps de police et des universitaires afin de créer un corpus de connaissances indispensables pour comprendre le phénomène du terrorisme dans notre société. Je crois pouvoir dire que je suis un sous-produit, un paradoxe vivant de cette situation. J'ai commencé ma collaboration avec l'INHES en tant que professeur en sciences politiques à l'université publique de Navarre et, actuellement, je suis conseillé de la Direction générale de la police espagnole. Il s'agit d'un déplacement physique et administratif, mais je n'ai pas fondamentalement changé mes idées. Je continue à essayer d'être cohérent vis-à-vis de certains positionnements et j'essaie toujours de confronter la recherche avec la réalité. Ce que je vais vous proposer maintenant est une réflexion autour de la réponse policière vis-à-vis du terrorisme en Espagne depuis le 11 mars 2004.

Comme nous sommes limités par le temps, je vais tout de suite vous livrer mes conclusions. et également éducative. Nous ne pouvons pas faire abstraction de ces dimensions et extraire la réponse policière de toutes les autres. Il faut essayer, par tous les moyens, de maintenir une cohérence, car cela va affecter positivement ou négativement l'efficacité de la réponse globale de la société et de l'État face au terrorisme. Partant de ce point de départ, je vais faire des commentaires.

Tout d'abord, vous allez peut-être être surpris, parce que je ne suis pas quelqu'un du terrain. J'essaie de réfléchir sur ce que nous sommes en train de mettre en place. Quelle doit être la « direction » des mesures qui sont appliquées, en ce moment, en Espagne, au sein de la police et du ministère de l'Intérieur? Nous n'imaginions pas qu'il pourrait y avoir un attentat comme celui du 11 mars. La société n'était pas prête, la classe politique non plus. Les efforts réalisés dans les structures de la sécurité intérieure ont été la conséquence de cette absence de perception qu'il pouvait exister une menace.

La situation a changé, après le 11 mars, bien sûr, et le nombre de policiers qui travaillent maintenant sur la lutte contre le terrorisme de type islamiste a considérablement augmenté, tant au sein de la *Guardia civil*, qu'au sein de la Police nationale. Il y a une augmentation, depuis un certain moment, de plus de 300 personnes qui travaillent sur le terrorisme islamiste. Une promesse du gouvernement, qui sera probablement respectée, est qu'à la fin de la législature, le nombre d'effectifs va augmenter d'environ 1 000 personnes pour lutter plus efficacement contre le terrorisme. Ce sont là les aspects chiffrés, mais il faut aussi prêter attention à l'expérience du 11 septembre aux États-Unis.

Dans le rapport élaboré postérieurement aux attentats de Madrid, nous avons reconnu la formation trop limitée des analystes, ce qui a eu pour conséquence d'empêcher de prévoir l'attaque des terroristes le 11 mars. Cette problématique est directement en rapport avec la question fondamentale de la formation. Il est nécessaire que les policiers soient prêts pour faire face à ces menaces. En Espagne, nous sommes en train de réaliser un effort conséquent afin de définir quels sont les besoins en termes de formation des analystes dans ce domaine-là.

L'expérience de la lutte contre le terrorisme nationaliste d'ETA a permis de développer un savoir-faire, une approche, mais ce n'est pas la même chose d'affronter le terrorisme d'ETA que de faire face au terrorisme djihadiste. Cependant, l'expérience préalable permet de se rapprocher plus rapidement du but. Nous avons, également, augmenté de façon substantielle le nombre d'interprètes et de traducteurs en langue arabe mais, bien sûr, il n'est pas suffisant qu'ils soient interprètes et traducteurs. Il est aussi nécessaire qu'ils soient presque des anthropologues : des personnes qui non seulement comprennent la langue dans ses différentes variables, mais qui sont aussi immergées dans la culture. Il est difficile de trouver ce genre de personnes.

Dans un autre domaine, une des innovations qui s'est imposée après les attentats a été la création du Centre national de coordination terroriste, le CNCA, qui présente certaines particularités. À la différence du JTAC britannique et d'autres organismes créés au long des dernières années, le CNCA n'est pas une organisation directrice. Elle coordonne : c'est là que réside sa différence. Elle ne dépend pas d'un service de renseignements. Il s'agit fondamentalement de développer une activité technique et non pas politique. Dans cette organisation, il n'existe pas de volonté politique d'introduire des changements substantiels. L'instrument est utile, mais nous pouvons dire aussi que, manifestement, il pourrait être amélioré.

En ce qui concerne d'autres dispositifs, comme par exemple les ressources technologiques idoines, l'investissement du corps de police est conséquent. Il ne faut pas oublier que l'application de certaines technologies peut être nécessaire. Pour le moment en Espagne, ces moyens n'ont pas été utilisés à profusion pour lutter contre le terrorisme islamiste. Un autre élément, qu'il faut souligner et qu'il faudrait probablement améliorer, est l'interconnexion entre les différentes bases de données. Il s'agit d'une question fondamentale pour augmenter la coordination de la sécurité intérieure en la matière.

Il y a un autre aspect qui est en rapport avec tout ce qui concerne la formation, c'est l'approfondissement ou la volonté d'approfondissement qui passe par la connaissance des groupes potentiellement dangereux. Au cours des dernières années, nous avons réalisé un effort très important afin de connaître les activités de ces groupes. Il est vrai que le constat est relativement inquiétant. Le nombre de centres religieux non régularisés est vraiment très important en Espagne. Dans une ville comme Murcia, de 300 000 habitants, nous avons environ 30 à 40 centres religieux musulmans dont nous ne savons quasiment rien. C'est là que peut se produire la socialisation primaire. Les secteurs les plus radicaux du milieu djihadiste sont conscients que le risque d'être intercepté par la police existe. Donc, ils pensent à des solutions autres pour éviter d'être repérés.

Concernant d'autres aspects comme le financement, nous pensons que la surveillance des processus de financement de ces groupes revêt un caractère important. En Espagne, notre expérience est grande en la matière, car, depuis plus de dix ans, lorsque nous avons commencé des enquêtes policières en matière antiterroriste concernant la lutte contre l'ETA et d'autres organisations, nous avons développé les recherches et les enquêtes à caractère économique. Les attentats de 2004 peuvent être commis avec un montant minimum. Il n'y a pas besoin de beaucoup de moyens. Le problème se situe dans

l'identification des transferts d'argent. Certains policiers adoreraient pouvoir visualiser comment, avec un grand attentat, se fait un virement d'une banque à l'autre. Cela serait magnifique pour les policiers, mais ce n'est pas le cas. Quelle est l'importance de la recherche financière? Il faut éviter que ces groupes s'établissent sur le territoire espagnol de façon certaine et financent des pratiques, des politiques de diffusion dans les secteurs qui permettent la transmission du message radical. Quand nous percevons le financement, c'est la façon d'empêcher que ne s'établissent des structures qui vont servir de base de recrutement pour de futurs terroristes.

Un aspect assez nouveau, dans ce que je suis en train de présenter, réside dans la mise en avant d'analyses transversales. Les groupes terroristes utilisent n'importe quelle brèche pour établir leur influence, notamment au niveau des espaces sociaux. Ils peuvent s'introduire par le crime organisé, par le biais de collectifs, de personnes qui ont une vision, non pas peut-être désespérée mais, en tous les cas, des groupes qui, en situation d'échec, sont très critiques vis-à-vis de leur quotidien. Ce sont des milieux qui ne sont pas forcément des milieux délinquants. En l'espèce, il serait très intéressant de pouvoir établir des indicateurs en rapport avec les profils, afin de pouvoir détecter des situations de risque concernant la possible émergence de groupes terroristes. Cette analyse nécessite une approche transversale.

Un autre élément qui attire particulièrement notre attention est le renforcement de la coopération au niveau international. Les relations et échanges avec les pays européens, en la matière, sont très positifs, tout particulièrement avec la France. Ce qui est intéressant, malgré les tendances que l'on met en avant au sein de l'Union européenne, ce sont les relations bilatérales. Finalement, les rapports bilatéraux sont ceux qui produisent les fruits les plus importants. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas faire un effort concernant les échanges multilatéraux au sein de l'Union, grâce aussi au soutien d'Europol, bien entendu. Il est un peu triste, pour vous citer une anecdote, que l'un des terroristes, ayant participé aux attentats du mois de mars en Espagne, soit parvenu à s'échapper et n'ait pu être arrêté en Serbie qu'après avoir parcouru toute l'Europe. Sa non-identification signifie qu'il existe une carence concernant le transfert d'informations et la coordination entre les différentes polices. Il avait été repéré, mais les renseignements n'avaient pas été communiqués.

Dans la coopération internationale, j'aimerais aussi souligner que nous portons une attention particulière à ce que peut représenter l'Europe. Il y a encore beaucoup d'efforts à fournir pour créer une structure antiterroriste européenne efficace, mais il est aussi nécessaire d'observer, du point de vue de l'Espagne, d'autres scènes comme le nord de l'Afrique, à laquelle nous attribuons une importance croissante. Il en va de même pour d'autres scènes comme les pays de l'ancienne Union soviétique et les pays d'Asie dont nous n'avions pas vraiment de nouvelles, avant, en Espagne. Actuellement, nous sommes en train d'activer dans les ambassades nos attachés de police pour avoir des informations sur ces régions-là. Je suis à votre disposition, maintenant, pour répondre aux questions que vous voudrez bien me poser, merci.

Membre du cabinet de la Direction générale de la Police nationale française :

Merci, maintenant je laisse la parole au représentant de l'UCLAT.

Représentant de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT):

Merci beaucoup. Messieurs les préfets, mesdames et messieurs. L'introduction de cette table ronde vous précisait que la France a eu le désavantage d'être parmi les premiers visés par le terrorisme islamiste. Effectivement, dès les années 1980, la France a été le siège du terrorisme islamiste, qui s'est importé sur notre territoire, mais également de toutes les formes de terrorisme. Nous avons coutume d'appeler et de qualifier cette période d'« années noires » du terrorisme. D'abord, nous avons dû faire face au terrorisme idéologique, qui sévissait à cette époque, avec Action directe. Nous avions aussi le terrorisme étatique avec les Iraniens, le terrorisme libyen, le terrorisme syrien, ainsi que le problème arménien qui s'est exporté sur notre sol. Nous avions les Palestiniens également, qui essayaient de faire valoir leur cause, avec le FPLP et qui visaient régulièrement des cibles israéliennes ou des représentations internationales. De même, nous avions déjà Carlos, ce véritable VRP du terrorisme qui allait préfigurer un peu cette transnationalité existant aujourd'hui dans le terrorisme. Ce dernier agissait pour le plus offrant, et travaillait déjà, d'ailleurs, avec ceux qui représentaient le terrorisme indépendantiste ou autonomiste puisqu'il faisait partie commune avec ETA. Nous avions la partie française de l'autonomisme basque avec IPARETARAK, qui agissait. Et nous avions les débuts, également, dans les années 1970, et encore plus en 1980, du terrorisme corse et également du terrorisme séparatiste breton. Donc, en matière de terrorisme, nous étions particulièrement « servis ». C'est la raison pour laquelle, au cours des années 1980, les pouvoirs publics ont pris le problème à brasle-corps, avec un constat pragmatique qui était d'essayer de trouver une coordination dans l'action des services agissant dans le domaine antiterroriste. Dès 1984, a été créée, rattachée directement à la Direction générale de la Police nationale, l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste à laquelle j'appartiens.

Il a donc fallu se retrousser les manches et opérer de véritables réformes de structure, tant administratives que judiciaires. Je vais vous demander essentiellement de retenir trois dates qui sont véritablement fondamentales en ce qui concerne l'expérience française. Cela a été tout d'abord 1986, avec une véritable centralisation et une spécialisation des services dans la lutte antiterroriste, centralisation également dans la partie judiciaire. 1996 marque la prise en compte de la neutralisation préventive des réseaux, tant opérationnels que logistiques, qui agissaient sur notre pays. Et puis, très récemment, le 23 janvier 2006, nous avons assisté à la mise en œuvre d'une réforme fondamentale dans le domaine antiterroriste, avec la prise en compte de la détection précoce en ce qui concerne la lutte. Si vous le voulez bien, ce sont trois dates, trois éléments clés que je vais maintenant vous détailler.

1986. Je vous le disais, au plus fort des actions terroristes qui se commettent sur le territoire français, on assiste à la prise en compte d'une spécialisation nécessaire et indispensable dans le domaine de la lutte antiterroriste. Tout d'abord, avec la centralisation de la poursuite assurée par le procureur de la République en France. C'est donc le parquet de Paris qui est chargé de la poursuite en ce qui concerne le fait terroriste, quel que soit son champ d'application, qu'il soit autonomiste ou international. Est mis également en place, la centralisation de l'instruction, via la création du juge d'instruction antiterroriste au tribunal de grande instance de Paris. Ce sont des juges d'instruction qui ont une compétence nationale. La centralisation s'effectue aussi au niveau du jugement, avec la création des cours d'assises spéciales qui ne sont composées que de magistrats. Là aussi, c'est la cour d'assises spéciale de Paris qui dispose d'une compétence nationale et universelle, en matière de phénomène terroriste.

Cette spécialisation a été récemment étendue, le 23 janvier dernier, par la centralisation de l'application des peines puisque, aujourd'hui, c'est le juge d'application des peines du tribunal de

grande instance de Paris qui a en charge le suivi et l'application de la peine, pour l'ensemble des terroristes incarcérés sur notre territoire. La raison essentielle qui a présidé à cette réforme a été notamment la remise en liberté, comme vous le savez, de membres d'Action directe pour des raisons particulières, alors que dans d'autres tribunaux de grande instance, pour les mêmes demandes qui étaient faites pour d'autres compagnons d'Action directe, cette requête n'avait pas été prise en compte. Il y a aussi, bien sûr, des soucis de sécurité puisque la centralisation de l'application des peines permettait également de faire des transferts non limités avec des effectifs ayant l'habitude de travailler dans ce domaine.

Voilà, rapidement brossé, en ce qui concerne le judiciaire, l'évolution vers la spécialisation due à la loi de 1986. Cette tendance va aussi se porter dans le domaine procédural. En matière de droit commun, même si cela est un peu moins vrai aujourd'hui, notamment depuis une réforme de 2004 qui a pris en compte l'aspect particulier de la criminalité organisée. Mais, en tout cas, dès 1986, alors que le droit commun voulait que la police puisse retenir à sa disposition, pendant deux jours uniquement, un individu ayant commis un crime ou un délit, en matière de terrorisme comme en matière de stupéfiant, le législateur allait nous autoriser à retenir cet individu jusqu'à quatre jours si nécessaire, avec, lorsque l'avocat va intervenir dans la garde à vue, la possibilité de pouvoir différer son intervention jusqu'au troisième jour (de la garde à vue). Les perquisitions de nuit ont été, à cette époque, rendues possibles, sous certaines conditions bien sûr, et sous contrôle d'un magistrat. Autre spécificité française en matière antiterroriste, la possibilité de faire une visite domiciliaire en enquête préliminaire, sans l'assentiment de la personne chez qui elle était exercée. Ce dispositif est véritablement dérogatoire par rapport au droit commun, puisqu'une enquête préliminaire, comme vous le savez, peut ne reposer que sur un simple renseignement. Avec ce simple renseignement, les services de police, bien sûr sous le contrôle d'un magistrat, pouvaient intervenir chez un individu, vérifier les éléments qui étaient allégués, faire une perquisition et essayer de retrouver des indices ou des éléments matériels susceptibles de corroborer cette information et ce, sans l'assentiment de la personne chez qui elle était réalisée. Voilà, rapidement, la première centralisation et la première prise en compte du phénomène terroriste qui a été faite sous le sceau de l'urgence, étant donné les risques qui existaient sur notre territoire.

En 1996, peu de temps après la campagne du GIA qui, là aussi, était venue s'exporter sur notre sol, pour nous punir en considérant, à tort ou à raison, que la France était liée avec l'autorité algérienne dans l'arrêt du processus démocratique des années 1990. Le GIA a décidé de sanctionner la France par sa campagne d'attentats de 1995, qui s'est poursuivie jusqu'à l'attentat de Port Royal du 4 décembre 1996. Cette vague d'attentats marque la véritable prise en compte de la neutralisation préventive des réseaux, avec la création de la pierre angulaire du système antiterroriste français, à savoir : l'incrimination d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Cette catégorie juridique permet – et c'est une spécificité procédurale – de retenir contre un individu ou un groupe d'individus, des éléments qui, en soi, au niveau du droit pénal, ne pourraient permettre de retenir nos responsabilités. Ce sont, en général, des éléments épars qui, mis en commun et confrontés, permettent d'affirmer que ces individus sont en train de préparer une action terroriste. Cette incrimination revêt la force considérable de pouvoir stopper des réseaux qui se créent ou perdurent sur notre territoire avant qu'ils ne passent à l'action.

Il existe toutefois une faiblesse : bien souvent, vous allez avoir affaire à ce que nous appelons de « belles équipes » ou de « beaux réseaux », mais pas forcément à de belles affaires. Pourquoi ? Parce que

l'idée, en raison de notre principe de précaution absolue, est d'intervenir le plus en amont possible afin d'éviter qu'ils ne passent à l'acte. Cependant, plus vous intervenez en amont, et moins vous aurez la possibilité de déterminer la finalité du projet terroriste. Or, il faut malgré tout, pour que l'affaire puisse être portée devant les tribunaux et que les individus puissent être neutralisés le plus longtemps possible, que nous puissions arriver à démontrer qu'ils avaient bien un projet terroriste en ligne de mire. C'est toute la difficulté de cette incrimination : autoriser les services de sécurité et les services judiciaires à pouvoir neutraliser, le plus tôt possible, les équipes logistiques ou opérationnelles qui agissent sur notre territoire, mais le faire à la fois assez tard pour être sûr de récupérer des éléments ou des indices dans ces affaires. Indices qui doivent être suffisants pour permettre, à terme, de pouvoir aller jusqu'à une condamnation. *Grosso modo*, si vous voulez, la France, depuis 1996, a un système complet.

Il ne manquait plus que le réinvestissement du champ administratif pour pouvoir essayer de faire ce que nous appelons aujourd'hui la détection précoce. Il s'agit d'intervenir le plus en amont possible en redonnant le véritable pouvoir d'enquête ou de renseignement à tous les services de sécurité. Cette idée a présidé, là encore sous le sceau un peu de l'urgence, suite aux attentats de Londres de juillet dernier, avec la réforme antiterroriste qui a été adoptée par le Parlement français le 23 janvier 2006. Cette loi va offrir aux services de sécurité, or champ judiciaire, des pouvoirs d'investigation considérables, avec cette idée, tout de même, d'un véritable équilibre avec la protection des libertés individuelles. Cela signifie que la plupart des clauses adoptées feront l'objet d'un rendezvous devant le Parlement, au bout de cinq ans.

Que va permettre cette réforme à l'avenir ? Tout d'abord, bien sûr, et au regard de l'expérience londonienne, cette réforme va permettre de rattraper le retard français au niveau de la vidéosurveillance : le parc français s'évalue approximativement entre 300 000 et 400 000 caméras sur l'ensemble du territoire national. Vous savez qu'à Londres, il dépasse le million de systèmes de vidéosurveillance. En France, nous estimons à peu près la non-validité des systèmes de vidéosurveillance aux trois quarts du parc, soit parce que les caméras sont inexploitables par des services de police ou de sécurité, soit parce que ces dernières reposent sur des systèmes d'enregistrement informatiques obsolètes, soit enfin parce qu'elles ne sont plus du tout en état de marche. Le législateur nous autorise aujourd'hui et va autoriser l'ensemble des opérateurs privés qui le souhaitent à pouvoir s'équiper de vidéosurveillance, suite à une demande qui sera déposée, bien sûr, auprès de l'autorité administrative. Sur ce point, le législateur va même plus loin, puisqu'il sera, désormais, possible de pouvoir contraindre les opérateurs privés à installer de tels dispositifs, en raison de la sensibilité de l'entreprise. Par exemple, dans le domaine énergétique ou dans le domaine biologique, chimique, ou que sais-je encore, en raison de l'infrastructure particulière qu'ils gèrent, comme un ouvrage d'art, les associations culturelles, les associations religieuses, les établissements qui reçoivent du public, tous ces opérateurs privés devront s'équiper de vidéosurveillance même s'ils ne le souhaitent pas, puisque les pouvoirs publics auront un véritable pouvoir de contrainte.

Pour que cette réforme soit efficace, il fallait, bien sûr, que hors champ judiciaire, je le répète, les services de sécurité puissent avoir accès à l'ensemble des données qui peuvent être recueillies. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont pensé à un véritable cahier des charges qui va permettre la mise en œuvre de normes d'équipements de vidéosurveillance pour que les services de sécurité puissent aller récupérer les données indifféremment à tel ou tel endroit, sans problème de compatibilité.

La création d'une réquisition administrative constitue, elle aussi, une mini-révolution. Ce dispositif va permettre aux services de sécurité de pouvoir avoir accès, encore une fois hors champ judiciaire, à l'ensemble des données de connexion, que ce soit téléphonie ou Internet, avant même une enquête devant un magistrat. Comme vous le savez, aujourd'hui l'ensemble des enquêtes relatives à la téléphonie ne concerne pas les conversations qui sont intéressantes, mais essentiellement les contacts et les lieux où ont été activées les bornes téléphoniques. Encore une fois, dans le souci de protection des libertés individuelles, la réforme a créé une autorité, rattachée au ministère de l'Intérieur. Cette institution, qui n'est certes pas indépendante mais reste tout de même extérieure aux services de sécurité, sera chargée, sous le contrôle bien sûr de la Commission nationale des intersessions de sécurité, de valider les demandes qui sont faites. En France, nous estimons ces demandes, à plus de 200 000 par an. Pour être tout à fait exhaustif, nous soumettons désormais l'ensemble des cafés Internet et des opérateurs Internet mobiles aux mêmes obligations que les opérateurs d'Internet et de téléphonie : Wanadoo, SFR, etc. L'idée ne sera pas forcément de récupérer les mêmes données, mais cela nous permettra de disposer de disques durs suffisants puisque, en matière de renseignements, nous pouvons récupérer les données qui sont contenues dans les unités centrales. Dans l'affaire de Richard Reid, cet individu qui avait voulu faire sauter un vol d'American Airlines en décembre 2001, il était intervenu à Paris mais aussi à Bruxelles et également en Hollande, à partir de Cybercafés où, en moyenne, il y avait plus de 400 machines pour un seul disque dur.

Nous aurons également un accès direct à de nombreux fichiers administratifs qui étaient détenus par le ministère de l'Intérieur mais qui n'étaient pas en consultation directe pour les services de sécurité. Il s'agit de l'ensemble des fichiers qui concernent les permis de conduire, les cartes d'identité, les passeports avec bientôt la biométrie, mais également le fichier des étrangers et des expulsés. Enfin, nous allons avoir un meilleur contrôle des déplacements internationaux puisque, vous le savez, l'antiterrorisme commence d'abord par une veille de nos frontières. La future création d'un fichier du contrôle transfrontalier nous permettra de croiser, en fonction de destinations particulièrement choisies, les données qui seront contenues par les voyageurs circulant avec l'ensemble des données qui seront détenues par les compagnies aériennes. L'ensemble de ces fichiers, l'ensemble de ces pouvoirs accrus ne sera accordé, bien sûr, qu'à des services déterminés, qui agissent au sein de l'antiterrorisme.

Enfin, il y a également la possibilité de pouvoir prendre des photos des véhicules se déplaçant sur les axes routiers. À cela, vous allez me dire, rien de nouveau, puisque lorsque vous faites un excès de vitesse, vous êtes, bien sûr, photographié. La possibilité qui est offerte par cette loi est de photographier les occupants, y compris lorsqu'ils roulent dans des conditions tout à fait normales. Là encore, tout un champ de garanties va être offert, de manière à ne pas pouvoir empiéter sur les libertés individuelles, en particulier *via* un système d'effacement automatique de ces données, si ces individus ne correspondent pas à des personnes recherchées. Je vous remercie de votre attention.

Représentant du département contre-terroriste de la Direction de la Police nationale turque :

Mesdames et messieurs, je viens de la Police nationale turque, et de son département antiterrorisme. J'aimerais faire une présentation très brève sur la lutte antiterroriste en Turquie. Avant de passer à ma présentation, j'aimerais vous décrire rapidement la police turque. Le ministère de l'Intérieur, qui dépend des services du Premier ministre en coopération avec les agences de la police, gère le contre-terrorisme en Turquie. Il y a trois organisations différentes qui, sous le contrôle du ministère

de l'Intérieur, traitent du contre-terrorisme : la Direction générale de la police, le commandement général de la gendarmerie et les garde-côtes. L'autorité centrale de la direction générale de la police comprend un directeur général, cinq directeurs adjoints et directeurs de départements qui sont répartis selon leur domaine de responsabilité. Selon l'organisation de la police, le directeur général de la police gère les activités de contre-terrorisme, par le biais de trois institutions différentes : le service de renseignements, les forces spéciales et le département du contre-terrorisme qui comprend les différents services établis dans 81 villes en Turquie.

La Turquie a subi beaucoup d'attaques terroristes. Pendant trente ans, elle a connu beaucoup de réseaux terroristes. Ces organisations mènent leurs activités en milieu rural et urbain et sont animées par des idéologies marxistes, léninistes et intégristes. Les activités terroristes ont causé la mort de plus de 30 000 citoyens et ont engendré des pertes économiques énormes. Les civils qui ont été assassinés avaient résisté à ces terroristes. La Turquie a eu affaire au terrorisme d'extrême gauche, d'extrême droite, des terrorismes arméniens, en particulier entre les années 1970 et 1980.

Les organisations terroristes en Turquie sont réparties en différentes catégories. Il y a les organisations terroristes d'extrême gauche, les organisations séparatistes, les groupes intégristes et ceux qui ont des liens avec Al Qaeda. Les organisations d'extrême gauche en Turquie sont le DHKPC, le TPKML et le MLKP. Les organisations terroristes séparatistes s'appellent le PKK. Le PKK a été établi le 27 novembre 1978 et a commencé à mener des activités par des raids d'attaque terroristes à Eruh, au mois d'août 1984. Du fait d'une idéologie marxiste léniniste, ce groupe avait pris pour cible l'État. Leur but était d'établir un État kurde en Turquie, en Syrie, en Iran, en Irak. Le PKK est responsable de beaucoup d'attaques et a tué des milliers de civils, en particulier dans l'Est et le Sud-Est de la Turquie. Abdullah Öcalan a été capturé en 1999 et a été jugé et condamné à la peine de mort. Bien sûr, par la suite, la peine capitale a été abolie en Turquie. Cela veut dire que Öcalan doit passer le reste de sa vie en prison. Réalisant qu'elles allaient être catégorisées par l'Union Européenne comme terroristes, ces organisations ont organisé un congrès afin de se renommer le Kadek, c'est-à-dire le congrès du Kurdistan pour la liberté et la démocratie. En novembre 2003, l'organisation a annoncé dans la presse que les actions seraient menées sous le nom de Kongragel. Il faut bien remarquer que la direction du PKK et du Kadek est presque identique à celle du PKK Kongragel. Après son deuxième congrès, qui a eu lieu en mai 2004, des dirigeants de haut niveau ont quitté l'organisation, du fait de divergences. L'organisation terroriste PKK Kongragel a réuni de l'argent de la diaspora turque vivant en Europe en faisant payer des cotisations à ses membres et en utilisant des centres culturels et d'autres moyens pour récolter de l'argent. D'autre part, cette organisation obtient de l'argent par le biais de la criminalité organisée, des mafias, par la vente de drogues, trafics d'êtres humains et trafics d'armes. Cette organisation, qui a pris plusieurs noms, a été catégorisée comme une organisation terroriste dans différents pays.

Les organisations intégristes sont motivées par la religion. L'objectif principal pour les organisations terroristes religieuses est de renverser la république laïque qui a été créée par Ataturk. En retour, leur objectif est d'instituer un État islamique. Ils veulent exploiter le sentimentalisme religieux des Turcs, et en particulier de la classe moyenne. Leurs activités s'opèrent en particulier dans le cadre d'organisations telles que le Hezbollah. Le Hezbollah turc a été créé au début des années 1980, dans le Sud-Est de la Turquie. En janvier 2000, une opération très importante a été menée contre cette organisation, à Istanbul. Au cours de cette opération, le meneur de l'organisation a été capturé et est décédé. De nombreuses informations ont pu être saisies dans sa maison. Une année

après cette opération, en janvier 2001, cette organisation a assassiné le chef de la police à Diyarbakir, ainsi que cinq policiers. Dans une période de temps très courte, quatre des assassins ont été capturés et tués lors de cette opération tandis que dix ont été arrêtés et emprisonnés. Le résultat de cette opération a contribué à améliorer notre connaissance de ce mouvement et de ses membres.

(...)

Avant et après les attaques terroristes du 11 septembre, beaucoup d'activités terroristes ont été menées dans notre pays par des groupes terroristes liés à Al Qaeda. Un facteur important est que les organisations terroristes ont utilisé comme terrain d'entraînement des zones de conflit et des régions déstabilisées dans le monde. Ces endroits peuvent être aussi appelés des bases terroristes et servent à exporter le terrorisme vers le reste du monde. Les incidents terroristes attribués à Al Qaeda ont été commis fin 2003 en Turquie. Le 15 décembre 2003, deux attaques ont été menées contre deux synagogues en Turquie. Le 20 novembre 2003, le consulat et une banque britannique, HSBC, ont été attaqués par des attentats à Istanbul. Ceux-ci ont été accomplis à l'aide de bombes placées dans des camions. 58 personnes ont été tuées, y compris trois policiers, ainsi que des personnels consulaires britanniques et il y a eu une centaine de blessés. Après cet attentat terroriste, les coupables ont été arrêtées en très peu de temps. Pendant l'enquête, il a été établi que les terroristes avaient été formés et entraînés en Afghanistan. Au total 172 personnes ont été arrêtées, et 46 d'entres elles ont été placées sous le contrôle des autorités judiciaires.

Quelles sont les leçons tirées de ces attentats? Il ne faut pas négliger que le terrorisme est un crime mondial et doit être contrôlé par tous les pays. Les organisations terroristes ont besoin de ressources financières pour mener leurs activités. Des substances chimiques très simples peuvent être utilisées et sont faciles à trouver dans toute boutique et toute droguerie. Les criminels peuvent aussi utiliser de faux documents pour préparer leurs attentats. Les cibles potentielles doivent être protégées. Les équipes de sécurité doivent être formées contre les risques du terrorisme. Les terroristes ont de bonnes connaissances techniques et les publications des organisations terroristes doivent être étudiées de près.

La Turquie a constamment développé de nouvelles mesures dans différentes régions, pour faire face à la menace. Même si les organisations terroristes cherchent de nouveaux moyens d'approche afin de contrer nos mesures, les techniques terroristes restent bien connues de nous et nous suivrons leurs évolutions. La Turquie se réjouit de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 1373 qui constitue un très bon instrument global pour combattre le terrorisme. La Turquie a ratifié les douze conventions des Nations unies concernant le terrorisme, en plus des engagements internationaux. La Turquie contribue à l'adoption de textes de base et de documents tels que des résolutions des Nations unies et du Conseil de l'Europe, pour prévenir et combattre le terrorisme au niveau régional et international. Au niveau de l'OTAN, la Turquie a constamment maintenu le point de vue selon lequel le terrorisme doit être vu comme une nouvelle menace au sein de l'alliance et doit être traité comme un concept stratégique, après les attaques haineuses contre les États-Unis. Le 11 septembre 2001, en tant qu'allier de l'OTAN, la Turquie a largement soutenu l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord. Comme cela était le cas auparavant, la Turquie va soutenir tous les efforts menés par l'OTAN et les autres agences internationales en ce qui concerne le combat contre le terrorisme. Le fléau du terrorisme ne peut pas être affilié à une religion spécifique, ni à une entité ethnique ou à une race. Les organisations terroristes existent partout. En tant que pays qui doit faire face à la haine terroriste depuis de nombreuses années, la Turquie est tout à fait déterminée

à continuer activement ses efforts pour améliorer la coopération internationale pour combattre le terrorisme. En conclusion, le terrorisme, qu'il soit local ou régional, tel qu'il l'était par le passé, est devenu un phénomène mondial et doit donc être combattu au niveau mondial. C'est pour cette raison que la coopération internationale est, de toute première importance, quel que soit le statut du pays impliqué. Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention.

Membre du cabinet de la Direction générale de la Police nationale française :

Merci. Nous avons pris un peu de retard, mais nous allons prendre du temps tout de même pour des questions ou interventions.

Membre du Centre d'études et de prospective de la Police nationale française :

Il y a l'élaboration des dispositifs antiterroristes et leur mise en place. Ne pensez-vous pas que la question de leur interprétation est désormais décisive? Je songe ici à la polémique récente, née aux États-Unis, sur l'abus ou non de pouvoir qu'a représenté l'utilisation de certaines dispositions du Patriot-Act, pour mettre sur écoute certains citoyens? Donc, pour résumer, ne pensez-vous pas qu'il ne s'agit pas simplement d'imaginer des contre-pouvoirs, des garanties, mais aussi d'éviter les querelles, les polémiques, les divergences d'interprétation – et je souligne ce mot – quant aux latitudes, aux marges de manœuvre offertes par ces dispositifs de lutte antiterroriste? Merci.

Membre du cabinet de la Direction générale de la Police nationale française :

Je ne sais pas qui peut répondre à cette question. Je crois que la vie est ce qu'elle est. Il n'est pas possible, il ne sera jamais possible, dans un sujet aussi sensible, d'empêcher toute polémique, toute discussion, voire parfois des erreurs. Il n'y a pas que les États-Unis. En France, l'actualité le montre, qui tend à prouver que, à certains moments, des critiques apparaissent contre certains aspects de la lutte anti-terroriste. Je ne suis pas sûr que nous puissions l'éviter. Ce que je crois, en tout cas, c'est qu'il faut que les textes soient suffisamment clairs et précis dans les dispositifs qu'ils mettent en place, pour limiter au maximum ces marges d'interprétation qui laissent le champ à des abus à venir. Je crois que la loi française antiterroriste de janvier dernier a certes donné des pouvoirs aux services spécialisés de la lutte antiterroriste, mais en les encadrant de manière suffisamment précise pour limiter au maximum ce type de risques. Maintenant, si un de mes collègues veut répondre.

Représentant de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT):

Merci. Je veux juste pour compléter dire que, effectivement, la loi du 23 janvier 2006, comme d'ailleurs la plupart des lois européennes, tend plutôt à prendre la mesure de la menace qui pèse aujourd'hui sur chacune de nos démocraties. Ce n'est pas par plaisir que cette réforme a été prise. Elle tient aussi compte de la réalité. La France, comme ses partenaires, est particulièrement visée par la menace du djihadisme global. Je pense que la première protection des libertés est quand même de protéger la sécurité, quoique nous en disions, et c'est notre responsabilité.

La loi du 23 janvier est surtout un texte d'équilibre, comme je vous l'ai dit, mais j'ai dû faire court. Je pense que c'est un texte d'équilibre puisque la plupart des clauses qui ont été adoptées sont

des clauses révisables. Il y en a certaines qui ne sont prévues qu'à terme et qui ne seront pas reproduites. Je vous rappelle quand même que la possibilité qui a été offerte aux services d'investigation, de pouvoir demander des éléments de connexion, ne concerne pas les écoutes administratives. Les Américains, eux, ont cette possibilité-là; nous, non. Les écoutes administratives sont parfaitement encadrées en France, depuis 1991. Elles sont sous contrôle de magistrats. En outre, nous ne demandons que des données de connexion. Là aussi, il y a eu tout un système de contre-pouvoir qui a été inventé ab initio par le législateur, avec la création de cette fameuse haute autorité. Certes, celle-ci est rattachée au ministre de l'Intérieur, mais après avis et sur proposition conforme de la Commission nationale des intersessions de sécurité. Vous voyez que, malgré tout, même s'il faut, à un moment donné, se donner les moyens de pouvoir lutter le plus efficacement possible contre les réseaux qui agissent contre les pouvoirs publics et contre la population, des précautions ont été prises concernant la garantie des libertés individuelles. Mais, vous avez raison, cela fait débat partout en Europe, sous le regard d'ailleurs parfois amusé des pays du Moyen-Orient qui constatent aussi que les démocraties européennes, lorsqu'elles sont menacées, n'hésitent pas à prendre des législations adaptées.

Représentante de l'Office fédéral allemand de protection de la constitution (BFV) :

En ce qui concerne le côté allemand, j'aimerais faire une remarque très simple et rapide pour répondre à votre question. Que s'est-il passé en Allemagne après les attaques du 11 septembre ? Immédiatement après l'attentat terroriste aux États-Unis, presque tout a été rendu possible en Allemagne. Toutes les mesures que vous pouvez imaginer ont été rendues possibles. Maintenant, il y a un retour dans le débat public. D'après ce que nous pouvons voir, les gens veulent un équilibre entre, d'une part, les droits et les libertés individuelles et, d'autre part, la sécurité. Nos lois antiterroristes, adoptées par le Parlement en 2002, vont être évaluées en 2007. Donc, il va nous falloir réagir au cas par cas. Du fait de notre constitution, il existe beaucoup de limites en ce qui concerne les activités des services secrets. Je ne pense pas que nous limitions la liberté individuelle en Allemagne. D'autre part, le public allemand pense que les services secrets allemands et la police en général doivent assurer leur sécurité à tout moment.

Chercheur français (A):

Je voudrais insister sur l'idée que le contre-terrorisme fait partie du problème et n'est pas simplement un instrument de répression. Quand je dis cela, je voudrais bien être clair, je ne suis pas hostile à l'action de la police. J'ai étudié le conflit nord-irlandais, j'ai étudié le conflit basque et j'ai parfaitement conscience qu'un des facteurs qui a conduit au processus de paix est le nombre d'arrestations de terroristes dans ces deux régions du monde. Ce n'est pas le seul facteur, mais il a été très important. J'en ai conscience. Mais je sais aussi qu'un des objectifs du terrorisme est de faire ressembler la société qui l'attaque au tableau qu'il en fait, c'est-à-dire, de la faire agir en miroir. Dans ces conditions, il y a une responsabilité de la part de la société, de la part des forces qui luttent contre le terrorisme. Les observateurs disent en général, qu'il y a, en gros - c'est le pourcentage qui revient le plus souvent - 1 % de citoyens européens, qui sont musulmans ou de culture musulmane, qui pourrait être classé parmi des sympathisants des activistes de l'islamisme violent. Cela veut dire, en France, combien ? Entre 40 000 et 60 000 personnes ! Il y a 6 millions, 5 millions de musulmans ou de gens

de religion musulmane, qui vivent en France et se sentent totalement stigmatisés parce que, dans leur sein, il y a 40, 500 000 personnes. Que pouvons-nous faire pour éviter cette stigmatisation? Sommes-nous impuissants?

À mon avis, non. Nous voyons tout de suite que cette conférence n'est pas une conférence sur l'égalité des hommes et des femmes. Puisqu'il y a une communicante, ce n'est pas une conférence féministe. Mais nous pouvons avoir une conférence sur l'islamisme intégriste violent sans que les intéressés, sans que des représentants, des participants de ces 4,960 millions de personnes qui vivent en France ne soient présents. Ce que je veux dire par là, c'est que, au Pays basque, que ce soit les initiatives politiques, les colloques, toutes les initiatives, les Basques qui étaient hostiles à l'ETA étaient présents, actifs, invités, valorisés. En Irlande du Nord, les catholiques modérés ont toujours été présents dans les réunions politiques. On leur donnait une place. Il devenait impossible de dire : « Les catholiques sont des terroristes » ; ou encore : « les Basques sont des terroristes ». La question qui se pose est comment rendre présent cette majorité silencieuse ? Pourquoi ne parlent-ils pas ? Nous pouvons les intégrer aussi, peut-être, dans la police, à des hauts niveaux, pourquoi pas ? Mais, s'il y a la volonté de le faire, je crois que cela deviendrait un point important parce que, encore une fois, la base principale de recrutement du terrorisme, c'est de dire que les musulmans ne peuvent pas recevoir, dans un pays occidental, un traitement d'égalité.

Membre du cabinet de la Direction générale de la Police nationale française :

Merci. Je crois que vos observations sont justes. Toutefois, il faut bien observer que le problème du terrorisme djihadiste ne se pose pas que dans les pays majoritairement chrétiens et que nous oublions souvent que les pays qui ont été le plus gravement atteints, en termes de victimes, sont des pays musulmans. L'expérience de la Turquie a été présentée. Bien entendu, nous ne pouvons pas oublier, si près de l'Algérie, que c'est quand même dans ce pays-là, aujourd'hui encore, que l'extrémisme islamiste a fait le plus de victimes, qui se comptent par dizaines, peut-être par centaines de milliers.

Je crois que dans nos sociétés d'origine ou de tradition majoritairement chrétienne, nous devons veiller tout particulièrement à ce que l'amalgame soit toujours évité. Mais je crois quand même que beaucoup de musulmans sont bien conscients que sur le plan du terrorisme, il n'y a pas de stigmatisation globale de leur communauté. Honnêtement, je ne pense pas que l'activité antiterroriste soit aussi stigmatisante. Il y a des problèmes sociaux bien sûr, mais qui ne tiennent pas spécifiquement, à mon avis, au problème du terrorisme. Y-a-t-il d'autres interventions ?

Chercheur français (B):

Je travaille au Centre de recherche des écoles de Coëtquidan. J'enseigne également à Sciences Po. Je voulais revenir sur la question du *profiling*. Il y a une expérience qui a été menée en ce qui concerne le *profiling* en Allemagne, par le Land de Hambourg. Expérience qui, ensuite, a été reconduite au niveau national. Les résultats sont assez catastrophiques parce que, finalement, le profilage dépend des conditions de départ. Soit les critères sont choisis de manière trop large et, dans ce cas, les populations qui sont englobées dans les profils sont trop larges ; soit les critères sont définis de manière trop précise et, cette fois, beaucoup de gens pourraient échapper à ce que nous appellerions

un profilage de population. En ce qui concerne la partie allemande, ce profilage avait été fait de manière assez large, conduisant à mettre en fiches un groupe très important. On arrive ici sur une des principales conséquences d'un tel dispositif: la gestion de la banque de données. Mettre en fiches, finalement, les populations que nous voulions surveiller. Je n'irai pas plus loin dans ce domaine.

Autre point essentiel, le profilage suppose de mettre en place un suivi dynamique des gens que vous avez profilés. Faire du *profiling* nécessite de suivre les personnes afin de savoir si celles-ci correspondent bien finalement aux critères que vous avez élaborés. Cela conduit à une autre perversion, à mon sens, qui réside dans cette course à la détection précoce. En France, je pense que vous avez été témoins de cette discussion, sur le fait de profiler au plus tôt les jeunes scolaires, de façon à savoir s'il n'y avait pas des tendances criminogènes dès la naissance. Cela pose d'ailleurs et par ailleurs, en sociologie, une question beaucoup plus fondamentale : est-ce que la violence est le produit de quelque chose d'erratique ? Ou est-elle vraiment le produit d'une socialisation ? Merci.

Conseiller à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne :

Pour faire suite, toujours, sur le thème du *profiling*. Dans la droite ligne de ce que vient de dire l'interlocuteur précédent, un petit éclairage européen sur ces travaux. Bien entendu, l'Union a tenté de s'intéresser à deux choses : premièrement, les normes de *profiling* et, deuxièmement, existe-t-il ce que nous avons appelé des vecteurs audibles de radicalisation ? C'est-à-dire des signaux qui seraient émis de façon suffisamment externe pour que nous puissions les entendre, nous, policiers. Des signaux qui, en quelque sorte, clignoteraient rouge en face du nom et justifieraient donc une attention particulière des services lesquels se mettraient en surveillance et en écoute sur ces personnes ? C'est la présidence luxembourgeoise qui a essayé de mener ce projet à bien, il y a un an et demi, et nous sommes arrivés à un constat d'échec.

Échec, pourquoi ? D'une part, parce que le BKA est venu, comme le disait l'intervenant précédent, présenter les résultats de sa tentative sur deux ans et demi. Ils ne sont pas arrivés à des sujets probants. Par exemple, pour commencer, ils avaient croisé la liste du commando du 11 septembre 2001 et la liste des commandos du 11 mars 2004. À part le fait qu'il s'agissait d'hommes appartenant à une certaine classe d'âge, il n'y avait aucun point commun. Ni dans le fait que certains avaient été condamnés préalablement pour des délits de droit commun, ni dans le fait qu'ils avaient des vecteurs audibles, comme se faire pousser la barbe, arrêter de s'abonner à certains magazines. Enfin, l'idée était très séduisante de mettre en fiche des personnes à l'instar des services de renseignements, afin de voir si, à partir de cinq critères, la personne pouvait « clignoter rouge » et devait alors être mise sous surveillance. Cela n'a pas marché, à la fois parce que le BKA a apporté la preuve que cela n'était pas possible et, deuxièmement, parce que ce que l'on appelle les « vecteurs audibles de radicalisation » sont tout à fait contestables. Nous avons affaire à un terrorisme de métastases, qui n'est absolument pas planifié, organisé et qui a une montée en puissance irrégulière. Par exemple, il est tout à fait faux de dire qu'il faut en particulier se méfier de ceux qui arrêtent de boire de l'alcool, de se laisser pousser la barbe ou qui décident de répudier leur femme. Parce que, très clairement, il y a des exemples concrets de gens qui sont passés à l'action, sans qu'aucun de ces signaux n'ait été envoyé avant. Donc, le profiling constitue, selon moi, une fausse bonne idée qui en l'occurrence sur le plan européen a été totalement abandonnée.

TABLE RONDE 2:

QUELLE COOPÉRATION CONTRE LE TERRORISME AU NIVEAU EUROPÉEN ?

Membre du cabinet de la Direction générale de la Police nationale française :

Nous venons d'assister à la confrontation d'expériences nationales très diverses. Il est intéressant de remarquer que les évolutions des dispositifs nationaux tendent plus ou moins vers les mêmes objectifs, de meilleures coordinations, de meilleures détections du terrorisme, en partant de traditions et de systèmes juridiques et institutionnels très différents. En matière de coopération internationale, les choses sont un peu différentes. La coopération internationale en matière de terrorisme a été plutôt en avance. Cette coopération a marché surtout à l'intérieur de l'Europe, bien avant la coopération relative à la lutte contre la criminalité en général. Je crois qu'il faut quand même rappeler que le terrorisme a été un des éléments de création des premières structures de coopération européenne en matière de police. C'est notamment le système TREVI, dès 1975, qui avait pour objectif de lutter en particulier contre le terrorisme d'extrême gauche. Ce système TREVI a été intégré au système de l'Union européenne après le traité de Maastricht. Cette évolution concerne plusieurs domaines, tels que le judiciaire, le renseignement et la police.

Les principales problématiques qui se posent actuellement sont, à mon avis, d'une part, la question du partage d'informations entre les différents systèmes nationaux, et, d'autre part, les formes que peuvent ou doivent prendre les relations de coopération entre ces systèmes, avec la tension qui existe entre les dispositifs bilatéraux et multilatéraux.

Nous avons, pour examiner ces questions, des interlocuteurs particulièrement bien placés. Tout d'abord, je demanderai l'avis d'un universitaire sur le système global de coopération internationale, enseignant à Science Po et à l'école militaire de Saint-Cyr. Ensuite, je donnerai la parole à des praticiens de la coopération judiciaire : en premier lieu, un praticien du bilatéral, magistrat français en poste à Madrid, mais Galicien de naissance, qui, je crois, est donc bien placé pour faire le pont entre deux systèmes nationaux. Puis, l'ancien directeur des affaires criminelles et des grâces qui nous fait l'honneur d'être des nôtres et représente la France à Eurojust. Il nous parlera du rôle d'Eurojust dans la coopération judiciaire. En matière de coopération policière, nous pourrons écouter un spécialiste des questions de sécurité, membre de la délégation française à Bruxelles, qui nous présentera un point d'observation privilégié sur les débats ayant cours dans ce domaine. Enfin, je laisserai la parole au responsable autrichien, mais européen avant tout, de la lutte antiterroriste à Europol.

Chercheur français (B):

Merci à tous de m'accueillir. Parler de la coopération antiterroriste en Europe nécessite soit un degré de naïveté absolue, soit un degré de spéculation intellectuelle absolument exceptionnelle. Je me situe un peu entre les deux. Je vais vous livrer un certain nombre de réflexions de fond sur les conditions de la coopération antiterroriste en Europe et, ensuite, je m'attacherai plus particulièrement aux problématiques liées aux échanges d'informations et en particulier aux types de renseignements.

Concernant les conditions de fond sur lesquelles pourrait s'appuyer une coopération antiterroriste en Europe, j'ai peut-être un point de vue qui s'écarte un peu de ce que nous avons entendu jusqu'à présent depuis ce matin. Il me semble que cette idée finalement d'un « hyperterrorisme », d'un « mégaterrorisme » islamiste de grande ampleur est quelque chose qui doit, d'une certaine manière, ne pas être remis en question, mais du moins finement analysé. J'avais eu la chance d'interviewer le patron de l'antiterrorisme américain le 8 septembre, c'est-à-dire quelques jours avant les attentats du 11 septembre. Il a eu cette phrase tout à fait prémonitoire : « Vous savez finalement, nous ne savons pas ce que nous savons ». Ce qui voulait dire très exactement que les différentes agences qu'il dirigeait ployaient sous le nombre d'informations, mais étaient absolument incapables de synthèse et de tirer en quelque sorte une représentation véritable de la menace. Puis, je l'ai revu quelques mois après, nous reparlions de nouveau de cette affaire et je visais finalement ce qui était arrivé au travers de cette croyance dans le tout technologique. Il avait placé, en dehors du répertoire des actes du terrorisme, les actes les plus simples. Finalement, détourner un avion et le projeter contre une cible appartient au répertoire le plus simple des actions terroristes. Détourner, piéger ou faire exploser un moyen de transport en commun est quelque chose, encore une fois, qui appartient au répertoire des actions les plus simples.

D'une certaine manière, si nous voulions réenvisager d'une façon sereine la menace terroriste, il n'est pas forcément utile de la cataloguer. Il n'est pas forcément utile de la date du 11 septembre 2001 une espèce de date charnière du changement. Il suffit de se poser la question : quelles sont finalement les cibles privilégiées les plus simples de l'action terroriste dans nos pays et dans nos sociétés ? Il y en a trois. Ce sont les moyens de transports publics, les infrastructures informatiques dans le double sens de la protection et de l'attaque, et, enfin, tout ce qui concerne les attaques bactériologiques. Voilà les trois grands secteurs dans lesquels l'action terroriste peut se développer, sans grand moyen, en tous lieux et à tout moment. Ces trois secteurs devraient nous inspirer quant à notre réplique. Premier élément d'observation.

Deuxième élément d'observation, je ne vais pas rebondir sur le débat de ce matin concernant le religieux et le radicalisme islamique en matière de terrorisme. Là encore, repartons à ce que nous connaissons et utilisons notre expérience. Lorsque vous interviewez un Palestinien du côté de Ramalah, si vous lui demandez s'il est heureux et épanoui dans sa vie, vous allez comprendre tout de suite et très rapidement que la densité de frustration est absolument phénoménale. Si vous allez à Paris au centre de rétention du côté de Roissy et que vous interviewez la personne qui va être reconduite dans son pays d'émigration après le long périple qu'elle vient de faire et les sacrifices qu'elle a consentis, vous allez comprendre aussi que le degré de frustration est absolument phénoménal. Si vous allez au collège Youri Gagarine à Trappes, et que vous faites la même enquête sur les collégiens qui sont là, et que vous leur posez la simple question de savoir ce que va être la vie dans l'avenir, vous allez voir aussi que ce degré de frustration est aussi très important. Si vous voulez, l'action terroriste ou le mode terroriste se nourrit d'abord d'une frustration exacerbée d'un certain nombre de personnes, qu'elles appartiennent à nos sociétés ou pas. Ce n'est pas une spécialité du monde arabe ou du monde musulman.

À partir du moment où la démocratie, qui nous permet de vivre en quelque sorte dans des civilisations et des sociétés confortables, n'est plus de mise pour un certain nombre de gens, c'est évidemment une réponse irrationnelle que nous allons rationaliser à son tour, qui va en être le substitut. Là, vous pouvez être sûr que la religion, l'intégrisme islamique, comme tous les intégrismes d'ailleurs, ou le nationalisme, tous ces éléments fournissent des excellents leitmotivs pour se « refabriquer » une identité. C'est bien au travers de la religion que nous reformons une identité suivant un certain nombre de

méthodes ou de préceptes qui ont été développés ce matin. Contre cette nouvelle rationalité du religieux, la vôtre ne peut pas grand-chose. Ce qui veut dire, et ce sera ma deuxième observation, qu'en matière de coopération antiterroriste, la coopération ne peut pas simplement être répressive ou être du domaine de la surveillance. Il faut que nous ayons à opposer à ces gens, et en particulier au travers des systèmes policiers, une contre-culture qui mette en avant ce que nous avions en commun; c'est-à-dire en quelque sorte notre bien commun, nos valeurs, peut-être notre conception du brassage social. Or, c'est quelque chose qui me semble une sphère relativement peu exploitée. Le monde policier, les agences de police en particulier, dans les pays démocratiques ont à offrir un certain nombre de choses dans ce domaine.

Troisième réflexion sur le fond de la coopération antiterroriste en Europe. L'Europe de Schengen s'est fondée sur finalement ce couple monstrueux qui est l'immigrant légal en particulier et son association avec le crime organisé. C'est pour cela que nous avons institué en Europe un système centralisé d'informations policières migratoires. Le vieil adage, qui voulait absolument que nous contrôlions nos frontières, est un adage qui, semble-t-il, est passé depuis des années, car le contrôle des mouvements en Europe obéit maintenant à trois critères. Il est atemporel, en tout temps ; il est délocalisé, il se fait quel que soit le lieu sur lequel vous vous trouvez en Europe; et enfin, il est dynamique, c'est-à-dire qu'il a sa propre dynamique à travers justement la centralisation du renseignement. Nous nous apercevons finalement que l'infrastructure ou du moins les architectures qui sont mises en place en matière de coopération antiterroriste en Europe reprennent les mêmes arguments. C'est-à-dire que nous avons bien affaire à un système de centralisation du renseignement policier, qui normalement aurait pour objectif de prévenir la menace terroriste, mais nous nous apercevons que, très souvent, il existe un recoupement avec les renseignements en matière migratoire. Nous avons là en matière de coopération en Europe, il me semble, une confusion permanente entre migration légale, migration illégale et action anti-terroriste. Je pense qu'il faudrait y voir un peu parce qu'à partir du moment où la migration, en tant que mouvement, est quelque chose qui est de facto associée à une menace terroriste potentielle, nous criminalisons finalement le mouvement en Europe, ce qui va d'ailleurs contre le projet original de l'Union européenne.

En parlant de systèmes policiers, nous nous sommes attachés, pendant une année, à voir quelles étaient les conditions de la coopération policière au travers de la transmission du renseignement. Je vous fais la liste des organismes chargés de récolter le renseignement en Europe. Vous avez le SIS dans ses différentes versions, avec le SIS 3 qui est en train de voir le jour. Vous avez Eurodac : un système d'informations qui va reprendre toutes les demandes de visa. Vous avez un fichier criminel central. Vous avez Europol qui a une mission en quelque sorte de coordination tout à fait floue, puisqu'un certain nombre de pays ne jouent pas le jeu : les Français et les Britanniques par exemple. Vous avez le G5, une banque de données établie en mars 2005 sur les personnes suspectées de terrorisme. Vous avez dans les grands pays de l'Union européenne un point de contact pour tous les dossiers en matière de perte, de vol d'armes et d'explosifs. Vous avez un système de coopération fort avec les États-Unis. Vous avez les contacts bilatéraux. Vous avez le fichier central antiterroriste américain dans lequel nous pouvons puiser. Vous avez la Police nationale en France, la Gendarmerie. Vous avez les États nationaux, les États fédéraux, la coopération entre les polices locales et fédérales qui n'est pas simple. Bref, quand on me parle de coopération antiterroriste en Europe, la première question qui me vient, à la simple lecture de ce listing, est de savoir ce que nous faisons de toutes ces données. Comment nous les gérons, les interprétons et surtout comment nous nous en servons ? À partir du moment où nous abordons la question du renseignement, un certain nombre de problématiques inévitables viennent à l'esprit.

Il faut bien voir que si nous n'arrivons pas déjà à régler nos problèmes nationaux en matière de centralisation du renseignement, nous ne le ferons pas au niveau européen. Cela suppose déjà de mettre de l'ordre dans nos propres affaires nationales pour que nous puissions avoir ensuite une réflexion au niveau européen. Faut-il un fichier unique ou pas ? Grande question. Ce qui veut dire qu'en ce qui concerne les méthodes d'investigation, est-ce que nous transmettons le renseignement ou est-ce que le praticien du renseignement documente lui-même sa recherche à partir de fichiers qui sont mis à sa disposition? Cette interprétation est absolument fondamentale parce que cela change totalement le processus de la transmission du renseignement, les processus d'enquête et aussi l'interprétation juridique en cas de condamnations et d'interpellations. Première question.

Deuxième question : quel est le mode de relation entre les services ? Sommes-nous dans un système hiérarchique ou un système horizontal ? Si nous sommes dans un système hiérarchique, cela pose moins de problèmes. Si nous sommes dans un système horizontal, la grande question est de savoir qui est vraiment le détenteur de toutes les interviews ? Dans ces conditions, que gardons-nous et que donnons-nous ? En clair, pour illustrer davantage mon propos, est-ce qu'en donnant du renseignement, je suis bien sûr, moi, fonctionnaire de police, de travailler pour le bien commun et pour l'antiterrorisme ou, alors, est-ce que je donne une partie de mon pouvoir ? Voilà, finalement la vraie question qu'a le fonctionnaire de police à se poser lorsqu'il transmet du renseignement. Quel type de renseignement, nous transmettons ? Est-ce de l'analyse ou de la synthèse ? C'est-à-dire d'une certaine manière, quel va être en quelque sorte l'équilibre entre les parties ? Transmettre du renseignement factuel contre du renseignement de synthèse revient évidemment à vicier l'échange.

Autre point essentiel dans ce domaine, la question de la légalité de la demande. Si nous passons du côté de la légalité de la demande, du côté des individus, je pense que ces derniers sont en droit d'être informés. J'écoutais tout à l'heure avec attention l'ensemble des dispositifs mis en place par l'UCLAT. Ce dispositif ne me pose pas de problème de conscience dans la mesure où je crois fermement qu'il faut effectivement lutter contre la menace terroriste, laquelle constitue une menace tout à fait réelle et qu'il ne faut pas être de ce point de vue trop spéculatif ou trop naïf. Mais il me semble que les individus ont besoin de savoir un certain nombre de choses. Quand je parle d'individus, je parle de nous, les citoyens en général. À partir du moment où un individu est fiché dans un dossier au niveau national ou européen, premièrement comment est-il fiché? Il est fiché en tant qu'acteur, en tant que familier de l'acteur ou en tant que suspect? Finalement, comment les individus fichés sont-ils associés au terrorisme? Cette interrogation est fondamentale car évidemment cela va entraîner un certain nombre de décisions en matière de gestion du fichier. Deuxième temps, quelles sont les conséquences pour les individus qui sont fichés. Lorsque vous recueillez des informations sur un certain nombre de gens, quelle va être la conséquence concrète dans leurs vies de tous les jours ? Par exemple, est-ce que je le sais ? Ce n'est pas sûr. Est-ce que cela va m'interdire un visa? Dans quelle mesure cela va m'interdire de travailler dans le pays où je vais aller? Est-ce que je vais pouvoir sortir de ce fichier et si oui, de quelle manière? Dans quelle mesure vais-je avoir une capacité de recours ? Et même si cette capacité de recours existe, sera-t-elle utilisable quelle que soit la surface intellectuelle, financière et sociale de chaque individu? Toutes ces questions sont relativement importantes.

Un autre type de questionnement apparaît également fondamental sur les fichiers eux-mêmes. Est-ce que ces fichiers peuvent être attaqués? Quelle est leur vulnérabilité? Est-ce qu'il existe des erreurs dans ces fichiers? Dans ce cas, et le dernier rapport sur le fichier antiterroriste américain montre que les erreurs sont absolument innombrables, quelle est la capacité de correction finalement des individus sur ces fichiers? Actuellement, aux États-Unis, la caractéristique de correction est voisine de zéro, ce qui ne veut pas dire qu'elle le sera toujours.

Enfin, il me semble qu'il faut aussi avoir une réflexion sur notre système juridique. La plupart des pays ont un système accusatoire; c'est-à-dire que finalement défense et accusation ont les mêmes droits quant à l'accès des données. Ce n'est pas le cas en France. Or, si vous voulez, l'expansion des nouvelles technologies dans les agences de police et dans la vie de tous les jours font qu'effectivement, il est nécessaire que les enquêtes de police soient les plus précises possibles et les plus argumentées du point de vue de la preuve. À partir du moment où défense et accusation ont le même accès à la preuve, cela suppose aussi une autre manière peut-être de concevoir les systèmes, en tout cas le nôtre. Cela pose aussi finalement une question d'harmonisation du droit. Alors, pouvons-nous vraiment imaginer et croire que nous allons harmoniser les droits européens qui représentent une partie de notre histoire. Je n'y crois absolument pas. Je crois que sur un certain nombre de choses, nous arriverons peut-être à nous entendre. Nous aurons des dispositions qui permettront certaines actions. Nous arriverons peut-être à mettre au point un système compatible d'échange d'informations. À condition évidemment que nous trouvions les experts, les accréditations, bref, que ce système soit vérifié au niveau européen, qu'il ait en quelque sorte une traduction légale et juridique.

Je voudrais faire un point sur tout ce qui est stratégie et technologie d'identification, d'authentification, de surveillance, de traçage au sens large pour revenir sur chacune de ces technologies. Une enquête que nous avons réalisée il y a peu de temps sur ce sujet nous a conduits à interroger l'ensemble des acteurs dans un certain nombre de pays d'Europe. Peut-être que la réflexion ultime dans ce domaine vient du délégué de la protection des données en Allemagne. J'avais aussi eu le plaisir de l'interviewer. Je lui demandais: « Finalement, en tant que délégué à la protection des données en Allemagne, quel est votre principal souci ? Qu'est-ce qui a changé pour vous ? » Alors, je vous livre sa réponse et puis vous me direz ce que vous en pensez par la suite : « Vous savez, ce qui est en jeu au travers de l'interconnexion des banques de données, c'est-à-dire à travers tout le système d'authentification et d'identification de la surveillance qui est en train d'être mis en place, c'est finalement le droit fondamental de nos sociétés et d'un citoyen à l'information, à la protection de sa vie privée et à l'autonomie afin que chacun puisse s'épanouir dans sa société». Ce système de traçage, de surveillance, et ainsi de suite, a un effet tout à fait néfaste finalement du point de vue des comportements. À partir du moment où vous êtes tracés, pistés par votre carte de crédit, votre portable, un système de caméras, votre passeport, nous aboutissons à une espèce d'inversion du phénomène de présomption d'innocence. Ce n'est plus à la partie accusatrice finalement de justifier votre culpabilité, mais c'est à vous, au fur et à mesure de vos déplacements en quelque sorte, à faire état et à rendre compte de vos actes et du fait que vous êtes inattaquables. Il me semble que là, nous sommes vraiment dans un phénomène tout à fait particulier qui est celui d'une inversion systématique de la présomption d'innocence au niveau européen. Alors moi, je veux bien qu'il y ait inversion de ce système, mais cela suppose dans ce cas-là un certain nombre de garde-fous pour les citoyens.

Je vous donne peut-être un certain nombre de questions auxquelles il faudrait répondre à partir du moment où nous établissons ce système. Premièrement, il me semble que le citoyen doit avoir une connaissance des informations qui sont détenues sur lui. Si vous allez à la frontière américaine ou

mexicaine, vous avez ce que nous appelons un passage privilégié pour les gens qui ont un passeport ou une carte biométrisée. Vous passez par ce passage mais rien ne dit que dix ou vingt kilomètres plus loin, à la station d'essence du coin, il n'y a pas le même capteur. Et quand vous interviewez le conducteur, vous lui demandez le nombre d'informations qui sont contenues sur la carte, il ne le sait pas. Il faut aller simplement voir le patron de la douane et vous lui dites : « Combien d'informations avez-vous pour chaque individu ? » Il me répond : « Il y a 22 informations » Il est, donc, essentiel au minimum de connaître les informations contenues et la manière dont elles vont être utilisées. Il faut savoir, par exemple, quelles sont leurs normes de destruction. Pendant combien de temps elles sont valables ? Quel est le degré de confidentialité ? Quelle est la rémanence aussi du système d'une certaine manière ? Donc, un certain nombre de choses essentielles, si nous établissons des systèmes répressifs de ce calibre. Il s'agit de penser de manière très concrète quelles sont les normes démocratiques auxquelles ce système doit impérativement obéir. C'est un impératif.

Quelques pistes pour conclure. Si nous avions un travail de réflexion sur la coopération antiterroriste en Europe, il faudrait peut-être commencer par savoir et définir quel est notre bien commun? Quelle est finalement notre conception du brassage social? C'est une question clé à définir, mais qui n'est pas simple. Deuxième piste de réflexion. Quel système d'informations compatibles voulons-nous en Europe? Suivant quelles normes? Quel type d'experts? Quelle accréditation? Quelle référence juridique? Il n'y a pas d'échange de renseignements s'il n'y a pas de confiance. Et la confiance, ce sont les individus. Quels sont les points de confiance dans les systèmes à établir et comment les établir? Comment finalement une police ou un système policier ou une agence de police peut exporter son savoir en matière de démocratie? Pour l'instant nous parlons surtout de répression et de surveillance. Mais la police ou les agences de police ont une fonction sociale, démocratique extrêmement forte. Donc, quels sont les moyens concrets qui permettraient à des structures policières, à des agences de police de communiquer sur ce qui fait finalement la cohésion de nos sociétés? Certainement une interrogation sur la formation des policiers eux-mêmes.

Je regarde par exemple le différentiel de formation entre les pays. En Allemagne actuellement, il y a trois ans de formation pour être policier et il existe une formation juridique extrêmement pointue. L'apprentissage des langues est aussi une piste très concrète. Avons-nous beaucoup de policiers qui parlent l'anglais en tant que langue véhiculaire, mais aussi par exemple l'arabe ? Pouvons-nous considérer que les systèmes policiers européens peuvent être des systèmes de formation pour un certain nombre de polices et en particulier pour les polices qui appartiennent aux pays maghrébins. Il me semble qu'il y a une vraie réflexion à avoir sur ces questions. Nous sommes encore sous l'angle de la discussion, sous l'angle d'un certain nombre de principes, mais nous n'avons pas dressé précisément la liste des actions concrètes qui pourraient être établies par les polices européennes pour entrer en coopération avec les polices maghrébines.

La compréhension du passage à l'acte, nous en parlions ce matin et je terminerai là-dessus, est quelque chose sur lequel nous n'avons pas abouti. Cela ne concerne pas simplement le terrorisme, mais toutes les actions violentes d'une certaine manière. Qu'est-ce qui pousse finalement un individu à passer à l'acte ? De ce côté-là aussi, nos interprétations nationales sont insuffisantes parce que nous avons nous-mêmes un certain nombre de préjugés quant au passage à l'acte ou quant aux populations prédestinées à passer à l'acte. Il faudrait une réflexion qui soit beaucoup plus large, qui réunisse d'autres spécialistes que ceux de la police, pour la compréhension de ce qui est le passage à l'acte, de ce qui déclenche véritablement l'action violente. Je vous remercie.

Magistrat de liaison français en Espagne:

Je remercie tout d'abord le directeur de l'INHES de me donner le plaisir de revenir, non pas dans ce centre puisque j'étais auditeur dans l'ancien centre de Paris qui était moins spacieux, mais assez agréable quand même. Donc, merci encore pour cette opportunité. Je ne veux pas, à mon tour, après tout ce que j'ai entendu au cours de cette journée très riche, vous tenir ni le discours du sociologue ou du politologue, ni même celui du criminologue. Je désire simplement vous faire part de l'expérience d'une coopération judiciaire bilatérale avec l'Espagne. Mon discours sera donc beaucoup plus pauvre que ce qui a été dit précédemment puisqu'il s'agit d'un discours d'expérience d'un service répressif, entendez celui de la justice pénale.

En matière de terrorisme, la France et l'Espagne - mais je dirai en matière de relation politique en général - ont une longue histoire. Ce sont, tout d'abord, des approches différentes pendant très longtemps sur des sujets politiques, économiques et culturels. Le seul point de concordance qui existait pendant ces années-là, des années assez récentes, était la lutte antiterroriste. C'était la lutte anti-ETA principalement. ETA, le juge central numéro 5 qui m'accompagnait aujourd'hui l'a dit ou l'a peut-être évoqué, c'est presque 1 000 victimes en Espagne, sans compter les terroristes eux-mêmes qui ont péri au cours de leur manipulation ou au cours d'opérations menées par les forces de l'ordre. Je crois qu'il y en a 250 à peu près. L'ETA représente également une activité très dense de commandos, de réseaux d'appui et de soutien sur le territoire français. C'est donc une longue histoire de coopération qui dure depuis vingt ans. La coopération franco-espagnole judiciaire et policière existe. Il y a dix ans, nous avons constaté que nous mettions plus de temps en matière de justice. Les juges ont un peu plus ouvert les yeux. Ils ont définitivement acquis, il y a une dizaine d'années, qu'ils ne pouvaient pas objecter aux collègues espagnols le caractère politique des actions menées par les terroristes de l'ETA et qu'il s'agissait de délinquants, de criminels de droit commun qu'il fallait remettre au plus vite aux autorités qui les réclamaient.

Je me contenterai de dire deux mots sur le contexte, puis je vous parlerai ensuite des outils de cette coopération judiciaire franco-espagnole. Le contexte: en dehors de ce début de prise de conscience judiciaire il y a dix ans, la véritable coopération constructive et intéressante a débuté en 2001. Je stigmatise un peu cette histoire de la construction de l'espace judiciaire européen avec cet ensemble de textes, d'outils juridiques qui ont été créés, je pense notamment aux équipes communes d'enquête, aux mandats d'arrêt européen ou à l'échange spontané d'informations. Tous ces outils de coopération sont avant tout le résultat de la volonté des acteurs qui l'ont incarnée bien au-delà des textes. Malgré tous ces efforts, malgré les excellents résultats de notre coopération en matière de lutte antiterroriste, on constate, pour l'année 2006, donc seulement durant les deux premiers mois de cette année, déjà huit attentats ou encore huit attentats de l'ETA. Le dernier a eu lieu le 22 février 2006, il y a trois jours maintenant. Il s'agissait d'une bombe qui n'a pas causé de victimes humaines, mais qui a détruit un établissement commercial.

Donc, quid de l'ETA au jour où je vous parle? L'activité de l'ETA continue en Espagne et en France. Les commandos y trouvent toujours refuge. Les actes préparatoires sont commis sur notre sol. Les véhicules sont volés pour être piégés et disposés en Espagne où ils ont vocation à exploser. Les personnes qui appuient cette logistique d'ETA continuent à essayer de se procurer de faux papiers, armes, explosifs sur le territoire français. Cette activité foisonnante n'a donc pas baissé contrairement à ce que nous pouvons lire dans la presse ces derniers temps. Ces trois dernières

années, les opérations des services policiers et judiciaires ont donné lieu à des succès éclatants. Je pense aux arrestations, notamment en 2003, du chef militaire d'ETA. En 2004, c'était le chef politique qui tombait et l'année dernière était arrêté le chef des commandos. Donc, ces arrestations importantes, je ne cite pas toutes les autres, sont des preuves que la pression de la police et de la justice est efficace. Cette pression va en s'accentuant et, à chaque fois, nous arrivons à arrêter des terroristes beaucoup plus jeunes, moins expérimentés, et avant même le passage à l'acte. Depuis pratiquement trois ans l'ETA n'a tué personne. Est-ce par volonté délibérée et/ou qu'ils n'en ont pas eu les moyens? Certainement les deux. En dehors de ces opérations contre les commandos, la France et l'Espagne, de concert avec un petit décalage dans le temps, menaient des opérations pour toucher les finances et la logistique de terrain. Cela a été l'idée des juges d'Audiencia National, il y a quelques années, de s'attaquer à tout l'entourage qui fournit logistique et appui aux commandos. C'est un entourage d'entreprise, un entourage financier. C'est aussi un entourage de recruteurs, de gens qui facilitent les ex-filtrations, aident les commandos via une logistique toute simple comme les véhicules ou les appartements. Donc, voilà en quelques mots ce que je voulais dire sur l'état d'ETA.

Quel est l'état en Espagne des organisations terroristes islamistes? L'Espagne a également une histoire ancienne, en tout cas avec le Hezbollah, puisqu'elle remonte à 1984, premier attentat d'importance dans un restaurant à côté de Madrid près d'une base militaire qui est toujours une base liée aux États-Unis. Cet attentat a tué une vingtaine de personnes. C'était la première alarme. La deuxième alarme traumatisante a été le 11 mars 2004, avec l'attentat de Madrid qui a tué près de 200 personnes. Avant même 2004, l'Espagne avait quand même pris conscience de cette menace islamiste. La trace marquante que j'ai relevée dans le cas des relations franco-espagnoles est l'arrestation, en juillet 2001, d'un membre du GIA. À partir de juillet 2001, nombre d'opérations conduites par les services espagnols et les juges d'Audiencia National ont visé les organisations de tout poids liées à l'islamisme radical, les toutes dernières ont été menées au cours du mois de janvier contre le GSPC et sa logistique. Voilà pour ces deux phénomènes, ETA et le terrorisme islamiste, excusezmoi d'aller très vite et de mélanger un petit peu les genres de cette façon. Sachez également, en ce qui concerne le contexte espagnol, que la presse est omniprésente en Espagne et très bien informée de toute l'action des services répressifs en matière de lutte antiterroriste. Elle a été longtemps très véloce et a dénoncé les failles qu'elle imputait à la coopération française. Je crois que depuis quelques années, depuis les années 2000, ces critiques ont cessé tout simplement parce que nos services judiciaires et policiers français fournissent une coopération maximum pour aider notre pays voisin à lutter contre les phénomènes terroristes. Je crois, et c'est l'unique publicité que je ferai avant d'aborder les outils, que dans ce contexte les agents de liaison français présents sur le territoire espagnol occupent une place importante. Je pense aux magistrats de liaison, bien entendu, mais également à l'attaché de sécurité intérieure et aux 10 ou 12 officiers de liaison, dont certains se consacrent uniquement à la lutte antiterroriste. Ce sont des vecteurs qui favorisent, créent et construisent peu à peu cette coopération judiciaire franco-espagnole laquelle, nous ne pouvons que le constater, donne quand même quelques résultats.

Je passe maintenant aux outils de la coopération. En stigmatisant encore un peu, je dirais, pour construire mon propos, que le moteur de cette coopération judiciaire, sous l'angle judiciaire, a été la création, à la fin de l'année 2001, d'un groupe de travail franco-espagnol décidé par les chefs d'État et de gouvernement de l'époque. C'était José Maria Aznar pour l'Espagne et Jacques Chirac pour la France. Ce groupe de travail est venu contredire Clémenceau : « Lorsqu'il y a un problème, pour

l'enterrer, il n'y a rien de mieux que de constituer une commission et nous sommes sûrs que rien ne sort au bout. » Je crois que ce groupe a apporté la preuve du contraire. Alors peut-être que les clés de la réussite étaient de réunir dans ce groupe de travail des praticiens, donc des gens qui gèrent les dossiers de terrorisme au quotidien. Il s'agissait de praticiens de toutes les composantes de cette lutte, service de police judiciaire bien entendu, parquet, membre du ministère public, juges, principalement juges d'instruction, mais également service de renseignements. La deuxième clé du succès, à mon avis, a été de donner pour mandat à ce groupe non seulement de faire un bilan de ce qui n'allait pas dans la coopération, de penser des solutions nouvelles, et surtout de les mettre en œuvre. Le problème des commissions est que nous leur demandons trop souvent de sortir des conclusions et des préconisations, mais en réalité, il faut par la suite les mettre en œuvre. Pour ce groupe de travail, le mandat a été de mettre en œuvre tout ce qu'ils allaient proposer, sans demander au Parlement de se prononcer ou de rajouter tel ou tel texte particulier. Pour résumer les résultats de ce groupe de travail, un mot me semble important, c'est le mot « partage ». Ce groupe ou en tout cas la dynamique qu'il a pu donner entre nos deux pays au niveau de la coopération judiciaire a permis de faire en sorte qu'actuellement nous arrivions à partager - entendez les criminels - les informations, l'action et également l'expérience.

« Partage des personnes », petite formule de style pour que cela rentre dans les quatre points que je voulais vous développer. Je veux parler des transferts de personnes d'un pays à un autre, des personnes réclamées par un pays et remises éventuellement par un autre. L'outil qui existait traditionnellement était les extraditions. 80 % des demandes d'extradition formulées par l'Espagne en direction de la France l'étaient pour des dossiers de terrorisme. Les difficultés inhérentes à la procédure d'extradition étaient dues au fait que ces procédures sont généralement très longues et soumises à un certain nombre de recours. Ces derniers ont alors pour conséquence qu'une personne peut être remise, si elle accepte, au mieux dans les huit mois de la demande, et au pire en fonction des recours qu'elle peut former dans les deux ou trois ans, je ne parle que pour la France. Si nous nous adressons à l'Angleterre, je pense à Rachid Ramda, cela peut durer plus de dix ans. Nous avions également des difficultés liées à l'extradition, car bien souvent les personnes qui étaient réclamées par l'Espagne, les terroristes, faisaient l'objet de procédures en France pour au moins port d'armes, vol de véhicules ou infraction liée avec la préparation d'attaques en Espagne. Or, il faut, selon les règles de droit classique, que les responsabilités finissent d'être purgées dans le pays qui entend remettre une personne avant cette remise. Ces difficultés freinaient les transferts de terroristes en Espagne. Elles ont été résolues par l'exhumation d'une vieille technique qui est la remise temporaire ou en d'autres termes le prêt de détenu, réclamé par l'Espagne. Nous n'attendons pas la fin de la procédure française pour les remettre, mais nous utilisons cette technique qui était contenue dans une convention de 1957. Ce dispositif n'avait jamais été mis en œuvre en matière de terrorisme. Heureusement, le mandat d'arrêt européen, qui est entré en vigueur le 9 mars 2004, a balayé formidablement tous ces problèmes. C'est un franc succès.

Je crois que nous nous en félicitons tous, en tout cas dans la relation d'État franco-espagnole. Quelques chiffres tout simplement: entre le 9 mars 2004 et aujourd'hui la France a adressé 320 mandats d'arrêt européens aux Espagnols. Les Espagnols nous ont déjà remis 200 personnes en très peu de temps. Du côté espagnol, je vais uniquement me centrer sur le terrorisme. Les Espagnols nous ont envoyé, 70 mandats d'arrêt concernant exclusivement des terroristes durant cette même période. Je crois que la France s'est prononcée favorablement sur plus de 90 % des demandes qui ont été faites.

Voilà pour le partage des personnes qui a été assuré ces dernières années de manière assez efficace, grâce une fois encore à ces textes européens qui sont venus nous porter secours.

Le « partage des informations » sera le deuxième point de cette déclinaison. Le groupe de travail de 2002 a réfléchi à l'information et à son partage. Les travaux du groupe l'ont conduit à rédiger ce que nous avons appelé un protocole d'accès immédiat à l'information entre la France et l'Espagne, entre les services français et espagnols compétents. Le simple fait de déclencher une opération en France ou en Espagne, permet aux services de l'autre pays peuvent de consulter, en temps réel, toute la documentation qui est saisie, le résultat des perquisitions et le contenu des auditions. Ils peuvent éventuellement être présents lors des auditions des personnes qui ont été arrêtées, et cela avant l'envoi de commissions internationales qui permettent de faire entrer ces éléments-là en procédure. Cette méthode est très souple. Elle a l'avantage de prévenir, d'éviter des attentats qui pourraient être commis dans les jours suivants sur le terrain espagnol. Je pense notamment aux arrestations d'« Etarras » en France.

Ce protocole d'accès immédiat à l'information est un guide de bonnes pratiques. Il n'a pas de force coercitive au niveau international, mais nous devons reconnaître qu'il est respecté depuis sa les deux parties en 2002. Également en 2005, de manière distincte, ont souhaité passer un accord d'échange, de transmission spontanée d'informations entre eux. Il ne s'agit encore que d'un protocole, mais cette initiative permet de ritualiser l'accord. Cette procédure s'est matérialisée en juin 2005 et est, là encore, parfaitement opérationnelle depuis. Ainsi, actuellement, lorsqu'une opération antiterroriste se déclenche en France ou en Espagne, les parquets compétents, la section antiterroriste à Paris ou le parquet d'Audiencia National spécialisée transmettent à leurs homologues, par l'intermédiaire des officiers de liaison et des magistrats de liaison, le contenu et la synthèse des opérations qui ont été faites, mais aussi et surtout les résultats détaillés des perquisitions et des commissions.

Troisième point de partage : le partage de l'action. Ce sera peut-être mon point le plus long. Je veux parler, lorsque je dis « partage de l'action », des équipes communes d'enquêtes. Là encore, c'est un des résultats que j'attribue à ce groupe de travail franco-espagnol. En novembre 2003, après de mûres réflexions, les deux parties ont rédigé un protocole. Tous ces textes qui n'ont pas de force coercitive permettent cependant de ritualiser la pratique, en étant suivis et appliqués. Les deux parties ont rédigé un protocole sur la mise en place des équipes communes d'enquêtes en novembre 2003. Néanmoins, il a fallu attendre le 9 mars 2004 et la loi Perben 2, pour que l'outil technique soit introduit dans notre code de procédure pénale. Par anticipation et en prévision de ce texte, nous rédigions une espèce de vade mecum de la bonne utilisation des équipes communes d'enquêtes. Très utile, puisque dès septembre 2004 nous avons monté la première équipe commune d'enquêtes opérationnelles en matière de lutte antiterroriste sur les campagnes estivales de l'ETA de 2003. Cette première équipe commune d'enquêtes a été constituée par les deux parquets antiterroristes français et espagnol. Dès juillet 2005, le responsable présumé de ces attentats était arrêté. Cette équipe conjointe continue son activité. Forts de cette expérience en matière antiterroriste, je vous signale qu'en avril et juin 2005, nous avons constitué deux autres équipes communes d'enquêtes, qui ont repris tout ce travail et cette réflexion accomplis en matière de lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue. En deux mois, les deux se sont soldées par l'arrestation, au total, d'une vingtaine de personnes dans deux affaires différentes et de plus de trois tonnes de cocaïne en provenance de Colombie dans les deux affaires. Donc, succès retentissant en matière d'équipe commune d'enquêtes pour les stupéfiants.

Tellement contents de ces progrès que le thème « terrorisme » est revenu dans l'actualité des équipes communes d'enquête. En janvier 2006, une quatrième équipe commune d'enquêtes sur le terrorisme concernant l'ETA a été constituée. Voici un scoop : hier soir une cinquième équipe commune d'enquête, toujours en matière de lutte anti-ETA, a été constituée entre la France et l'Espagne. Je vous l'annonce également : les services français et espagnols compétents ont également des projets sur le terrorisme islamiste et, notamment, le financement du terrorisme islamiste qui semble prendre une apparence très similaire dans nos deux pays.

Je finirai en disant deux mots du partage de l'expérience, avant de conclure. Je parle du partage de l'expérience parce que ce qui me semble important c'est le rapprochement de nos autorités judiciaires. Je crois alors que, là aussi, les agents de liaison français présents en Espagne et espagnols en France peuvent jouer un rôle important. Je parle pour la justice car du côté policier, je sais que, de longue date, la coopération fonctionne. Les gens se connaissent, se rencontrent, se réunissent. En ce qui concerne la justice, les contacts sont plus difficiles. Vous le savez. Je crois que le partage de l'expérience passe par des rencontres qui peuvent être institutionnelles ou opérationnelles. Mais il est important que les juges, les procureurs puissent franchir les frontières pour aller rechercher ce contact.

Je termine pour essayer de remplir le mandat qui m'a été donné ici. Formuler des conclusions serait prétentieux. Je vais énoncer, simplement, trois constats, trois enseignements concernant cette action judiciaire en matière de coopération anti-terroriste. Trois constats tout à fait personnels, mais la liste de souscriptions, si vous le désirez, est ouverte. Je crois qu'il n'est plus possible, en 2006, d'arrêter une action judiciaire par peur, par méconnaissance ou par vanité. Et là, je m'adresse à mes collègues juges français. Ces éléments ne peuvent pas expliquer le fait que nous nous arrêtons aux frontières et que nous ne poursuivons pas plus loin une action judiciaire, surtout en matière antiterroriste. Il n'est plus admissible non plus, je pense, de raisonner en termes de séparation artificielle police-justice. C'est un leitmotiv que j'ai depuis des années. Peut-être fais-je fausse route, mais je ne le crois pas. Il me semble, quand je me rappelle mes études de droit, que nous parlions toujours non pas du service de police judiciaire, mais d'une mission de police judiciaire à laquelle contribuaient les deux acteurs principaux, l'autorité policière et l'autorité judiciaire. Donc, l'alliance des deux permet d'obtenir des résultats, et une séparation artificielle ne peut pas prospérer. Troisième constat : il n'est pas sérieux, et j'en parlais avec quelqu'un concerné tout à l'heure, de cloisonner, en matière de lutte antiterroriste, le domaine judiciaire du monde du renseignement. Il a été évoqué, tout à l'heure, l'idée que nous étions quand même passés, heureusement, en matière de lutte antiterroriste, de la problématique de la répression du terrorisme, à celle de la prévention du terrorisme. Aujourd'hui dire que le monde du renseignement doit être cloisonné par rapport à l'action de la police judiciaire, je pense que, là aussi, ce n'est plus très sérieux.

Je vais finir par les trois enseignements. Cela ne va vexer personne, j'en suis sûr. Simplement dire que les textes de l'entraide judiciaire à l'échelle européenne ont nécessairement besoin d'une impulsion qui ne peut être donnée que par les acteurs. Je le dis d'autant plus favorablement que beaucoup des personnes présentes dans cette salle incarnent ces acteurs qui donnent cette impulsion nécessaire pour que les textes ne restent pas des textes que nous ratifions et que nous n'appliquons jamais. Deuxième enseignement, j'y reviens, l'association police, justice, service de renseignement dans la réflexion, mais aussi dans la mise en œuvre des améliorations en matière de coopération. Cela me paraît indispensable. Enfin, troisième enseignement pour rebondir sur ce qu'a dit l'orateur précédent : la confiance. Un autre mot avec « partage ». La confiance qui est à la fois une fin et un moyen

indispensable. C'est un moyen d'unir les autorités judiciaires dans l'action, mais c'est aussi une fin qui, paradoxalement, ne peut être atteinte que par l'union ou la réunion de ces autorités judiciaires. J'en reviens à ce que je disais sur l'importance des agents de liaison qui font partie de la coopération bilatérale. Pour unir, réunir des autorités judiciaires ou policières, quoi de mieux que les agents de liaison policiers ou judiciaires qui existent et sont à votre disposition. Merci.

Représentant français à Eurojust :

Merci de m'avoir invité à participer à cette table ronde. Merci au directeur de l'Institut également que je retrouve avec beaucoup de plaisir après quelques d'années. (...) Dans la période 1996-1998, nous avons vu un certain nombre de modèles de groupes terroristes, auxquels nous étions confrontés depuis un certain temps, se muer quelque peu. Ainsi, alors que notre travail reposait sur des relations largement nationales et bilatérales, nous avons vu se développer des menaces beaucoup plus éclatées avec bien sûr le point culminant du 11 septembre puis les attentats de Madrid et de Londres. Je rappellerai que, s'agissant de la France, nous avons malheureusement une pratique déjà ancienne de la lutte antiterroriste, en particulier depuis 1986. À partir de cette date, nous avons délibérément fait le choix de spécialiser nos institutions judiciaires aux côtés des services de police dans la lutte antiterroriste afin de favoriser des relations très régulières. Nous n'avons pas créé de juridictions spéciales puisque nous avons veillé, tout en adaptant bien sûr les textes et les structures, à ce que le droit de la lutte antiterroriste soit un droit qui s'ancre dans le cadre général de la procédure pénale.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des nouveaux défis, avec des liens indéfinis entre des groupes terroristes disséminés à l'échelle de la planète, qui frappent un jour à Bali, un autre jour aux États-Unis ou en Afrique sur tel ou tel territoire. Comment faire? Naît de cela inévitablement une certaine peur et angoisse devant la difficulté de maîtriser cet ensemble. La coopération policière s'adapte à ce type de situation, tant bien que mal, parce que nécessité fait loi et qu'il est fondamental d'échanger des informations. Il faut prévenir les attentats et identifier des suspects. Concernant la coopération judiciaire, c'est un autre défi qui apparaît. La question que nous devons nous poser aujourd'hui en 2006 est celle de l'adaptation des structures judiciaires. Comment devons-nous prendre en compte cette globalisation ou, en tout cas, cette dimension de plus en plus multilatérale du phénomène? Je voudrais alors centrer mon propos sur les dispositifs européens qui ont été mis en place. Je ne parlerai pas d'Europol puisque nous avons un excellent intervenant tout à l'heure. Je vais donc parler d'Eurojust. Pourquoi Eurojust? Tout d'abord, parce que nous ne savons pas très bien ce que cette unité représente. Je n'ai aucun complexe à venir expliquer plus en détail ce qu'il y a derrière ce terme. Je crois, d'ailleurs, qu'il est important de s'interroger sur la meilleure utilisation de ces instruments européens qui sont mis en place par l'Union européenne et par le Conseil des ministres de la justice et des affaires intérieures. Nous pouvons nous interroger, en effet, sur les raisons et la manière dont ces instruments européens prennent leur place aujourd'hui à côté des mécanismes déjà plus anciens.

Qu'est-ce qu'Eurojust ? Eurojust est une unité européenne qui regroupe au moins, pour chacun des vingt-cinq États membres, un procureur, un juge ou un policier ayant des compétences équivalentes. En réalité, il s'agit essentiellement de responsables qui ont une pratique de procureurs compte tenu des missions particulières qui sont dévolues à Eurojust. Les vingt-cinq États membres ont donc détaché un ou plusieurs procureurs qui travaillent dans le cadre d'un collège afin de développer des

actions opérationnelles au niveau de la lutte contre la criminalité en Europe et singulièrement bien sûr en matière de terrorisme. Un certain nombre de pouvoirs sont dévolus à cet effet au collège d'Eurojust, donc aux représentants des vongt-cinq États membres. D'une part, la possibilité d'ouvrir une enquête, de demander d'engager des poursuites au niveau national. D'autre part, la possibilité de demander à une autorité judiciaire nationale de considérer qu'une autre autorité judiciaire serait mieux placée qu'elle. Il s'agit en l'espèce de régler un conflit de juridiction entre deux autorités de pays différents.

Eurojust peut également demander la mise en place d'une équipe commune d'enquêtes et, enfin, recevoir des renseignements sur les investigations qui sont en cours dans le cadre des instances judiciaires des différents États membres. Si ces pouvoirs sont importants, ils restent néanmoins tempérés par le fait que les demandes peuvent être refusées à condition cependant qu'elles soient motivées. Pour prendre un exemple qui me concerne, en tant que représentant de la France à Eurojust, je peux demander directement à un juge d'instruction de Marseille ou de Bordeaux de me donner des renseignements. Cela se fait de la manière la plus directe et la plus opérationnelle qui soit sans qu'il y ait de complications dans le dispositif de relation. L'unité Eurojust bénéficie, par ailleurs, d'une véritable structuration administrative et de soutiens logistiques, notamment via un budget financé par l'Union européenne autour de 14, 15 millions d'euros aujourd'hui, en sachant que les salaires des représentants nationaux ne sont pas payés par l'Europe, mais par leur pays d'origine. Eurojust détient, en outre, une banque de données avec les garanties que nous connaissons en matière de protection des données. Si Eurojust est une structure européenne, nous avons, néanmoins, la possibilité de passer des accords et de travailler avec des États extérieurs à l'Union, tels que la Norvège, la Roumanie, les États-Unis, la Russie, la Suisse, etc. Donc, nous pouvons traiter les réseaux criminels et terroristes au-delà de l'espace européen.

Quelles sont les missions d'Eurojust? Elles sont bien sûr de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme. Je n'entre pas dans le détail, mais notre travail consiste à apporter une assistance, un soutien aux enquêtes. Cela signifie que nous pouvons, par exemple, faciliter et soutenir la transmission des commissions rogatoires internationales et des demandes d'entraide. Notre principale mission est alors de coordonner les investigations et les poursuites. Alors, j'en arrive à présent plus précisément à la matière du terrorisme.

Comment ces prérogatives sont-elles mises en œuvre dans ce domaine? Sur le terrain opérationnel, je donnerais comme illustration une affaire de financement du terrorisme. Dans ce cas, cela suppose évidemment que nous ayons au préalable un travail de police en profondeur qui permette d'identifier les auteurs présumés des faits, mais aussi les comptes bancaires, les propriétés, les avoirs susceptibles d'être pris en compte dans le cadre d'une opération antiterroriste. C'est pourquoi je suis un peu chagriné qu'au niveau national, nous n'associons pas davantage Eurojust, et peut-être Europol, au montage des équipes communes d'enquêtes. Je veux bien que nous fassions une équipe d'enquêtes commune entre la France et l'Espagne sur le financement de l'ETA. Mais nous ne pourrons pas être véritablement efficaces si nous ne prenons pas en compte les liens avec la Suisse, le Luxembourg ou les autres places financières. Dans ce contexte, il est essentiel d'associer davantage des structures européennes à ce type de fonctionnement précis. Cette semaine, nous l'avons fait, dans un domaine tout à fait différent : la pornographie et la pédopornographie sur Internet. Les résultats ont été démultipliés, avec une opération sur dix-sept pays, y compris au-delà de l'Europe, en Amérique latine. Rendezvous compte, nous avons saisi les ordinateurs simultanément dans dix-sept pays, ainsi que des preuves

extrêmement précieuses. Utilisons davantage ces instruments très opérationnels dans la lutte contre le financement du terrorisme ou dans d'autres aspects de la lutte.

Autre exemple que je voudrais donner, concernant une liste de travail que nous avons reçue de la part de nos amis espagnols et en particulier du juge Balthazar Garçon. Il s'agissait d'une situation dans laquelle il y avait un blocage entre plusieurs pays à propos de l'extradition d'une personne considérée comme cruciale dans un des dossiers de terrorisme concerné. Il a fallu l'échange et la mise à plat du dossier pour que finalement nous nous rendions compte ensemble qu'il était logique que nos compétences s'effectuent dans un pays plutôt que dans un autre. Nous avons réglé ce problème de juridiction sans conflit juste parce que nous avons pu en discuter. Dernier exemple, vous vous souvenez de cette affaire qui avait défrayé la chronique concernant une personne de Belgique ayant commis un attentat suicide au Proche-Orient. Dans une situation comme celle-là, il aurait été essentiel de faire une surveillance qui implique une intervention judiciaire. Nous pouvons le faire de manière très rapide grâce à Eurojust. Il est bon que de temps à autre, les juges les plus impliqués dans les affaires de terrorisme se rencontrent de manière systématique sur la dimension européenne. L'expérience montre que cela est parfois l'occasion de régler des difficultés sous-jacentes, que nous n'aurions peut-être pas résolues autrement. Voilà ce que nous pouvons dire, d'un point de vue opérationnel.

Je voudrais en venir au terme de mon propos en évoquant des perspectives tout à fait importantes qui ont été ouvertes par la décision du Conseil européen du 20 septembre 2005. Il est prévu que dorénavant, à partir de juin 2006, les informations cruciales, intéressant la lutte contre le terrorisme transfrontalier, devront systématiquement être adressées à Europol et pour certaines à Eurojust. En particulier, Eurojust devra centraliser toutes les demandes d'entraide en matière de terrorisme.

Deux questions se posent à présent. Premièrement : comment appliquer ces textes européens qui supposent une transposition? Je regrette qu'à l'occasion de la loi française de l'automne, la France n'ait pas transposé ces textes. Deuxièmement, qu'allons-nous faire de ces informations transmises? Nous allons les intégrer dans notre système d'enregistrement informatique avec toutes les garanties nécessaires. Le système de l'index permet d'éviter que des personnes non directement concernées par le dossier puissent avoir accès aux informations puisque nous travaillons sur la base de recherches à travers un certain nombre de noms ou de mots-clés. Ces rapprochements sont extrêmement précieux. Nous allons le faire à Eurojust avec nos propres analystes mais aussi bien entendu en liaison avec Europol qui dispose aussi de fichiers. Dans ces conditions, je pense que nous devons renforcer la complémentarité entre des fichiers à caractère judiciaire et les informations recueillies dans le cadre des actions policières. Nous travaillons, ainsi, sur la mise en place des liaisons sécurisées, d'une part, entre Eurojust et Europol et, d'autre part, entre Eurojust et les différentes autorités judiciaires nationales. Voilà la perspective qui s'ouvre, elle devrait nous permettre à terme, d'effectuer ces rapprochements et de mettre en évidence des situations qui ne seraient pas apparues dans un contexte purement national ou bilatéral.

Je conclus en soulignant que, pour moi, la place des instruments européens constitue de plus en plus une évidente nécessité. Je suis dans ces fonctions depuis dix-huit mois et je suis profondément convaincu, après avoir beaucoup travaillé au niveau national, que nous avons besoin d'utiliser à plein les nouveaux outils qui existent dans un contexte multilatéral. Il ne s'agit pas de tout faire systématiquement à vingt-cinq pays. Il faut savoir traiter les dossiers dans un contexte plus restreint. C'est ce que nous faisons tous les jours sur le plan opérationnel. Seuls interviennent dans les dossiers, les Etatsmembres directement concernés. Nous devons absolument donner cette souplesse afin de créer des

liens entre des pays qui ne sont pas habitués à travailler ensemble. Enfin, je suis convaincu delà nécessaire complémentarité entre les actions policières et judiciaires. Il n'y a pas de bonne coopération policière s'il n'y a pas de suites judiciaires et il n'y a pas de bonne justice sans les apports de la coopération policière. C'est une évidence que nous nous employons à mettre en œuvre tous les jours dans le cadre de notre travail. Merci.

Conseiller à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne :

Bonjour à tous. Je vais tenter dans ces quinze minutes d'indiquer, au milieu du foisonnement des textes européens et des initiatives européennes, ce que fait l'Union en matière de terrorisme, ce qu'elle ne fait pas et pourquoi elle ne le fait pas ou pas encore. Il s'agit, dès lors, de répondre à la question : L'Union peut-elle faire plus ? Je vous présenterai une lecture critique ou, en tout cas, la plus lucide possible. Petite précision de territoire quand je parle de l'Union européenne, je parle de l'Union en tant que telle, du Conseil, de la Commission, et pas des enceintes où se réunissent des États européens pour parler de terrorisme telles que le Groupe antiterroriste, le Club de Berne, qui sont des instances pour lesquelles il y a, certes, les pays européens, mais pas seulement puisqu'il y a aussi les États-Unis et la Suisse, par exemple. Je ne parlerai pas non plus du G5 qui est, comme vous le savez, le fameux *Big Five* de l'Union. Et je ne parlerai pas non plus des coopérations bilatérales ou trilatérales qui ont déjà été largement évoquées.

Pour l'Union européenne en tant que telle, le terrorisme est évidemment un sujet prenant. Sujet pollué par des considérations extérieures à son territoire. C'est le cas, par exemple, des États-Unis. Si l'UE n'a, évidemment, pas les États-Unis autour de sa table, ce pays néanmoins tente de peser sur les décisions européennes. C'est également un sujet qui est au carrefour des différents piliers. Vous savez que l'Union est divisée en piliers et en règles procédurales et juridiques afférentes. C'est un domaine où foisonnent les structures, les groupes de travail. C'est un domaine surtout qui est au cœur des souverainetés nationales des États. Dans ce contexte, la problématique du terrorisme apparaît comme le carré des carrés des souverainetés nationales pour des raisons évidentes. C'est aussi le problème pour lequel se pose le plus la question de la valeur ajoutée de l'Union européenne par rapport, justement, aux coopérations bi ou trilatérales qui sont anciennes, historiques et qui fonctionnent bien. C'est un domaine enfin qui est pris en otage par d'autres thématiques comme la criminalité organisée. C'est la mode de dire que la criminalité organisée et le terrorisme sont des problématiques identiques. Ainsi, un peu comme en matière de stupéfiants dans les années 1980, il y a une tendance assez forte à invoquer le terrorisme, avec l'émotion qu'il génère, afin de faire passer des initiatives en son nom. Initiatives qui, si elles peuvent avoir une application en matière de terrorisme, ne sont très souvent liées à ce domaine que d'une manière superficielle. Nous avons donc affaire à un sujet très particulier.

Alors que fait l'Union? D'abord, l'Union s'inscrit dans une logique de réaction. C'est-à-dire, par soubresauts, sous la pression des attentats. Premier grand choc, donc, le 11 septembre, avec la création du premier plan d'action antiterroriste de l'Union, qui n'est pas resté dans les annales. Puis on assiste à un phénomène d'endormissement des travaux. Deuxième soubresaut, le 11 mars 2004 : 200 morts en Espagne, pays de l'Union. Évidemment, plus qu'une grosse émotion, plus que des conseils extraordinaires comme nous avons l'habitude d'en voir, l'UE décide de mettre en place le fameux plan d'action des quatre-vingt-cinq mesures de l'Union, qui est toujours en vigueur et que nous

mettons régulièrement à jour au Conseil européen. Enfin, récemment Londres. Il faut rendre grâce aux Britanniques de n'avoir pas voulu y aller de leur plan. Néanmoins, ils ont un peu cédé à la tentation, non pas en faisant un nouveau plan d'action antiterroriste, mais en soutenant la stratégie antiterroriste de l'UE, plus axée vers la communication et l'utilisation de catégories de langage journalistique et politique. Les mesures concrètes résultent, elles, du plan d'action de 2004.

Alors, justement, qu'est-ce que ce plan d'action 2004 ? Il contient des mesures à la fois internes à l'Union, vis-à-vis de ses groupes de travail, externes et, surtout, normatives. Je ne vais pas évidemment vous lister les quatre-vingt-cinq mesures. Je vais juste vous donner quelques thèmes et présenter les principaux points d'achoppement. Nous avons fait, bien sûr, un plan d'action sur la radicalisation et le recrutement, en particulier, à travers la question d'Internet et des prisons. Il y a également eu la mise en place de textes concernant le bloc juridique encadrant l'échange d'informations et son corollaire qui est le droit d'accès équivalent. Il s'agit du principe européen que nous essayons d'introduire, lequel consiste à dire que nous devons traiter une demande de la Suède vers la France de la même façon qu'une demande du SRPJ de Lyon vers le SRPJ de Lille. Cela paraît très simple, mais nous voyons, cependant, que ces échanges posent des problèmes tant en matière de type de données que d'autorités propriétaires de l'information. D'autres questions se posent comme, par exemple, celle de l'autorité qui détient le pouvoir de justice ou bien la problématique liée à la protection des données nominatives. Nous avons également produit des textes sur la traçabilité des explosifs, accompagnés par une reformulation de la liste européenne des organisations terroristes. Beaucoup de chantiers sont en cours en matière de gestion des infrastructures critiques, à savoir : protection civile, système d'alerte et mise en réseau. Beaucoup de ces mesures sont encore en train d'être mises en œuvre et se heurtent à des résistances.

Je prendrai l'exemple concret du VIS. La commission a, à contrec?ur, préparé un projet d'accès des services de police et de renseignement au VIS, qui est le Visa Information System. Ce dispositif vise donc les visas, comme son nom l'indique, qui ne sont accessibles qu'aux seules autorités qui délivrent les visas ou s'occupent d'asile et d'immigration. Vous voyez tout l'intérêt qu'il y a pour les services de renseignements d'y accéder. La France et l'Espagne soutiennent fortement ce projet. La commission évidemment est plus réticente, d'autres États membres aussi. Nous nous battons pour obtenir ce que nous appelons des recherches multicritères. Il s'agit de pouvoir faire tourner les machines sur tous les Français ayant sollicité un visa pour le Yémen, le Soudan et le Pakistan. Je ne cite pas ces pays au hasard. La commission ne nous autorise pour l'instant qu'à un accès nominatif individuel, ce qui est notoirement insuffisant. Il y a également un grand débat sur les bases légales du futur SIS 2, où la France et l'Espagne, là aussi, se sont opposées au projet de la commission qui propose un très fort amoindrissement du niveau de sécurité intérieure de l'Union. La commission désirait, en effet, une restriction des signalements, un écrasement beaucoup plus rapide des données concernant les personnes enregistrées et une limitation d'accès pour certains services. Nous avons échoué, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à trouver des critères harmonisés de profiling sur les terroristes et les recrues. Mais il y a, cependant, des avancées réelles et certaines. Le mandat d'arrêt européen est un exemple parfait d'un instrument qui peut avoir concrètement de petites applications terroristes. Il y a eu des mandats d'arrêt européen pour défier le terrorisme. Il s'agit avant tout d'un instrument plus universel qui touche les différentes catégories criminelles. Cependant, du fait de la petite révolution culturelle qu'il implique, ce dispositif n'a pu être adopté que sous la pression du 11 septembre mais aussi du 11 mars 2004.

Une autre décision-cadre est également, selon moi, tout à fait fondamentale. Il s'agit de la décision concernant la rétention des données téléphoniques et issues d'Internet. Ce dispositif consiste à obliger les opérateurs de téléphonie à garder les données pendant une durée harmonisée d'un an. Cela a provoqué un grand débat avec de très fortes divergences entre les États membres. Certains avaient une approche que je qualifierai d'épicier: combien cela va coûter? Combien les opérateurs de téléphonie vont nous demander? Nous voulions évidemment un accès maximal, au motif, encore une fois, que les opérateurs téléphoniques ont déjà, dans l'indifférence générale, toutes ces données pour leurs litiges commerciaux au cas où vous contesteriez un appel à Singapour de vingt euros. Cela n'émeut personne. Mais dès lors que les autorités policières, dans le cadre et sous le contrôle des autorités judiciaires, peuvent éventuellement *a posteriori* demander qui a appelé telle personne le 12 juillet, c'est attentatoire aux libertés et c'est l'émeute. Il est donc très difficile de tomber d'accord sur les concepts et sur les cadres de droit. Cette décision-cadre a finalement été adoptée. Je vous passe les enjeux de pouvoir avec le Parlement européen qui voulait faire passer ce texte au premier pilier.

Nous avons également, pour la première fois, inséré la problématique terroriste dans le domaine RELEX. Ce qui signifie dans notre jargon : « relations extérieures ». Il existe donc des relations avec les États non-membres et surtout une clause de solidarité inscrite en mesure numéro un de ce plan d'action. On se retrouve dans une situation similaire à celle, par exemple, de l'OTAN, où l'attaque contre un État membre vaut une attaque contre tous les États membres. Une autre mesure a été adoptée concernant le plafonnement à 10 000 euros du transport en espèces d'un État membre dans un autre et l'obligation de déclarations et de signalements. Nous ne sommes pas, hélas, encore au plafonnement des paiements en espèces, comme nous le voulons.

La France a déposé, cela est tout à fait récent, une initiative concrète, chère au ministre de l'Intérieur, relative aux échanges d'informations sur les prédicateurs prêchant la violence et la haine raciale. Il ne s'agit pas d'harmoniser les critères selon lesquels nous expulsons un imam, mais de faire en sorte que nul ne l'ignore et, ainsi, d'éviter une sorte de tourisme des imams que nous constatons. Nous avons également une autre bonne mesure qui est le processus d'évaluation par les pairs, le *Pear Evaluation Process.* Il s'agit de partir du constat d'un déficit de confiance entre les services nationaux européens. La confiance, c'est comme en économie : cela ne se décrète pas. Il faut alors faire en sorte que les services soient auto-évalués et, vu la sensibilité des services terroristes, nous n'envisagions pas qu'il en aille autrement. Nous sommes en phase finale d'évaluation. Nous avons fait des rapports très circonstanciés dégageant des recommandations et nous sommes maintenant en train d'essayer, bien que ce soit des recommandations, donc non contraignantes, que les États membres les appliquent.

Que fait l'Union en son sein? En son sein, nous avons nommé le coordonnateur antiterroriste, un peu sous la pression des États-Unis qui aiment bien avoir un monsieur qui serve de vitrine à tel ou tel domaine. Cela leur parle, alors nous l'avons fait. Il a un mandat minimaliste, pourquoi? Parce que nous ne voulons pas, c'est-à-dire les États membres de l'Union européenne, d'un Eurorens comme il y a un Europol. Ce n'est clairement pas mûr pour cela. Cela n'a pas de valeur ajoutée et, surtout, ce serait une structure nouvelle. La solution retenue consiste à faire travailler ensemble les structures nationales et à instaurer cette fameuse confiance mutuelle dont je parlais. Donc, privilégier les rapports bilatéraux des services. Le coordinateur terroriste est une espèce d'aiguillon de la reprise en droit interne. C'est le père Fouettard, si vous voulez, de la reprise de ce catalogue de quatre-vingt-cinq mesures.

Quelles sont les faiblesses et limites de ces dispositifs? Tout d'abord, il y a évidemment quelques faiblesses. L'Union s'adapte très lentement au terrorisme islamiste radical que nous connaissons maintenant. L'image du terrorisme d'État où les méchants venaient de l'extérieur reste encore très présente. D'où toute une démarche qui consiste à dire qu'il faut se protéger avec des visas biométriques, une approche très guerrière selon laquelle les méchants viendraient avant tout de l'extérieur. Mais les méchants, nous le savons depuis Madrid et Londres, sont soit des ressortissants de l'État cible, soit des personnes ayant des papiers en règle. Nous disons aussi qu'il y a toujours des liens avec la criminalité organisée. Ce n'est pas vrai. Dans les commandos de Madrid, deux étaient connus pour des petits trafics de stupéfiants. Il faut arrêter de nous dire que tout cela va ensemble. C'est également valable pour les « finances ». On évoque encore l'image d'une grande mallette de billets qui arrive, via les Îles Moustiques, au Luxembourg, pour terminer dans les coffres de la Société Générale. Cela ne fonctionne pas de la sorte. La somme pour les attentats de Madrid a été estimée à 20 000 euros. Il faut travailler sur le cash, le hawalla et les mandats de la Western Union. Tous ceux qui ont fait du proxénétisme connaissent ce système depuis 20 ans.

Il me semble que du fait du terrorisme auquel nous avons affaire aujourd'hui, la valeur ajoutée de l'Union diminue. Même si c'est un terrorisme islamiste qui se réclame de choses mondiales, cela reste un réseau qui opère souvent de façon locale. Ce ne sont pas des gens qui arrivent le matin en avion, qui mettent leurs bombes et qui repartent le soir. Ce sont des gens qui étaient à Madrid depuis longtemps et qui y sont restés. Ce sont des gens qui étaient à Londres depuis longtemps et qui y sont restés. Cela pousse la réflexion vers les logiques domestiques. Dès lors, la valeur ajoutée de l'Union est de moins en moins facile à prouver. Il y a un autre problème qui est le format de l'Union. En fonction des situations, l'espace européen apparaît ou trop grand ou trop petit. Trop petit parce que nous n'avons pas les États membres sources ou réputés sources. Vous voyez à quels pays je fais allusion, les cinq ou six connus. De plus, nous n'avons pas les États-Unis ce qui, évidemment, n'est pas toujours regrettable, mais qui souvent est assez gênant. Enfin, espace trop grand et trop lourd par rapport aux coopérations bilatérales et trilatérales qui fonctionnent bien.

Par ailleurs, l'expertise vient de l'expérience et l'expérience qui génère la confiance des pairs ne se décrète pas comme cela dans le domaine sensible du terrorisme. Or, il est clair qu'il existe une grande disparité dans l'Union des vingt-cinq entre ceux qui savent de quoi ils parlent, qui ont hélas souffert depuis longtemps du terrorisme sur leur sol et ceux pour qui c'est encore un peu exotique. Pour beaucoup, la volonté de travailler ensemble, au-delà des grands mots, est très diverse, pour rester dans un langage diplomatique. Cela signifie que pour certains pays le terrorisme est une affaire de vieux pays européens, en gros ceux du bassin méditerranéen qui ont un passé colonial. Nous ne saurions, bien sûr, souhaiter une généralisation des attentats d'envergure dans les vingt-cinq États membres, mais très clairement, sur la prise de conscience, sur la structure des services, et sur l'harmonisation juridique, il y aurait un grand besoin.

L'autre problème réside dans la dimension plus formelle qu'est l'harmonisation juridique. Quand nous parlons d'Internet, nous sommes tous d'accord. Internet est un vecteur de la radicalisation. Donc nous fermons les sites et nous proposons d'asseoir juridiquement cette fermeture sur l'apologie de la violence et de la haine raciale, qui est une incrimination valable même si elle déroge au principe général de liberté. Cependant, beaucoup d'États membres restent réfractaires et sont incapables de produire un tel dispositif, en particulier les pays d'obédience anglo-saxonne. Cela me rappelle un débat actuel. Nous essayions d'établir un texte sur l'association de malfaiteurs en Europe. Cependant la Suède, je peux

la citer, dit que ce n'est pas possible constitutionnellement puisque ce texte contreviendrait à la liberté d'association, liberté que nous avons par ailleurs dans notre constitution. Donc, voilà pour la présentation des principaux problèmes.

Enfin, le terrorisme est par définition un domaine réservé de la politique des États membres. Nous sommes dans un domaine qui est lui-même à la lisière du policier, du judiciaire et du diplomatique. Donc, le plus souvent nous avons affaire à une approche globale qui compte de nombreux acteurs. En focalisant son action sur la lutte antiterroriste pour des raisons évidentes vis-à-vis de la presse et de l'opinion publique, on voit un phénomène de gesticulation de la part de l'Union qui néanmoins ne peut pas faire grand-chose. L'Union européenne a donc choisi l'angle le plus délicat et le plus fermé des politiques. En tout état de cause, l'approche européenne, quelle que soit sa valeur ajoutée, se doit de rester dans une approche judiciaire. C'est donc l'idée de rester dans le cadre de l'État de droit et de l'administration de la preuve, comme nous le ferions pour une attaque de fourgon blindé ou autre chose. Il s'agit ainsi d'aller à l'opposé d'une approche militaro-stratégique de lutte contre le terrorisme telle que la pratiquent les Américains, par exemple. Approche qui, très clairement, nous est étrangère mais qui semble arriver maintenant en Europe. Je pense que nous devons nous féliciter et persister dans cette approche judiciaire du traitement du terrorisme. Je vous remercie.

Responsable de la lutte antiterroriste à Europol:

Avant de commencer, je voudrais remercier l'INHES de cette invitation et de l'occasion que vous me donnez de présenter Europol en matière de coopération antiterroriste. Pour mes collaborateurs et moi-même, ce que nous faisons à Europol est un sujet très important. La question du terrorisme reste un domaine très intéressant parce que ce n'est pas un domaine exclusif de renseignement et d'application de la loi. C'est une responsabilité commune que nous avons. Nous tous, assis dans le public, dans cette salle, représentons toutes les classes de la société, tous les niveaux de la société. Je vous l'ai promis, je ne vais pas aborder les initiatives politiques nombreuses. Je vais vous parler des nouvelles stratégies qu'Europol a développées en 2005 face aux radicalisations et aux recrutements.

Trois P: prévention, protection et poursuite. Ce sont les trois éléments clés de la stratégie. Je pense qu'il est important de savoir que, quand on mentionne ces points au niveau de l'Union européenne, le nombre d'acteurs qui joue un rôle n'a fait que croître au fil des dix dernières années. Au départ, tout était fait par Europol, qui était à peu près la seule organisation, mais entre-temps, nous avons vu Eurojust arriver et d'autres enceintes qui jouent un rôle très important aussi dans le domaine de l'antiterrorisme. Ce nombre important d'acteurs doit coopérer et agir de concert au niveau européen. Pour ce faire, il faut beaucoup de bureaucratie et de temps pour monter tout cela. S'il est nécessaire de mettre en place des agences qui ont des activités formelles et parfois moins formelles, il est également essentiel de construire des accords pour pouvoir coopérer. Souvent, ces accords ne voient pas le jour en raison du manque de volonté et de connaissance. Nous ne nous connaissons pas assez. Comme cela a été dit à plusieurs reprises aujourd'hui, le centre commun de situations reçoit des informations des centres de renseignements qui ont des accords avec Europol pour coopérer. Au départ, du fait de l'absence d'accord, nous avons eu beaucoup de difficultés. Par la suite, si les accords ont été mis en place, il n'y avait plus de coopération en raison du manque d'autorisation pour partager les informations. Actuellement, nous sommes arrivés au point où cela commence à fonctionner avec l'échange de documents et d'informations.

À présent, je vais m'attacher un peu à mon organisation. Europol est l'agence compétente au niveau de l'Union européenne pour combattre le crime organisé et le terrorisme. C'est important de savoir que nous avons le droit de coopérer avec les autorités compétentes des États membres. Pourquoi est-ce que je le souligne ? Parce que, dans le domaine du crime organisé, nous coopérons pour l'application de la loi. Dès que nous passons au terrorisme, la situation change totalement. Il y a beaucoup d'acteurs différents : le niveau politique, le comité du renseignement, la police, les militaires, le juridique et finalement les scientifiques et ceux qui protègent les droits des citoyens. Il y a donc beaucoup d'acteurs qui sont impliqués, avec qui nous devons coopérer et à qui nous devons des réponses.

Que représente Europol ? Vous ne connaissez peut-être pas nos tâches. Les tâches clés d'Europol sont de faciliter l'échange d'informations entre les États membres. Deuxièmement, la tâche d'Europol est de faire des analyses. Nous réunissons, collectons des informations auprès des États membres. Nous analysons ces interventions et, ensuite, nous faisons circuler ces informations. Nous pouvons organiser la formation dans certains domaines et nous proposons un soutien un peu différent sur lequel je reviendrai par la suite. Voilà, les tâches principales d'Europol vis-à-vis des États membres. L'organisation en tant que telle a une structure qui fut créée pour répondre à ces tâches principales. Je ne voudrais pas aborder l'organisation en général, mais je vais vous donner une idée générale des dispositifs de lutte contre le terrorisme en 2006. Nous avons un petit groupe qui traite des renseignements venant de sources directes, ce dont nous avons besoin pour savoir sur qui se baser. Nous surveillons ces sources diverses et nous participons à des conférences et à des réunions. Nous avons une base de données. Nous avons un système d'informations qui est à la disposition des États membres. Ces derniers apportent et nourrissent eux-mêmes cette base d'informations. Ils peuvent aller chercher les renseignements dont ils ont besoin et nous avons également des dossiers de travail analytiques. C'est une base de données phénoménale puisque nous avons une base qui concerne le terrorisme dans les vingt-cinq États et une autre relative au terrorisme en dehors des vingt-cinq pays. Cependant, très peu d'États membres ont participé à cette première base de données.

Après le 11 septembre, la situation a changé énormément. Nous avons vu un flux d'informations soudainement arriver alors que nous pensions avant le 11 septembre fermer cette base de données. Nous avons de plus en plus d'informations quand nous les demandons. Ainsi, il nous est possible d'apporter de nouvelles analyses. C'est ainsi que nous aurions dû déjà travailler auparavant. Maintenant, cela fonctionne. C'est vraiment une « success story ». Cette base de données va croître et se développer. Ce n'est plus un groupe mystérieux. Maintenant, nous sommes ouverts au public ; c'est-à-dire que nous donnons des informations. Ensuite, nous avons le service ou l'unité antiterroriste qui est répartie en deux corps. Il y a un programme de compétences, où nous rassemblons tous les services, et un autre service qui lutte contre la prolifération, le trafic de munitions et d'explosifs. En plus de ces corps, nous avons un programme de soutien pour lequel nous essayons de dispenser des formations permettant d'apporter une aide aux États victimes d'attaques terroristes. Ce dispositif a été mis en place après le 11 septembre et réactivé après l'attentat de Madrid.

Comme cela a été indiqué précédemment, nous avons lancé un projet de *profiling*. Nous nous sommes vite aperçus que le *profiling* n'est pas le bon outil pour effectuer la tâche qui est la nôtre. Donc, à présent, nous nous tournons beaucoup plus vers des indicateurs et des études menées par les États membres. Nous nous reposons là-dessus dans la mesure où nous disposons de ces études quand elles nous sont envoyées par les États. Dans chacun des corps, nous effectuons cinq tâches principales.

Tout d'abord: la surveillance. Nous observons ce qui se passe dans le reste du monde et nous diffusons les résultats de notre surveillance aux États membres. Nous apportons un soutien opérationnel. Normalement, le soutien opérationnel veut dire que nous vérifions nos bases de données notamment en croisant les faits. Si une enquête se fait quelque part et si ces enquêteurs se tournent vers Europol, nous interrogeons notre base de données pour répondre à leur question. Nous mettons ces informations à leur disposition et nous profitons des résultats de cette enquête aussi pour alimenter notre base de données. Donc, c'est là notre travail de support opérationnel. Ce soutien sert à nous introduire au cœur des projets opérationnels. Cela implique l'accord des États membres, mais je dois dire que c'est un moyen très utile de régler les problèmes. Une fois que les États ont les résultats de l'analyse, cela ne leur sert pas à grand-chose, s'ils ne peuvent pas réellement évaluer le risque. C'est là notre quatrième grande activité. Nous disons aux États: vous connaissez le risque, vous connaissez la menace, mais il faut expliquer cela aux autres. Est-ce que les autres sont au courant ? Il faut faire de la communication. Il faut lire, communiquer sur les rapports. Il s'agit de faire des briefings afin que les gens soient vraiment au courant de ce qu'ils peuvent craindre ou pas.

Comme vous pouvez le voir, Europol est une agence diversifiée. Nous avons plusieurs casquettes. Ce n'est pas une équipe ou une organisation bilatérale ou trilatérale, qui sont par ailleurs utiles. Nous ne pouvons pas tout faire. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un état d'esprit tourné vers l'avenir. Nous devons anticiper les choses parce que notre gros problème aujourd'hui pourrait être le problème de nos voisins demain. Il faut que nous puissions partager avec nos voisins les leçons que nous avons pu tirer. Il n'y aucune excuse à résoudre un cas sans tirer de leçons et sans les partager. Europol, bien sûr, doit coopérer avec toutes sortes d'agences différentes, en particulier au niveau de l'Union européenne. Il nous faut coopérer avec les États membres parce que ce sont eux qui fournissent les informations les plus importantes. Chose essentielle, le partage d'informations est très encadré. Par exemple, nous n'avons pas le droit de citer des noms et des données nominales. Nous avons pour cela des accords stratégiques. Nous ne faisons pas d'échange avec les États tiers, parce que les pays qui nous fournissent l'information nous donnent également des ordres afin de les protéger. À Europol, nous avons des normes très sévères. La protection des données et le partage des données sont fortement réglementés. Nous pouvons traiter des informations classifiées de type confidentiel.

Permettez-moi, peut-être, d'illustrer pourquoi il apparaît nécessaire aujourd'hui de coopérer avec des agences tellement différentes. Prenons, par exemple, la menace posée par le retour des djihadistes. Tout d'abord, dans la plupart des pays, rejoindre les rangs du Djihad n'est pas un crime. Il est important que les services de renseignements le sachent même si cela n'est pas une infraction. Nous ne pouvons pas prouver que la personne qui rejoint le Djihad va automatiquement participer à un attentat terroriste. Le moment crucial est quand ces personnes reviennent, par exemple, du Pakistan. C'est alors qu'ils sont très dangereux, même s'ils n'ont pas encore commis d'infractions, parce qu'au Pakistan, ils ont acquis des connaissances dans les zones de combat. Cela en fait des personnes à risques. C'est là où il faut commencer à partager les informations. Si la loi européenne n'est pas présente en Afghanistan, en Irak, ou sur les champs de bataille, les services militaires, eux, sont sur place. Ils réunissent, eux aussi, l'information qui doit être partagée avec les autres services de renseignements et de police, car une fois la menace établie, c'est la police qui devra s'en charger. Par conséquent, il est nécessaire de créer des interfaces entre les différentes communautés qui traitent ces informations de façon légale. Il est également essentiel d'éviter les officines obscures car l'important est de pouvoir traiter légalement ces informations.

En guise de conclusion, je dois dire qu'il est de plus en plus clair que les menaces mondiales ne peuvent pas trouver de réponse dans la coopération bilatérale. Il faut une coopération plus intense impliquant la coopération bilatérale, mais également multilatérale, malgré les grands succès qui ont été évoqués aujourd'hui. Nous travaillons en équipe, nous avons maintenant des opérations de renseignement qui réussissent. Beaucoup de succès ont été engrangés depuis cinq ans. Néanmoins, nous n'avons pu empêcher ni Madrid ni Londres. Mesdames et messieurs, cela veut dire qu'il nous faut travailler sur ces questions. Il n'y a jamais de garantie que le terrorisme ne va pas frapper. Il ne faut pas l'oublier. Ce qu'il nous faut faire aussi, je crois, consiste en une meilleure utilisation des systèmes existants. Récemment, j'ai fait un exercice assez intéressant à Europol. Des noms ont été cités ou fournis concernant les djihadistes revenus du Pakistan. Nous avons eu des discussions internes. Un des officiers de mon équipe a dit : « Ce sont des citoyens de mon pays, je connais mes services et nous sommes dans la zone Schengen ». Il a refusé que nous nous en occupions. Il n'y a donc aucune garantie que nous puissions utiliser les instruments disponibles. On arrive alors au niveau des obstacles juridiques. Il existe des complexités bureaucratiques inutiles pour échanger les données.

Il nous faut de nouvelles lois qui doivent prendre en compte nos droits de citoyens. Une coopération à tous les niveaux est nécessaire, au niveau des États membres et de l'Europe. Toute coopération doit être améliorée et fréquemment évaluée. La coopération est nécessaire. Nous avons eu des succès grâce à l'évaluation des pairs, comme cela a été dit auparavant. Ce processus d'évaluation ne devrait pas avoir lieu qu'au niveau européen entre les États membres. Merci beaucoup de votre attention.